

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9732

Jeudi 29 Septembre 2022

*Driss Lachguar s'adressant à la J-USFP à l'ouverture de son IX<sup>ème</sup> Congrès*

## Vous êtes les légataires du grand projet ittihadi

*La Jeunesse ittihadie, c'est l'avenir assuré de l'USFP*



Ph. Lmoussaoui

Pages 2-3

Contrairement aux allégations fallacieuses de l'Algérie, José Manuel Albares réitère le soutien sans équivoque de Madrid à Rabat  
*Le plan marocain d'autonomie est la base la plus sérieuse, réaliste et crédible pour résoudre ce différend*



Page 5

Détermination continue du Groupe socialiste dans l'accomplissement de sa mission de contrôle



Page 4

Driss Lachguar s'adressant à la J-USFP à l'ouverture de son IX<sup>ème</sup> Congrès

# *Vous êtes les légataires du grand projet ittihadia*

*La Jeunesse ittihadie, c'est l'avenir assuré de l'USFP*

**Actualité**



«**V**ous êtes les légataires du grand projet ittihadia. J'ai une totale confiance en vous. La Jeunesse ittihadie d'aujourd'hui est l'avenir de l'USFP». C'est en ces termes que le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, s'est adressé à la jeunesse du Parti de la Rose lors de l'ouverture du IX<sup>ème</sup> Congrès national de la Chabiba ittihadia tenu au Complexe international de la jeunesse et de l'enfance de Bouznika, en présence notamment du président du Conseil national de l'USFP, Habib El Malki, des membres du Bureau politique du parti, des représentants des partis socialistes étrangers, ainsi que des acteurs de la société civile marocaine.

«Je ne vous cache pas que les congrès de la Jeunesse ittihadie ont toujours constitué, pour moi, des moments d'autocritique, de questionnement et de mise à l'épreuve de nos choix. C'est un véritable thermomètre pour connaître l'état de santé du parti», a assuré Driss Lachguar qui fut l'un des fondateurs de la Chabiba ittihadia dans les années 70, «dans des conditions difficiles sur le plan sécuritaire, politique et partisan».

La Chabiba ittihadia a choisi de placer son IX<sup>ème</sup> Congrès national sous le slogan «Dignité, Liberté et Égalité». Pour le dirigeant socialiste, ce choix n'est pas fortuit. «C'est un slogan qui peut sembler à première vue, comme une reproduction des slogans des révolutions qui ont secoué notre région en 2011», a précisé Driss Lachguar pour qui, cela s'inscrit au fond dans le droit fil du slogan de l'USFP lors de sa fondation : «Libération, Socialisme et Démocratie». «La liberté est l'équipollente de la libération, la dignité du socialisme et la démocratie de l'égalité», a tenu à préciser le dirigeant ittihadia. Et d'ajouter : «C'est un slogan qui résume les choix so-

ciaux-démocrates modernistes, dans le sens d'une clarté idéologique incarnée par la défense des revendications légitimes des jeunes, des femmes, des classes moyennes et défavorisées».

Pour Driss Lachguar, le Congrès de la Chabiba «doit être un exercice organisationnel, politique, intellectuel et axiologique en prélude au prochain Congrès de l'USFP, dont je suis absolument certain qu'il sera une étape essentielle de l'évolution vers la pre-

mière force dans le champ partisan et politique, car il n'y a d'avenir pour les nations que par des alternatives sociales-démocrates, et il n'est donc pas surprenant que les orientations Royales dans les derniers discours s'inscrivent dans le sens du renforcement de l'Etat social».

Par ailleurs, le dirigeant socialiste n'a pas manqué de saluer les efforts consentis par la Jeunesse ittihadie dans la défense de l'unité de l'USFP. «Elle a défendu avec perspicacité l'unité du parti, sans se départir de sa nature critique créative, et sans verser dans des pratiques aventureuses ou puériles», a-t-il mis en exergue avant d'ajouter : «Nous espérons que la Jeunesse ittihadie continuera à être un espace de dialogue créatif et d'autocritique constructive, à renforcer le parti et sauvegarder son héritage, à accueillir à bras ouvert la jeunesse du pays qui aspire à la liberté, à l'égalité et à la justice sociale, et à être une pépinière pour la production des élites nationales et du parti».

La question du Sahara marocain a occupé une place importante dans le discours du Premier secrétaire prononcé lors de la séance d'ouverture des travaux du Congrès de la Chabiba tenue dans un grand chapiteau archi-comble.

En effet, il a souligné le rôle prépondérant joué par la Jeunesse ittihadie dans la défense de la cause nationale de tous les Marocains dans les différentes instances et organisations internationales.

«Notre principale priorité est de mobiliser toutes les ressources humaines, organisationnelles et médiatiques dont dispose notre parti, afin d'être à l'avant-garde de la diplomatie parallèle, d'investir toutes nos relations extérieures, et d'en construire d'autres, afin de contribuer aux efforts consentis pour déjouer les manœuvres des ennemis de notre

intégrité territoriale», a mis en avant Driss Lachguar sous les applaudissements enthousiastes et chaleureux des congressistes ittihadis.

Et d'appeler le gouvernement à faire preuve d'humilité en associant l'opposition, et notamment l'USFP qui dispose d'un réseau de relations à l'international, dans les efforts pour la défense de la cause nationale. «Notre positionnement dans l'opposition parlementaire peut être une carte positive, si elle est bien exploitée, pour montrer que la question du Sahara marocain est l'affaire d'un Etat, d'une nation, d'une société et d'un peuple avec ses différents courants, régions et générations», a soutenu Driss Lachguar. Et d'enchaîner : «La question de l'intégrité territoriale est un dossier de souveraineté, et quand on dit cela, ça ne veut aucunement dire qu'on doit se conforter dans une attitude attentiste, comme certains le comprennent, se contenter seulement des initiatives prises par le ministère des Affaires étrangères, inspirées par les orientations judiciaires de SM le Roi, mais cela signifie que la question du Sahara ne fait pas l'objet de controverses et de conflits entre institutions, organisations ou autres expressions sociétales.

Pour lui, le consensus national sur la marocanité du Sahara et sur la nécessité de récupérer chaque portion du territoire national, doit être matérialisé en pratique par des initiatives civiles, partisanes et de jeunesse, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, pour mettre fin une fois pour toutes à ce dossier.

A cet égard, il a appelé la prochaine direction de la Jeunesse ittihadie à la création d'un Observatoire de l'intégrité territoriale, dont les missions seront de collecter des documents et de faire des études sur les questions juridiques, anthropologiques, historiques et politiques qui doivent être mis



*Concernant la cause nationale, notre première priorité est de mobiliser toutes les ressources humaines, organisationnelles et médiatiques dont dispose notre parti, afin d'être à l'avant-garde de la diplomatie parallèle*

au service du plaidoyer pour la défense des causes sacrées du peuple marocain.

En plus du défi de la défense du Sahara marocain, Driss Lachgar a également soutenu que notre pays est confronté aux défis créés par la crise sanitaire du Covid-19, où la sécurité énergétique, alimentaire et sanitaire s'est hissée au rang des priorités nationales, même dans les pays avancés. « Ce sont des défis qui exigent de chacun de rester à l'écart des conflits marginaux, des intérêts catégoriels et personnels, de l'égoïsme et du populisme, et la conviction que nous sommes dans un même bateau, que chacun est censé mener à bon port », a plaidé le dirigeant socialiste en s'adressant notamment au gouvernement.

Il a mis en avant que faire face à ces défis passe inéluctablement par la voie du développement durable et par une vision prospective prenant en compte « des droits des générations futures à vivre dans la dignité, la paix, la sécurité et la prospérité. C'est pour cette raison que notre Parti mise sur sa jeunesse ».

S'inspirant du référentiel social-démocrate, Driss Lachgar a tiré à boulets rouges sur les choix néolibéraux. Lesquels choix, d'après lui, « ont conduit l'humanité à des catastrophes climatiques, aux guerres, au pillage des pays pauvres, à la dépendance par les politiques d'endettement, au terrorisme et à la criminalité transnationale ».

Et pour contrer la montée en puissance des politiques néolibérales, le Premier secrétaire de l'USFP croit dur comme fer en un renouveau des courants socialistes, progressistes et humanistes qui plaident pour un autre monde, où les disparités de classes et spatiales se réduisent, où les voix d'extrême droite et les tendances extrémistes diminuent, et où l'égalité homme-femme est pleinement garantie.

Et encore une fois, Driss Lachgar place sa confiance en la Jeunesse itihadiya pour contribuer à ce processus de renouveau. « Notre Parti et notre Jeunesse doivent jouer un rôle pionnier dans l'affermissement des mouvements sociaux-démocrates à l'échelle nationale, régionale et internationale », a-t-il souligné.

Par ailleurs, le dirigeant socialiste a affirmé que l'USFP militera toujours pour défendre les intérêts des classes moyennes et populaires touchées de plein fouet par les politiques



d'appauvrissement suivi par le gouvernement « alors qu'une minorité continue à accumuler des profits rentiers, sans la moindre contribution à la construction

d'une économie nationale productrice de richesses et d'opportunités d'emploi ».

S'adressant au gouvernement, Driss Lachgar a rappelé que l'USFP avait affirmé, dès le début de la formation de l'actuel exécutif, qu'il exercera une opposition nationale positive, « car nous étions conscients de la situation difficile, et vous vous souvenez que certains nous accusaient d'exercer une opposition molle, bien que la voix de l'USFP ait été la plus forte dans les séances plénières du Parlement, les travaux des commissions, les positions de ses organes, les déclarations de ses dirigeants et l'action de ses militants ».

Il a également critiqué l'absence d'approche participative « même au sein du gouvernement, ce qui entraîne la prise de décisions contradictoires, ne s'appuyant sur aucune stratégie. Il était naturel dans ce cas que le gouvernement exclut l'opposition et ignore toutes ses initiatives, aussi bien politiques que législatives ».

Selon Driss Lachgar, le Maroc a grand besoin d'un gouvernement entreprenant qui fasse preuve d'écoute et qui réponde aux attentes, avec une vision

claire à court et moyen termes. « Tout cela manque à ce gouvernement qui vit encore dans le temps électoral, à travers les déclarations de ses ministres. Il ressassait encore deux discours : le discours de procrastination et des promesses sans lendemain, et le discours de justification en alléguant les conditions de sécheresse et de la conjoncture actuelle ».

Et pour conclure, le dirigeant socialiste a lancé cette mise en garde au gouvernement, tout en maintenant la main tendue de l'USFP : « Nous tirons la sonnette d'alarme et nous affirmons avec toute la clarté possible que nous sommes prêts en tant qu'opposition responsable à coopérer avec le gouvernement dans tout ce qui sert les processus de la mise en œuvre des programmes de la paix sociale d'une manière qui préserve la dignité des citoyens et aide les classes touchées par la situation actuelle à sortir du goulot d'étranglement, mais en même temps, nous n'hésiterons pas à mettre à nu toutes les politiques de procrastination qui servent seulement des intérêts personnels au détriment de la souffrance des plus larges masses du peuple, et nous faisons face avec fermeté aux po-

litiques qui maintiennent la situation actuelle ». Et d'ajouter : « Pour nous, la responsabilité c'est de saisir les situations difficiles, mais c'est également d'avoir l'audace de faire face aux politiques de l'absurde et du contournement ».

D'autre part, dans son allocution, Abdellah Sibari, secrétaire général sortant de la Jeunesse itihadiya, a affirmé que le traitement des problèmes, des attentes et des préoccupations de la jeunesse marocaine nécessite que les différents responsables dépassent l'approche classique « qui les réduit à une tranche d'âge encadrée, mais qu'ils doivent être considérés comme un bloc unifié et homogène ».

D'après lui, les jeunes « ont en réalité, et selon toute logique des groupes différents et ont des parcours, des niveaux d'éducation et des positions sociales distincts, ce qui conduit nécessairement à des attentes, des aspirations et des besoins différents, et il est inconcevable de les traiter avec des politiques uniques », appelant à « l'adoption de politiques publiques ciblant toutes les catégories, d'une manière qui respecte la spécificité de chaque groupe ».

Mourad Tabet



*l'USFP militera toujours pour défendre les intérêts des classes moyennes et populaires touchées de plein fouet par les politiques d'appauvrissement suivies par le gouvernement*



# Détermination continue du Groupe socialiste dans l'accomplissement de sa mission de contrôle



Receillant constamment les doléances des citoyens et observant scrupuleusement le quotidien de la population, particulièrement les catégories socialement vulnérables, le Groupe socialiste à la Chambre des représentants continue d'assurer ses missions de contrôle et d'évaluation de l'action des pouvoirs publics dans le cadre d'une opposition toujours vigilante, critique, responsable et constructive.

C'est dans ce contexte que la députée Aïcha El Gorji, membre dudit groupe parlementaire, a adressé au ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et du Sport une question orale soulevant la hausse des frais de scolarité dans de nombreux établissements privés en ce début de campagne scolaire.

La députée itihadie a souli-



**Aïcha El Gorji**  
*Hausse des frais de scolarité dans de nombreux établissements privés en ce début de campagne scolaire*

gné que l'ouverture de la nouvelle année scolaire a été marquée par l'augmentation conjoncturellement injustifiée des taxes et frais de scolarité, particulièrement dans les établissements privés, impactant lourdement l'effort financier consenti par les ménages marocains, notamment de la classe moyenne, pour l'avenir de leur progéniture. En effet, leur pouvoir d'achat, a noté Aïcha El Gorji, s'en ressent davantage d'autant que la spirale des hausses récurrentes des prix des matières de première nécessité et des carburants ne cesse d'anéantir tout espoir d'épanouissement de leurs enfants.

A cet effet, le parlementaire socialiste a interpellé le responsable gouvernemental au sujet précisément du rôle de contrôle supposé être opérationnel quant aux pratiques de ces établissements privés mais aussi sur les dispositions préconisées par son département pour la préservation du pouvoir d'achat des parents des élèves en question.

Pour sa part, le député itihadi Hamid Eddarrak, a adressé au chef du gouvernement une question orale se rapportant à l'opportunité cruciale de prolonger l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires ayant été enrôlés dans le cadre du procédé de recrutement direct adopté en 2011.

A cet égard, le parlementaire, membre du Groupe socialiste, a rappelé que dans le cadre de l'opération de recrutement direct des titulaires de diplômes supérieurs, lancée par le gouvernement d'Abbas El Fassi, il a été procédé exceptionnellement au recrutement direct d'un certain

nombre de docteurs en vertu d'une correspondance émise par le Premier ministre sous le numéro 778 datée du 4 avril 2011. Or, la majorité de ces fonctionnaires étaient âgés de 48 à 49 ans. Ils ont alors été déclarés adhérer au système du RCAR qui dispose qu'ils devaient partir à la retraite à l'âge de la soixantaine, bien qu'on leur ait promis qu'ils



**Hamid Eddarrak**  
*Opportunité cruciale de prolonger l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires ayant été enrôlés dans le cadre du procédé de recrutement direct adopté en 2011*

allaient bénéficier du même traitement réservé aux professeurs chercheurs des universités qui ne sont mis, eux, à la retraite qu'à l'âge de 65 ans. Cependant, cette promesse, entre autres, n'a nullement été tenue au fil des gouvernements qui se sont succédés dès lors, d'autant plus qu'un certain nombre des intéressés devront partir en dépit de leurs dispositions sanitaires encore pleine-

ment favorables et des difficultés financières qu'occasionnerait leur départ en matière de crédits à rembourser ou d'autres engagements financiers familiaux.

Le député Eddarrak a ainsi, en tout état de cause, interpellé le chef du gouvernement, sur l'opportunité de prolonger l'âge de la retraite de cette catégorie de fonctionnaires à l'instar de l'ensemble des fonctionnaires de l'administration publique.

De son côté, le député usfpeïste, Abdelkader Al Bousairi, a évoqué dans une question orale adressée au ministre de la Santé et de la Protection sociale la problématique de l'habilitation de l'exercice de la restauration des yeux et du statut juridique des restaurateurs des yeux au Maroc.

Le parlementaire a indiqué que les accidents et les complications des maladies génétiques sont les causes directes de la perte des yeux et cela nécessite une intervention chirurgicale ou restauratrice ou encore les deux à la fois et requiert souvent la prestation délicate du restaurateur des yeux. Et d'ajouter que la restauration des yeux, étant une nécessité médicale, doit être classée parmi les prestations remboursables de la part des institutions de soins sanitaires au Maroc. Or, a-t-il développé, cette spécialité n'est pas réglementée du fait que la loi 45-13 relative aux professions de kinésithérapie, d'habilitation et de réhabilitation fonctionnelle, consacre ce vide juridique. Car, de fait, à l'entrée en vigueur de cette loi, expliquait-il, le restaurateur des yeux est considéré comme un pratiquant dans un cadre non juridique et

encourt à cet effet des poursuites judiciaires.

Abdelkader Al Bousairi, a, en conclusion, questionné le ministre sur les mesures d'urgence que pourrait prendre son département pour garantir la continuité des prestations de restauration des yeux et l'organisation et la réglementation de cette profession.

Quant à la députée Latifa Cherif, membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, elle a réitéré par une question orale circonstancielle adressée au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, son appel à améliorer les conditions par ailleurs « désastreuses des cités universitaires ».

Elle a souligné, à ce sujet, que les cités universitaires, à travers les différentes régions du pays, connaissent d'énormes dysfonctionnements, notamment au niveau des infrastructures et des équipements essentiels, en évoquant, à ce propos, l'événement



**Latifa Cherif**  
*Nécessité d'améliorer les conditions « désastreuses des cités universitaires »*

dramatique survenu dernièrement à la cité universitaire de la ville d'Oujda (incendie NDLR) qui a mis à nu la situation catastrophique que vivent les étudiants résidents en « l'absence de conditions de sécurité et de vie digne ».

Et d'ajouter qu'en dépit d'accords conclus lors de dialogues entre représentants syndicaux étudiants et administrations des cités universitaires sur une supposée amélioration de la situation des constructions et locaux, la concrétisation de ces accords n'a jamais connu le jour. Et cela concerne pourtant « les besoins primordiaux tels que l'eau, l'électricité, les équipements d'extinction des feux ou ce qui a trait aux prestations sanitaires, aux soins d'urgence et aux médicaments » (...).

**Rachid Meftah**

# Contrairement aux allégations fallacieuses de l'Algérie, José Manuel Albares réitère le soutien sans équivoque de Madrid à Rabat

*Le plan marocain d'autonomie est la base la plus sérieuse, réaliste et crédible pour une solution au Sahara*



Quelques jours après la déclaration du président du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, à la 77ème Assemblée générale de l'ONU, interprétée par le gouvernement et les médias algériens comme une forme d'inflexion de la position de Madrid au sujet du Sahara marocain, le ministre des Affaires étrangères, José Manuel Albares, a réitéré, dans un entretien accordé à nos confrères du quotidien espagnol La Razon, le soutien de Madrid au plan d'autonomie proposé par le Maroc,

tout en réfutant les fausses rumeurs véhiculées par la propagande algérienne et l'annonce du président Tebboune, faisant état d'un supposé changement de la position de Madrid. «La position de l'Espagne est exprimée de manière explicite dans la Déclaration conjointe hispano-marocaine du 7 avril. Il n'y a aucun doute sur ce sujet», a-t-il souligné, avant de rappeler que cette «déclaration est une feuille de route qui va se développer et durer dans le temps». «Le grand objectif étant de maintenir l'amitié avec le Maroc», a précisé José

Manuel Albares. «L'Espagne considère «le plan marocain d'autonomie comme la base la plus sérieuse, réaliste et crédible pour résoudre ce différend», a-t-il également estimé, en mettant en avant «le partenariat stratégique intense liant l'Espagne et le Maroc» qui reflète, «une nouvelle étape fondée sur la transparence, la communication permanente et le respect mutuel». «La Déclaration conjointe du 7 avril est une feuille de route qui va se développer et durer dans le temps. Le grand objectif étant de maintenir l'amitié avec le Maroc»,

a-t-il indiqué. Et d'ajouter : «il existe une relation très étroite entre l'Espagne et le Maroc en raison de notre position géographique, de nos liens historiques, culturels, économiques, familiaux et personnels».

Le ministre des Affaires étrangères a, par ailleurs, insisté sur «le respect de son pays sur le rôle de l'ONU» dans ce dossier et sur «l'appui à l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara», en vue de parvenir à une solution à ce conflit artificiel. Une ligne politique que défend également le Maroc, contrairement à l'Algérie.

ment à l'Algérie

Concernant le contrôle de la migration irrégulière, José Manuel Albares a tenu à rappeler que «tous les points de la déclaration hispano-marocaine sont remplis». «On observe depuis quatre mois une baisse très importante, de 20%, des entrées irrégulières, alors qu'elles se multiplient en Europe. Il y a également eu une augmentation de 30% de notre commerce bilatéral. Le passage et la circulation des personnes à Sebta et Mellilla ont repris leur cours normal, ce qui a permis, avec la reprise complète des liaisons aériennes et maritimes, à l'opération Traversée du Détroit d'être un grand succès», a-t-il souligné. Et de rappeler que «la rencontre de haut niveau entre les deux gouvernements, qui n'a plus eu lieu depuis 2015, se tiendra avant la fin de l'année». «Nous sommes deux pays voisins et nous voyons les fruits d'une relation basée sur le bénéfice mutuel, le respect mutuel et la non-ingérence dans les affaires intérieures», a-t-il affirmé.

Le ministre des Affaires étrangères a également fait savoir que «la coopération hispano-marocaine dans ce domaine, et dans tous les autres, se déroule toujours dans le respect scrupuleux des droits de l'Homme et des droits fondamentaux». «Et ce malgré les difficultés du terrain et le défi posé par les mouvements migratoires irréguliers et la lutte constante contre les mafias de la traite humaine», a-t-il indiqué, avant de conclure : «Je veux à cette occasion transmettre toute ma solidarité à la police et la garde civile espagnoles et aux gendarmes marocains».

M.O

## Ursula von der Leyen : *L'UE veut renforcer le partenariat unique et fiable avec le Maroc à tous les niveaux*

L'Union européenne veut renforcer son partenariat "unique et fiable" avec le Maroc à tous les niveaux, a affirmé la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen.

"Nous voulons renforcer le partenariat unique et fiable UE-Maroc à tous les niveaux : accroissement du commerce et de la coopération sur le numérique et l'énergie, par exemple", a tweeté Mme Von der Leyen, à l'issue de son entretien téléphonique, mardi, avec le chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, axé sur "le partenariat stratégique" liant le Royaume et l'UE.

Selon la cheffe de l'Exécutif européen, la stratégie d'investissement de l'UE GlobalGateway peut soutenir à cet effet les efforts de Rabat et Bruxelles. Il s'agit de la nouvelle

stratégie de l'UE visant à investir dans des infrastructures "intelligentes, propres et sécurisées" dans les secteurs du numérique, de l'énergie et des transports, et à renforcer les systèmes de santé, d'éducation et de recherche à travers le monde.

Lors de sa visite, en février dernier à Rabat, Mme Ursula von der Leyen avait réaffirmé la volonté de l'Union européenne de continuer à approfondir le partenariat "stratégique, étroit et solide" avec le Maroc.

"Je réaffirme notre volonté de continuer à approfondir nos relations en tant que voisins, en tant que partenaires et en tant qu'amis. C'est ensemble que nous pouvons bâtir une vision commune et ambitieuse de notre partenariat", avait-elle déclaré, à l'issue de ses entretiens avec M. Akhannouch.

Le Maroc et l'UE, rappelle-t-on,

avaient lancé le 27 juin 2019 à Bruxelles le "Partenariat euro-marocain de prospérité partagée".

Il s'agit d'un nouveau cadre statutaire qui régit les relations bilatérales axé autour de quatre espaces structurants. Il s'agit d'un espace de convergence des valeurs, un espace de convergence économique et de cohésion sociale, un espace de connaissances partagées et un espace de concertation politique et de coopération accrue en matière de sécurité, et deux axes fondamentaux à caractère horizontal, qui feront aussi l'objet d'actions opérationnelles spécifiques, à savoir une coopération en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique et une coopération en matière de mobilité et de migration, qui se renforceront mutuellement.



# Quand l'APS verse dans le mensonge sans vergogne

*L'agence officielle algérienne a cru voir dans l'entretien Guterres-Lamamra ce qui n'a jamais eu lieu*

La dépêche dont s'est fendue l'agence propagandiste algérienne "APS" à l'issue de l'entretien du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres avec le ministre algérien des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, lundi à New York, est un cas d'école dans les instituts et les think tanks qui dissèquent les Fake News et la désinformation dans l'arène médiatique.

Sans vergogne, ni égard à la déontologie et au b. a.-ba du journalisme, l'agence algérienne de presse s'est arrogée le droit de travestir la réalité en imputant au chef des Nations Unies des propos qu'il n'a pas consi-

gnés dans le communiqué officiel rendu public à la même occasion par le bureau de son propre porte-parole et que ni le Secrétaire général ni l'ONU n'ont jamais tenus.

Alors que le "readout" du Secrétaire général de l'ONU ne mentionne la question du Sahara marocain que parmi les "questions régionales" discutées lors de l'entretien aux côtés de celles de la Libye et du Mali, l'APS, fidèle à son obsession malade anti-marocaine, donne libre cours à une imagination qui frôle le ridicule, en reprenant les propos du MAE algérien lors de son intervention de l'Assemblée générale de l'ONU.

L'agence aux ordres a poussé le ridicule à son paroxysme en tenant à mettre ces propos fictifs et montés de toute pièce entre guillemets pour leur conférer un simulacre de sérieux et d'authenticité. Un piétinement de la déontologie qui n'a d'égal que chez une agence inféodée à un régime aux abois.

L'APS a certainement oublié, ou a fait semblant d'oublier, que le fait que la question du Sahara marocain soit évoquée lors de l'entretien de M. Guterres et le ministre algérien est une chose des plus normales, car l'Algérie est partie principale à ce différend régio-

nal et que le processus politique est mené sous les auspices exclusifs des Nations Unies.

Les mensonges de l'APS ne se limitent pas à la question du Sahara marocain, puisqu'ils vont aussi concerner la question palestinienne. Alors que le communiqué du porte-parole des Nations Unies ne fait aucune mention ou allusion à cette question, l'agence de la désinformation algérienne évoque les "efforts de l'Algérie visant à consolider l'unité nationale palestinienne et à reprendre le processus de paix au Moyen-Orient à travers la relance de l'initiative arabe de paix".

Autre exemple éloquent de

ce "comportement" qui fait peu de cas des règles de la déontologie est lorsque l'APS va usurper la fonction de porte-parole du Secrétaire général de l'ONU et "confirmer" la participation de ce dernier au prochain Sommet des Etats arabes à Alger. Du jamais vu dans le monde de la presse et des médias.

L'imagination propagandiste de l'agence algérienne ne se contente pas de ce niveau du ridicule quand elle va évoquer une "séance de travail" avec le chef des Nations Unies, alors que le bureau du porte-parole de ce dernier ne parle que d'une "rencontre". Il est vrai que le ridicule ne tue pas!

## Le Maroc traverse une phase de stress hydrique aigu

Le Maroc se trouve désormais aux prises avec une situation de stress hydrique aigu en raison de la faiblesse des précipitations ayant entraîné un repli du taux de remplissage des barrages, a alerté l'expert en gouvernance et gestion des ressources en eau, Mohamed Bazza.

Selon les données actuelles, "le Maroc a entamé une phase de stress hydrique extrême avec une moyenne annuelle de 500 mètres cubes pour chaque personne, soit le niveau le plus bas de l'indice de stress hydrique", a expliqué l'expert dans une interview accordée à la MAP, notant que les études prévoient une baisse de 80% des ressources en eau d'ici 25 ans.

Il a qualifié de "grave et inédite" la crise en eau que connaît le Maroc, qui se manifeste par un recul exceptionnel du taux de remplissage des barrages, attribuant cette régression aux facteurs climatiques, dans la mesure où le Royaume, à l'instar des autres pays du globe, connaît une rareté des précipitations due au changement climatique causé par les émissions de gaz à effet de serre et de longues périodes de sécheresse de plus en plus rudes qui touchent toutes les régions du pays. D'autres facteurs humains sont à l'origine de cette situation, dont la mauvaise gestion des ressources hydriques et l'absence d'une gouvernance optimale et efficace permettant de garantir un approvisionnement durable en eau, a-t-il poursuivi. Pour ce qui est de l'état du niveau des eaux souter-



raines, M. Bazza l'a qualifié de "catastrophique" du fait que ces ressources sont menacées d'épuisement total, notant que les conséquences de leur surexploitation sont désormais manifestes : assèchement de nombreuses sources d'eau, arrêt de l'écoulement des rivières, repli de la superficie des terres irriguées, assèchement des nappes phréatiques alors que la durabilité d'autres est menacée...

Pour remédier à cette situation, l'expert a souligné la nécessité d'une volonté politique pour assurer la durabilité de ces ressources, rétablir l'équilibre entre les ressources hydriques disponibles et leur exploitation et garantir une gestion optimale

et durable des eaux souterraines. Il a insisté, dans ce sens, sur l'impératif de rationaliser l'usage de cette ressource vitale en attendant le retour des précipitations, tout en accordant la priorité à la préservation de l'eau potable contre toute surexploitation ou gaspillage.

De l'avis de l'expert, si la question de la raréfaction des ressources en eau devient structurelle, la réponse en termes de gestion doit être de même. A ce sujet, il a mis en avant une série de recommandations et de mesures prônées par une équipe de lauréats de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, spécialistes en la matière.

Parmi elles figurent, entre autres,

la promotion des recherches scientifiques traitant de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau, la sensibilisation des décideurs et des citoyens à la rareté de cette ressource vitale, l'obligation de garantir un équilibre entre l'offre et la demande en eau, la multiplication des projets de construction des barrages et la lutte contre la pollution de l'eau.

Il s'agit aussi, a-t-il ajouté, d'effectuer une évaluation approfondie pour la modernisation du Plan national d'aménagement des bassins versants en concertation avec les parties prenantes, en plus de la réalisation de nouveaux projets de dessalement de l'eau de mer et l'encouragement à la

réutilisation des eaux usées.

Et l'expert de plaider, en conclusion, pour une meilleure gouvernance des ressources hydriques en mettant à profit l'arsenal juridique et réglementaire en la matière via l'accélération de la promulgation du reste des textes d'application de la loi 15-36 fixant les règles d'une gestion intégrée, décentralisée et participative des ressources en eau pour garantir le droit des citoyens à l'accès à l'eau et en vue d'une utilisation rationnelle et durable et une meilleure valorisation quantitative et qualitative de l'eau, des milieux aquatiques et du domaine public hydraulique en général, ainsi que les règles de prévention des risques liés à l'eau.

# Le CESE présente ses réalisations et les perspectives de son action



Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a organisé, mardi à Rabat, une rencontre dédiée à la présentation et la discussion d'un rapport de restitution des principales réalisations du Conseil et des perspectives de son action, présidée par Ahmed Reda Chami, président du Conseil.

Cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre du devoir de reddition d'information des citoyennes et citoyens sur les travaux du Conseil en relation avec un certain nombre de chantiers de développement lancés au Maroc ces dernières années, vise à explorer les perspectives de contribution et d'accompagnement de l'institution des futures voies de développement au Maroc, indique un communiqué du CESE.

Lors de l'élaboration de ce rapport, le

Conseil a tenu à assurer la participation la plus large possible des partenaires et des principaux acteurs au processus de restitution des différentes actions du Conseil, d'exploration de ses perspectives d'avenir, d'identification des points et aspects qui pourraient être améliorés, et d'exploration des procédures à même d'enrichir ses interventions, poursuit la même source.

A travers cette rétrospective, il a été constaté que le Conseil s'est penché sur des questions d'une importance primordiale pour notre pays sur les plans économique, social et environnemental, soit à caractère innovant ou inédit, soit à dimension stratégique, comme le modèle de développement des provinces du sud, le capital immatériel, la protection sociale, l'immobilier, l'urbanisation, la question de la femme, le mariage des fillettes...etc.

Et de noter que le Conseil a émis, au total, plus de 2.700 recommandations et 113 documents, dont des études, des rapports et des avis, avec un rythme de production annuel qui a atteint, en 2021, 13 émissions.

Le Conseil a également tenu à suivre l'action du gouvernement et du Parlement, que ce soit en interagissant avec les saisines reçues de la part de ces deux institutions ou en travaillant sur des questions spécifiques de sa propre initiative, de manière à éclairer les politiques publiques, améliorer l'action législative et promouvoir l'action publique en général.

Parallèlement à son rôle d'institution consultative, le Conseil joue aussi un rôle de plaidoyer sur un certain nombre de questions d'importance cruciale pour l'avenir de notre pays, ou sur des questions sociétales controversées, et ce afin de contribuer à l'instauration de l'effectivité des droits, la promotion du débat public en ce qui concerne la prise de décision, et la diffusion

de la culture du dialogue et des valeurs progressistes.

Pendant, malgré ce résultat louable, il faut redoubler d'efforts pour renforcer la coordination et la coopération avec les partenaires institutionnels afin d'augmenter le nombre des saisines et de renforcer l'interaction positive avec les recommandations du Conseil. D'autre part, des efforts accrus doivent être déployés pour améliorer la qualité des rapports et avis du Conseil, et pour les rendre plus réactifs aux attentes et aspirations des citoyennes et citoyens et des acteurs concernés.

A la lumière des changements que connaît le monde entier ainsi que notre pays, et en lien avec les nouvelles attentes et aspirations exprimées par les acteurs contactés ces dernières années, les membres du Conseil, ainsi que les citoyennes et citoyens à travers les différentes consultations lancées, le CESE est appelé à franchir un nouveau seuil dans son parcours dynamique, dont l'objectif est la participation citoyenne pour renforcer la démocratie participative, une plus grande ouverture sur les acteurs territoriaux, et un engagement plus fort dans l'accompagnement du dialogue social et dans le suivi des politiques publiques, conformément aux prérogatives du Conseil.

Ainsi, dans un esprit de continuité institutionnelle et de capitalisation des acquis, le Conseil envisage, à l'avenir, de s'engager dans plusieurs voies d'amélioration pertinentes et prometteuses. Il s'agit d'abord de la participation citoyenne, à travers le renforcement de l'implication des citoyennes et des citoyens dans la dynamique de réflexion, de proposition et de co-construction, en améliorant l'interactivité de la plateforme numérique "Ouchariko" pour en faire un espace participatif et numérique par excellence, et en utilisant de nouveaux outils,

mécanismes et des initiatives nouvelles dans le domaine de la stimulation et de l'encouragement de la participation citoyenne aux travaux de cette institution constitutionnelle consultative.

En ce qui concerne la dimension territoriale, le Conseil se penchera sur le développement des relations de coopération, d'interaction et de coordination avec les territoires en tant qu'incubateurs de la participation citoyenne, afin de promouvoir une territorialisation de l'action et des contributions du Conseil, et d'être à l'écoute des attentes et préoccupations de la population et des acteurs territoriaux et les traduire dans les analyses et recommandations du Conseil.

Le Conseil envisage aussi une contribution plus forte à la dynamique du dialogue entre les acteurs économiques. Il est en train de réfléchir à la manière d'exercer ce rôle, notamment en facilitant la conclusion des accords majeurs entre les acteurs du dialogue social, en assurant une veille et une vigilance stratégique et en menant des consultations et des études.

Il s'agit également du suivi des politiques publiques économiques, sociales et environnementales conformément à la loi organique. Le Conseil est de train de réfléchir à une méthodologie particulière en complémentarité avec ce que font les autres institutions en matière d'évaluation des politiques publiques, avec la possibilité de privilégier le suivi et l'accompagnement des politiques en fonction de leur impact sur l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des citoyennes et citoyens.

Les principaux résultats du rapport sur les réalisations du Conseil ont été présentés par Najat Simo, membre du Conseil, tandis que Younes Benakki, secrétaire général du Conseil, a mis en lumière les perspectives de l'action du Conseil.



**Le Conseil a émis plus de 2.700 recommandations et 113 documents, dont des études, des rapports et des avis, avec un rythme de production annuel qui a atteint, en 2021, 13 émissions**

# Covid-19 : L'épidémie poursuit son déclin au Maroc

L'épidémie du Covid-19 poursuit son déclin dans les différentes régions du Maroc, a annoncé mardi le ministère de la Santé et de la Protection sociale.

"La quatrième période intermédiaire dans notre pays se poursuit pour la septième semaine consécutive et se caractérise par une très faible propagation du virus SARS-Covid-2 dans les différentes régions du Royaume, et ce depuis la deuxième semaine du mois d'août 2022", a indiqué Mouad Mrabet, coordonnateur du Centre national des opérations d'urgence de santé publique du ministère, dans une présentation du bilan bimensuel de la situation épidémiologique (08 août - 25 septembre).

En ce qui concerne les nouveaux cas d'infection hebdomadaires, M. Mrabet a fait état d'un taux inférieur à un cas pour chaque 100.000 habitants/semaine depuis cinq semaines, alors que le taux de positivité hebdomadaire est resté en-dessous de



1% au cours de la même période.

D'autre part, il a souligné que les cas graves et critiques ont atteint leur faible niveau depuis le début de la propagation du virus, précisant que 14 personnes ont été admises aux services de réanimation et de soins intensifs du-

rant le mois de septembre, soit en moyenne un cas tous les deux jours. En revanche, a-t-il poursuivi, 27 patients ont quitté les services de réanimation après l'amélioration de leur état de santé. S'agissant des décès, selon le responsable, cinq cas ont été si-

gnalés en septembre, soit le nombre le plus bas enregistré depuis le début de l'épidémie à l'échelle nationale.

Depuis le début de la période intermédiaire (7 semaines), 21 personnes, toutes atteintes de maladies chroniques, sont décé-

dées par le Covid-19 avec une moyenne d'âge de 67 ans, a-t-il noté, précisant que neuf d'entre elles n'avaient reçu aucune dose de vaccin, huit se sont vues administrer deux doses depuis au moins un an et quatre ont reçu trois doses il y a huit mois ou plus. Concernant les variants du virus SARS-Covid-2 circulant au Maroc, Omicron demeure actuellement dominant avec son sous-variant BA.5 (94%).

En relation avec la campagne nationale de vaccination, le taux de couverture de la population générale par la troisième dose (Booster) s'élève à 18,6% avec un taux de continuité de 29,2%.

A cet égard, le ministère de la Santé et de la Protection sociale a réitéré l'appel aux personnes âgées, immunodéprimées et celles atteintes de maladies chroniques à recevoir la troisième dose du vaccin anti-Covid 19, puis une dose de rappel, afin d'augmenter le niveau d'immunité.

## Le Médiateur du Royaume appelle à tenir compte des risques de l'exclusion numérique des personnes âgées

Le Médiateur du Royaume du Maroc, Mohamed Benalilou, a appelé mardi depuis Tbilissi (capitale de la Géorgie) les Médiateurs et les ombudsmans des pays méditerranéens à tenir compte des risques de l'exclusion numérique des personnes âgées.

Dans une allocution prononcée lors d'une rencontre internationale sur "le rôle des institutions du Médiateur et des ombudsmans dans la protection des droits des personnes âgées", M. Benalilou a incité à placer le sujet de "l'augmentation du nombre des personnes âgées marginalisées numériquement" au cœur des missions des Médiateurs et de leurs interventions, dans le but de garantir les droits de cette catégorie au sein du monde virtuel et de consacrer les acquis relatifs aux droits de l'Homme, a indiqué un communiqué de l'institution du Médiateur du Royaume.

Garantir "l'égalité numérique pour tous les âges" est une nécessité impérieuse, a indiqué M. Benalilou, ajoutant que sa négligence dans les stratégies d'intervention des Médiateurs constitue une légitimation de la réalité des discriminations entre "le citoyen numérique" et "le citoyen non numérique".

Notant que la phase post-Covid a marqué une transformation évidente dans l'exercice de certains droits liés aux services publics qui sont désormais accessibles sur Internet, mettant à l'écart une large catégorie de personnes âgées qui souffrent en silence, M. Benalilou a mis l'accent sur l'importance de la lutte contre l'exclusion numérique par le biais d'une batterie de mécanismes de gestion publique, mais aussi à



Mohamed Benalilou

travers la création de partenariats entre les secteurs public et privé en vue d'améliorer l'accès de cette catégorie sociale à la numérisation.

Dans cette perspective de mise en avant du droit des personnes âgées à l'inclusion sociale complète, le Médiateur du Royaume a signalé que la question "ne saurait être réduite à l'accès à distance aux droits et aux services", appelant à la création d'un environnement virtuel favorable aux personnes âgées, qui accompagne leur volonté d'adhérer à la transformation numérique.

Pour ce faire, M. Benalilou a préconisé l'humanisation des services et des procédures fournis par voie électronique en ayant

recours aux solutions numériques, le renforcement du cadre juridique pour garantir le droit des personnes âgées à la participation citoyenne, ainsi que la mise en place d'un service d'assistance numérique "pour protéger leurs données personnelles des dangers que représente l'Internet".

La solution réside dans l'instauration de politiques publiques inclusives basées sur "l'intégration sociale", a estimé M. Benalilou, notant que l'examen de l'écart numérique existant entre les personnes âgées et les autres citoyens et l'intégration de cette catégorie dans les nouvelles technologies constituent les prémisses de la transformation tournée vers l'intégration, la lutte contre l'élimination ou l'exclusion numérique étant tributaire de la capacité à combler les lacunes entachant les politiques adoptées.

Par ailleurs, le Médiateur du Royaume a prôné la mise en place de programmes d'aide aux personnes âgées pour renforcer leur autonomie, notamment à travers l'alphabetisation numérique, en les considérant non pas comme une catégorie vulnérable ayant besoin de compassion, mais comme une source fiable de connaissances, d'expériences et d'apports riches nécessaires au progrès de la communauté.

Les Médiateurs et les ombudsmans, a-t-il soutenu, "font partie d'un environnement intégré dans lequel se croisent diverses initiatives relatives aux droits des personnes âgées et faisant intervenir les véritables acteurs dans l'orientation et le contrôle des mécanismes de coordination horizontale des initiatives gouvernementales prises, en

raison de leur proximité supposée de cette catégorie dont ils sont chargés de traiter les problèmes, ne serait-ce que par l'accompagnement et l'orientation".

Le Médiateur du Royaume a également exhorté à réfléchir à un "nouveau concept" pour le traitement des questions des personnes âgées, qui soit axé sur une logique de droit et non plus de protection, en instaurant des programmes intégrés avec un référentiel juridique clair qui définit le domaine d'intervention de l'Etat et de la société civile et consacre des méthodes alternatives à l'approche classique de la prise en charge institutionnelle des personnes âgées.

Dans ce contexte, il a affirmé qu'"il est temps d'ouvrir des discussions internes sérieuses sur le concept de service public électronique et sa relation avec les droits catégoriels, dans le but de réduire le fossé qui se creuse davantage entre les personnes âgées et leur environnement, sur fond de numérisation qui a changé à plusieurs égards la nature des rapports entre l'utilisateur et les administrations publiques". D'autre part, M. Benalilou a souligné la nécessité de développer la culture de solidarité entre les générations pour assurer la sécurité collective des personnes âgées, dans le respect de leurs choix personnels et de garantir leur droit à la différence, que ce soit pour des raisons résultant de difficultés d'accès au numérique soit pour des raisons purement personnelles, recommandant d'offrir des alternatives "humaines" à tous les services numériques afin que la différence ne mène pas à l'inégalité en termes d'accès aux droits et de leur exercice.



## Dieu sauve la livre ?

À l'université des États-Unis au début des années 1980, on m'a enseigné le modèle macroéconomique emblématique de Mundell-Fleming, qui prédit que le taux de change d'une monnaie s'appréciera en réponse à une augmentation du déficit budgétaire du pays émetteur. Les Asiatiques, les Africains, les Latino-Américains et les Européens du Sud dans la salle ont réagi à l'unisson, protestant que ce n'est pas comme ça : tout commerçant sensé se débarrassera de la monnaie d'un pays dont le gouvernement est sur le point de s'engager dans des emprunts massifs.

**La livre est-elle proche du point de rupture ?**

GENE FRIEDA soutient que le plafonnement des prix de l'énergie prévu par le Royaume-Uni pourrait conduire à un effondrement de la livre sterling.

Je me suis souvenu de cette discussion alors que je regardais la livre sterling atteindre son niveau le plus bas par rapport au dollar, en réponse aux réductions d'impôts et aux augmentations de dépenses non financées annoncées par le gouvernement de la nouvelle première ministre, Liz Truss. Le Royaume-Uni faisait partie des pays – pour la plupart riches et très développés – où les prédictions de Marcus Fleming (un Britannique) et de Robert Mundell (un Canadien qui a remporté le prix Nobel) se sont avérées vraies. Pas plus.

Il m'a fallu un certain temps pour comprendre pourquoi le modèle qui est souvent décrit comme le « cheval de bataille » de la macroéconomie ne s'appliquait pas aux marchés émergents, mais la réponse est assez évidente. La macroéconomie pour les pays développés concerne le présent, car il ne faut pas trop s'inquiéter de l'avenir. Au début des années 1960, lorsque Mundell et Fleming écrivaient, on tenait pour acquis que les économies avancées paieraient leurs dettes, ou du moins ne compteraient pas sur l'inflation pour éroder la valeur de leurs dettes. Cela aussi n'est apparemment plus vrai.

**En fin de compte, un pari sur une monnaie est un pari sur la force des institutions politiques qui la sous-tendent.**

**Faut-il en conclure que les marchés ne croient plus à la solidité fondamentale des institutions britanniques ?**

Il ne faut pas pousser le propos trop loin. Sur les marchés émergents, le risque de défaut est le nom du jeu, et même le trader le plus paniqué ne devine pas qu'un jour prochain, le gouvernement de Sa Majesté déclarera officiellement qu'il ne peut pas rembourser ses dettes. La Grande-Bretagne reste un pays aux institutions formidables. Le même communiqué du palais qui annonçait au monde la mort de la reine mentionnait que le roi et la reine consort reviendraient à Londres le lendemain. La transition de Boris Johnson à Liz Truss a été presque aussi rapide. Le pouvoir royal et démocratique a changé de mains rapidement et en douceur, tandis que la population est descendue dans la rue en exprimant à la fois chagrin et appréciation. Peu de pays peuvent raconter cette histoire.

Mais même les pays dotés d'institutions solides sont confrontés à des limites budgétaires. Les baisses d'impôts qui viennent d'être annoncées représentent 2 % du PIB. Ajoutez à cela des subventions énergétiques qui pourraient coûter 100 milliards de livres sterling (107 milliards de dollars) l'année prochaine, à partir de niveaux de dette publique qui représentent environ 100 % du PIB. Jusqu'à il y a environ un an, lorsque des taux d'intérêt nominaux nuls ou négatifs prévalaient dans la plupart des économies avancées, cela n'avait peut-être pas beaucoup d'importance. Qui se soucie des dettes qui n'ont pas de frais de port ? Et lorsque le taux d'intérêt réel est inférieur au taux de croissance économique à long terme, un déjeuner gratuit est possible : des dépenses publiques plus élevées aujourd'hui ne signifient pas nécessairement des impôts plus élevés demain.

Mais ce n'est plus le cas non plus. En réponse au paquet budgétaire, le rendement à dix ans des gilts britanniques a bondi à 3,77 %, complétant une hausse de plus d'un demi-point de pourcentage en une seule semaine. Il est difficile de deviner quelle sera l'inflation au cours de cette période, mais si l'objectif de 2 % de la Banque d'Angleterre

se maintient, le taux d'intérêt réel attendu qui en résulte est de 1,77 %, ce qui est supérieur à la croissance annuelle moyenne de 1,5 % de l'économie britannique sur la décennie se terminant en 2021.

Si ni défaut de paiement ni inflation élevée soutenue n'est une option probable, qu'est-ce qui peut mal tourner ? Beaucoup – et les marchés le savent.

Pour commencer, la faiblesse et la volatilité persistantes des prix des obligations peuvent nuire au système financier, pour lequel le rendement des obligations d'État est la référence clé. Face à une telle situation, les banquiers centraux ne peuvent pas détourner le regard, comme l'a appris à ses dépens la présidente de la Banque centrale européenne, Christine Lagarde, en 2020, lorsqu'elle a affirmé que ce n'était pas à elle de « fermer les écarts » entre les obligations italiennes et allemandes. Après que le marché italien ait pris une autre raclée, elle a dû revenir sur ce commentaire.

On peut également imaginer une situation dans laquelle la viabilité budgétaire commence à limiter la capacité de l'autorité monétaire à fixer les taux d'intérêt. Au Brésil, par exemple, la dette publique est à la fois importante et à court terme, de sorte qu'à chaque fois que la banque centrale resserre sa politique monétaire, le marché s'inquiète de la capacité du gouvernement à payer ses factures.

Et il y a l'épineuse question de savoir combien de temps la livre continuera d'être un véhicule d'investissement majeur. Les gestionnaires d'actifs d'une compagnie d'assurance ou d'un fonds souverain en Asie de l'Est ou au Moyen-Orient sont sûrs de conserver des parts importantes de leurs portefeuilles libellés en dollars ou en euros. Il n'est pas gravé dans la pierre qu'ils doivent détenir la monnaie d'un pays de 68 millions d'habitants dont la production économique ne représente qu'une petite part du PIB mondial.

Même si un tel scénario catastrophique ne se concrétise jamais, une politique budgétaire trop laxiste peut tout de même créer de nombreux maux de tête. Les prix à la

consommation au Royaume-Uni ont augmenté de près de 10 % au cours de la dernière année. Alors que le Trésor gonfle la demande en dépensant plus et en taxant moins, la BOE sera occupée à réduire la demande en augmentant les taux d'intérêt. Plus le déficit budgétaire s'alourdit, plus les taux d'intérêt devront augmenter pour contenir l'inflation. Dans un pays d'hypothèques à taux variable, cela pourrait entraîner des problèmes financiers et politiques.

Au début des années 1980, mon professeur a minutieusement expliqué que dans le modèle Mundell-Fleming, l'augmentation des emprunts publics fait monter les taux d'intérêt locaux, ce qui à son tour précipite les entrées de capitaux, entraînant une appréciation de la monnaie. Si les taux au Royaume-Uni finissent par être plus élevés qu'aux États-Unis ou dans la zone euro, le maxi « mini-budget » annoncé par le chancelier Kwasi Kwarteng pourrait éventuellement avoir cet effet sur la livre. Mais c'est une bénédiction mitigée : une bonne nouvelle pour les importateurs britanniques et les Britanniques en vacances à l'étranger serait une mauvaise nouvelle pour les exportateurs britanniques, les emplois et la croissance économique.

Le problème avec un déficit budgétaire important et une dette publique élevée n'est pas qu'ils condamnent inévitablement la livre à être faible ou forte. Le problème est qu'ils suppriment des degrés de liberté dans la conduite de la politique monétaire, créent une incertitude qui se répercute souvent sur les marchés financiers privés, rendent l'arbitrage inflation-chômage plus difficile à gérer et peuvent entraver la croissance à long terme.

C'est l'énigme classique à laquelle sont confrontés les marchés émergents, où il n'est pas rare de voir les politiques budgétaire et monétaire fonctionner à contre-courant. Que Dieu sauve le Royaume-Uni de ce sort.

**Par Andrés Velasco**

*Ancien candidat à la présidence et ministre des Finances du Chili. Il est doyen de la School of Public Policy de la London School of Economics and Political Science.*



## Les différentes hypothèses de sabotage des gazoducs Nord Stream



**L**a thèse du "sabotage" est hautement privilégiée pour expliquer les fuites spectaculaires des gazoducs Nord Stream, une opération certes complexe mais nullement hors de portée d'une armée compétente. Et elles sont nombreuses dans la zone.

L'hypothèse de défaillances accidentelles simultanées semblait mercredi écartée. Mais la méthode utilisée reste inconnue comme l'auteur présumé, objet de multiples conjectures.

Les trois fuites identifiées depuis lundi se situent en mer Baltique, au large de l'île danoise de Bornholm, entre le sud de la Suède et la Pologne. Une zone hautement surveillée depuis des décennies.

"Dans le passé, l'URSS basait des sous-marins espions avec des capacités spéciales d'ingénierie sur

les fonds marins", rappelle l'analyste naval indépendant HI Sutton sur Twitter.

Depuis, les Pays Baltes sont passés du côté de l'Otan. Mais les fuites sont survenues dans les eaux territoriales internationales où chacun peut circuler.

"Aujourd'hui, la marine russe dispose de la plus grande flotte de sous-marins espions dans le monde. Ils sont basés en Arctique. Ils seraient capables de dégrader un pipeline dans la Baltique", assure HI Sutton.

Mais il jugeait aussi mardi l'hypothèse "improbable".

L'opération nécessite d'intervenir par 70 mètres de fond. "C'est du lourd. Abîmer deux gazoducs au fond de la mer est un événement important, donc un acteur étatique est probable", note Lion Hirth, professeur à la Hertie

School of Berlin, écartant implicitement l'acte terroriste ou crapuleux.

Mais une armée compétente sait le faire. La zone est "parfaitement adaptée à des sous-marins de poche", explique à l'AFP un haut responsable militaire français, évoquant soit l'option de nageurs de combat envoyés pour poser des charges, soit celle de la mine mobile ou du drone sous-marin.

"Le drone part d'un sous-marin qui peut rester à plusieurs miles nautiques du point visé. Il largue son drone-mine, qui navigue à une petite dizaine de nœuds, à proximité du fond", explique-t-il. "La cible est fixe donc ce n'est pas très compliqué".

En revanche, l'hypothèse de la torpille, utile plutôt pour une cible en mouvement, est selon lui moins plausible.

L'explosion "correspond à plusieurs centaines de kilos équivalent TNT", précise-t-il. L'institut norvégien de sismologie NOR-SAR, spécialisé dans la détection de tremblements de terre et d'explosions nucléaires, a estimé la deuxième détonation à 700 kilos.

Les chancelleries pointent du doigt Moscou qui, elle-même, n'exclut "aucune hypothèse" et rappelle que le gaz qui s'échappe des gazoducs lui appartient.

"La mer Baltique est confinée et peu profonde et chaque mouvement ou presque est traqué et observé par les Etats du littoral et leurs navires", relève Julian Pawlak, de l'université Helmut Schmidt de Hambourg. "Navires et sous-marins sont capables d'y déployer des plongeurs de combat en cachette" et autres véhicules sous-marins guidés à distance.

Mais rien n'est impossible pour une armée rompue à l'art des opérations clandestines.

"Cela s'appelle une opération spéciale navale. Ce n'est pas facile mais ça se fait", résume la source militaire française. "Cela ressemble à quelque chose de bien coordonné et bien préparé".

Il faudra peut-être du temps pour que la vérité émerge de façon crédible. Certains analystes observent à cet égard que le flou profite à beaucoup d'acteurs.

"Reste à savoir qui a la paternité de l'opération", ajoute cette source militaire. "D'autres pays ont intérêt à ce que le +pipe+ ne puisse plus jamais fonctionner".

De fait, les adversaires de Nord Stream 2 sont nombreux depuis des années, Etats-Unis en tête. Le 7 février dernier, peu avant l'invasion russe en Ukraine, le président américain Joe Biden avait

évoqué la possibilité d'y "mettre fin".

Interrogé sur la méthode employée pour une infrastructure sous contrôle de son allié allemand, il avait répondu: "Je vous le promets, nous serons capables de le faire". La vidéo circule abondamment depuis 24 heures sur les réseaux sociaux.

Mardi, par ailleurs, Pologne, Norvège et Danemark ont inauguré un gazoduc stratégique qui permettra aux Polonais et Européens d'être moins dépendants des livraisons de Moscou. "L'époque de la domination russe dans le domaine du gaz prend fin", a déclaré le Premier ministre polonais Mateusz Morawiecki lors de son inauguration.

Deux certitudes à ce stade: d'abord, l'événement est lié à la guerre à l'Ukraine. "Le commandement maritime de l'Otan et les navires alliés envisagent et se préparent à des activités hybrides, incluant le sabotage d'infrastructures critiques, en marge de l'objectif principal de la défense collective", assure Julian Pawlak.

Ensuite, cela a créé une instabilité supplémentaire sur l'économie européenne. "C'est un violent rappel de la vulnérabilité de notre infrastructure énergétique", estime Lion Hirth.

Lui privilégie la piste russe. "Si c'est vrai, c'est assez inquiétant. A tout le moins, cela signifie que la Russie (...) envoie le signal le plus clair possible qu'elle ne livrera plus de gaz dans un avenir proche".

Quels qu'ils soient, ceux qui ont attaqué Nord Stream 2 ont aussi compris qu'ils pourraient frapper d'autres infrastructures énergétiques desservant une Europe assoiffée de gaz et de pétrole.

## Engager l'armée bélarusse contre l'Ukraine serait un suicide politique, avertit l'opposante Tikhanovskaïa

**L**opposante bélarusse en exil Svetlana Tikhanovskaïa a averti mercredi le président Alexandre Loukachenko qu'engager son armée en soutien de la Russie en Ukraine reviendrait à un "suicide politique" et a dit craindre un recours à l'arme nucléaire depuis le territoire de son pays.

Dans un entretien à l'AFP Mme Tikhanovskaïa a qualifié les "référendums" d'annexion organisés par Moscou dans quatre régions ukrainiennes occupées de "simulacres" visant à présenter

aux Russes "une victoire" alors que "le blitzkrieg du Kremlin a échoué". "Tout le monde a vu que l'armée du Kremlin n'était pas aussi puissante qu'on le disait, le roi est nu, aucun pays normal ne reconnaîtra ces votes", a-t-elle estimé en marge du congrès du Parti travailliste britannique à Liverpool, dans le nord-ouest de l'Angleterre.

Alors que Vladimir Poutine a décrété une mobilisation militaire, Mme Tikhanovskaïa a estimé que même si Loukachenko décidait d'envoyer des troupes, "les Béla-

russe feraient défection ou fuiraient" car ils sentent "une proximité" avec l'Ukraine.

"Mais s'il décide de faire participer notre armée, cela reviendra pour lui à un suicide politique", a-t-elle déclaré.

"Même ceux qui soutiennent le régime et les alliés de Loukachenko s'opposent à la guerre en Ukraine", a-t-elle estimé.

Le Kremlin est le principal allié du régime de Loukachenko, au pouvoir depuis 1994 et qui a prêté son territoire à l'armée russe pour permettre l'offensive mili-

taire contre l'Ukraine.

Svetlana Tikhanovskaïa s'est dite inquiète désormais "qu'une arme nucléaire puisse être lancée depuis le territoire du Bélarus", option permise par un "prétendu référendum" l'année dernière: "Ce serait une catastrophe".

L'opposante vit en exil en Lituanie depuis l'élection présidentielle bélarusse d'août 2020. Elle a revendiqué la victoire à l'issue de ce scrutin face au prorusse Alexandre Loukachenko, amorçant une vague de contestation à l'échelle nationale.

Elle a jugé le président Loukachenko "en position très fragile", assurant que la dissidence créait "de multiples points de pression" et utilisait des moyens détournés de s'adresser à l'élite et l'armée.

"Viendra un moment où les militaires, le KGB, se rangeront du côté du peuple", a-t-elle assuré.

"C'est notre travail de les diviser", a-t-elle expliqué. "Nous voyons que la politique de Loukachenko fait perdre à notre pays son indépendance, sa souveraineté et l'existence même de notre nation est en jeu".

# En Iran, la police veut user de toute sa force contre les manifestants

La police en Iran a averti mercredi qu'elle agirait avec "toute sa force" face aux manifestations déclenchées par la mort d'une jeune femme en détention, une nouvelle démonstration de la fermeté du pouvoir malgré la mort de dizaines de personnes dans la répression.

De nouvelles manifestations ont eu lieu mardi soir contre la mort le 16 septembre à l'hôpital de Mahsa Amini, une Iranienne de 22 ans arrêtée trois jours auparavant par la police des mœurs à Téhéran pour non respect du code vestimentaire strict pour les femmes en République islamique d'Iran.

"Aujourd'hui, les ennemis de la République islamique d'Iran et certains émeutiers cherchent à perturber l'ordre et la sécurité de la nation en utilisant tous les prétextes", a affirmé le commandement de la police dans un communiqué.

"Les personnels de police s'opposent de toute leur force aux conspirations des contre-révolutionnaires et des éléments hostiles et agiront fermement contre ceux qui perturbent l'ordre public et la sécurité partout dans le pays", a-t-il poursuivi, cité par l'agence de presse Fars.

Malgré les appels internationaux à cesser le recours à la force contre les manifestations qui se poursuivent depuis 12 jours, le pouvoir est resté ferme.

Ces derniers jours, le président Ebrahim Raïssi a appelé les

forces de l'ordre à agir "fermement" contre les "émeutiers" et le chef du pouvoir judiciaire, Gholamhossein Mohseni Ejei, a exclu toute "indulgence" envers eux.

Les autorités nient toute implication dans le décès de la jeune femme, mais la famille affirme le contraire.

Selon Erfan Salih Mortezaee, un cousin de Mahsa Amini, rencontré au Kurdistan d'Irak, la jeune femme est décédée après "un violent coup à la tête" donné par la police des mœurs le jour de son arrestation le 13 septembre.

Les policiers l'ont "frappée" avant de l'emmener dans un van où "les coups se sont poursuivis", d'après le récit de la mère de la jeune femme rapporté par M. Mortezaee. Elle a ensuite été transportée à l'hôpital, où elle est décédée après trois jours dans le coma.

Selon des médias d'opposition basés à l'étranger, comme tous les soirs depuis le 16 septembre, des manifestations se sont déroulées mardi soir dans différentes villes. Mais des militants ont affirmé que les perturbations des connexions Internet rendaient de plus en plus difficile la transmission des images.

Mercredi, le ministre des Télécommunications Issa Zarépour a déclaré que des "restrictions ont été appliquées à certaines plateformes, notamment américaines" qui "ont joué un rôle d'organisateur des émeutes". "La levée des restrictions sur Internet dépend d'une décision des autorités."



Selon un dernier bilan donné mardi par l'agence de presse iranienne Fars, "environ 60 personnes ont été tuées" depuis le 16 septembre. La police a fait état de 10 policiers morts mais il n'était pas clair si ceux-ci figuraient parmi les 60 morts.

L'ONG Iran Human Rights (IHR), basée à Oslo, a elle parlé lundi d'"au moins 76 morts".

En outre les autorités ont fait état de l'arrestation de plus de 1.200 manifestants depuis le 16 septembre.

Des militants, des avocats et des journalistes ont également été arrêtés, d'après des ONG. Mardi,

Faezeh Hachemi, la fille de l'ex-président Akbar Hachemi Rafsandjani, a été arrêtée à Téhéran pour "avoir incité des émeutiers à manifester".

Les femmes sont à l'avant-garde des protestations en Iran. Elles sont soutenues par plusieurs manifestations à l'étranger.

Depuis le 16 septembre, les protestataires ont crié des slogans contre le pouvoir, déchiré des photos du guide suprême Ali Khamenei et de l'imam Khomeiny, fondateur de la République islamique, ou encore lancé des pierres contre les forces de sécurité, incendié des voitures de

police et mis le feu à des bâtiments publics, selon des vidéos.

Les autorités dénoncent des "complots étrangers", pointant du doigt les Etats-Unis, leur ennemi juré.

D'après des défenseurs des droits humains, la police a tiré des plombs et à balles réelles sur les protestataires.

Les protestations en Iran sont les plus importantes depuis celles de novembre 2019, provoquées par la hausse des prix de l'essence, qui avaient été sévèrement réprimées --230 morts selon un bilan officiel, plus de 300 selon Amnesty International.

## Nouveau tir balistique de Pyongyang avant l'arrivée à Séoul de Kamala Harris

La Corée du Nord a tiré un "missile balistique non identifié", a annoncé mercredi l'armée sud-coréenne, quelques jours seulement après un précédent essai et avant une visite en Corée du Sud de la vice-présidente américaine Kamala Harris.

"La Corée du Nord a tiré un missile balistique non identifié en mer de l'Est", a déclaré l'état-major interarmées de Séoul dans un communiqué, en référence aux eaux communément appelées mer du Japon.

Les garde-côtes japonais ont également confirmé la possibilité d'un lancement de missile balistique, citant des informations du ministère de la Défense de Tokyo, et ont demandé aux navires d'être vigilants.

Pyongyang a mené une série inédite d'essais d'armement cette année et l'agence de renseignements de Séoul estime que le Nord se prépare à procéder à un nouvel essai nucléaire.

Le Nord a achevé "un troisième tunnel sur son site nucléaire de Punggye-ri", a déclaré le député Yoo Sang-bum aux journalistes après un briefing des services secrets à Séoul.

Pyongyang choisira probablement la période comprise entre "le prochain congrès du Parti communiste chinois, le 16 octobre, et les élections de mi-mandat aux Etats-Unis, le 7 novembre", a-t-il indiqué.

Pyongyang a déjà tiré dimanche un missile balistique à courte, ce qui a été interprété

comme une réponse à l'arrivée du porte-avions américain à propulsion nucléaire USS Ronald Reagan pour des exercices conjoints avec la marine sud-coréenne au large de la côte orientale du pays.

Le président conservateur sud-coréen Yoon Suk-yeol, qui a pris ses fonctions en mai, a promis de renforcer la coopération militaire avec les Etats-Unis, après l'échec rencontré par son prédécesseur dans ses tentatives de rapprochement diplomatique avec le Nord.

M. Yoon doit par ailleurs recevoir jeudi à Séoul la vice-présidente américaine Kamala Harris qui doit se rendre dans la zone démilitarisée entre les deux Corées.

Washington est le principal allié de Séoul en matière de sécu-

rité, avec environ 28.500 de ses soldats stationnés en Corée du Sud. Les deux pays effectuent depuis longtemps des exercices conjoints en insistant sur leur caractère purement défensif, mais la Corée du Nord les considère comme des répétitions pour une future invasion de son territoire.

Ces essais répétés sont "un signe avant-coureur de l'attitude agressive de Pyongyang le mois prochain, avec des tirs de missiles et un possible essai nucléaire", a déclaré à l'AFP Kim Jong-dae, de l'Institut Yonsei d'études nord-coréennes basé à Séoul.

"Le lancement d'aujourd'hui montre clairement que le Nord tente de prendre le dessus sur la péninsule avec un arsenal nucléaire à sa dispo-

sition", a-t-il ajouté.

Samedi, la présidence sud-coréenne a également averti que la Corée du Nord se prépare à tester un missile balistique lancé depuis un sous-marin (SLBM), une arme qu'elle avait déjà essayée en mai.

Sous le coup de sanctions internationales pour ses programmes d'armement, la Corée du Nord a adopté début septembre une nouvelle doctrine proclamant qu'elle ne renoncera jamais à l'arme nucléaire.

Le régime nord-coréen a testé des bombes atomiques à six reprises depuis 2006. Le dernier essai en date, et le plus puissant, est survenu en 2017, d'une puissance estimée à 250 kilotonnes. Pyongyang a évoqué une bombe à hydrogène.



### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**HORIZONTALEMENT**

- 1- Vieux cependant
- 2- Privé de pattes - Choix
- 3- Proie de parolier - Ignoré
- 4- Cuivre - Est au courant
- 5- Eau d'Éthiopie - Solide
- 6- Classe
- 7- Rêvé - Instrument de mort
- 8- Demande humblement
- 9- L'Union - Dévergoncée
- 10- Ils siègent - Eau de France (La Grande ...)

**VERTICALEMENT**

- 1- Stupéfiant
- 2- Il a eu sa guerre - Combat singulier
- 3- Il se porte même après la mort - Déduite
- 4- Poèmes chantés - Pagnies
- 5- Béryllium - Ville d'art
- 6- Panorama - Refus
- 7- Essaya - Attaché à un autre organe
- 8- Couvre-chefs
- 9- Prix de dynamiteur - Liant
- 10- Cachée - Haute

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	E	L	E	R	I	F	E	R	E
2	E	T	A	G	E	R	E	S		V
3	N	I		R	I		U	S	E	E
4	T	R	I	A	N	G	L	E	S	
5	R	E	S	T	E	R	E	N	T	
6	I		O	I	S	E		T	H	E
7	F	I		G		S	C	I	E	E
8	U	R	I	N	A		R	E	T	S
9	G	A	V	A	I	S		L	E	T
10	E	S	E		R	O	U	S	S	I

### Grilles de sudoku

**Facile**

1				4	7			
							7	
8		9	2	6		1		4
2						4		1
4	9	6	8		1	2	3	5
3		5						9
6		1		8	4	5		7
	2							
			7	1				3

**Moyen**

		8				7		
2								5
			3	2		4		
		7	2	6				1
5		6	9	3	7	2		8
9				1	4	5		
	9		8	6				
1								7
	3					8		

**Difficile**

			3			8	2	
8							4	
			6			1	9	
		2		7	1			
6	1	4		5	2	9		
			2	6		3		
5	4				2			
1							2	
6	2			5				

**Expert**

		6	1			5	4	3
			3			1		6
		1						
			6	3			7	
2								5
	7			1	9			
						4		
7	4				8			
5	8	2			1	9		

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

**Facile**

3	7	8	6	9	5	2	1	4
2	6	9	1	4	8	3	5	7
1	4	5	2	3	7	9	6	8
5	8	7	9	1	4	6	2	3
9	2	6	7	5	3	4	8	1
4	3	1	8	2	6	7	9	5
6	9	3	4	8	1	5	7	2
7	1	4	5	6	2	8	3	9
8	5	2	3	7	9	1	4	6

**Moyen**

5	6	4	3	2	8	1	9	7
1	2	8	7	4	9	6	5	3
9	3	7	5	6	1	2	8	4
2	5	9	1	7	4	3	6	8
8	7	3	9	5	6	4	1	2
6	4	1	2	8	3	9	7	5
7	1	5	6	3	2	8	4	9
4	9	2	8	1	5	7	3	6
3	8	6	4	9	7	5	2	1

**Difficile**

8	1	6	2	7	4	3	9	5
5	4	2	3	9	6	8	1	7
3	9	7	8	5	1	4	6	2
4	7	3	9	6	8	2	5	1
6	8	9	5	1	2	7	4	3
2	5	1	4	3	7	6	8	9
9	2	5	6	4	3	1	7	8
1	3	4	7	8	9	5	2	6
7	6	8	1	2	5	9	3	4

**Expert**

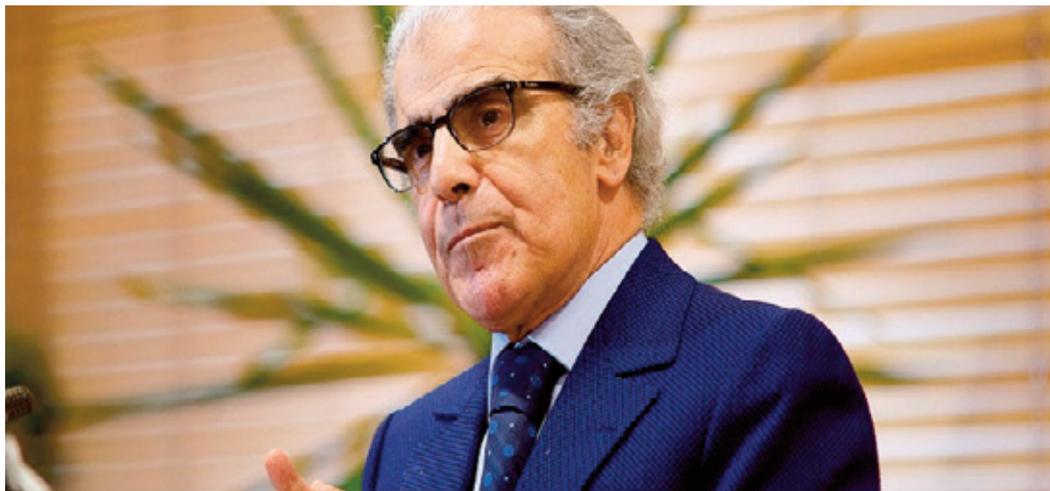
5	9	1	3	4	2	6	7	8
6	4	3	7	9	8	2	5	1
2	8	7	5	1	6	3	4	9
7	3	2	8	6	9	5	1	4
9	1	5	4	3	7	8	6	2
4	6	8	2	5	1	9	3	7
1	7	6	9	8	3	4	2	5
3	5	9	1	2	4	7	8	6
8	2	4	6	7	5	1	9	3

# Economie

## Bank Al-Maghrib met fin au statu quo en relevant son taux directeur à 2%



La Banque centrale s'attend à un niveau d'inflation nettement plus élevé en 2022, suivi d'un ralentissement moins marqué en 2023



En réaction à une forte accélération de l'inflation, Bank Al-Maghrib a décidé de relever le taux directeur de 50 points de base (pbs) à 2%. Il se situait jusqu'à récemment à 1,5%.

Cette décision, à laquelle s'attendaient la totalité des investisseurs étrangers sondés en septembre dernier par Attijari Global Research (AGR) (alors que la plupart des institutionnels pronostiquaient une stabilisation), met ainsi fin au statu quo opté depuis juin 2020 par la Banque centrale.

Elle vise à «prévenir tout désancrage des anticipations d'inflation et assurer les conditions d'un retour rapide à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix», a expliqué Bank Al-Maghrib à l'issue de la troisième session de l'année 2022 de son Conseil tenue

mardi 27 à Rabat.

Pour rappel, lors de sa première session de 2020 (mardi 17 mars), tenant compte des évaluations d'alors et de l'évolution de l'inflation à moyen terme, et dans l'objectif de soutenir l'activité économique, le Conseil avait décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base à 2% tout en promettant de continuer à suivre de très près l'ensemble de ces évolutions.

Un trimestre plus tard (mardi 16 juin), le Conseil de Bank Al-Maghrib avait cette fois-ci décidé de procéder à une deuxième réduction du taux directeur de 50 points de base, le ramenant à 1,5%, et de libérer intégralement le compte de réserve au profit des banques. Lequel taux est resté en vigueur jusqu'à la récente décision de BAM.

Selon l'institution publique, qui assure continuer à suivre de près la conjoncture économique, tant au niveau national qu'international, et en particulier l'évolution des pressions inflationnistes, l'économie continue à ce jour de pâtir d'un environnement externe défavorable et des répercussions d'une sécheresse particulièrement sévère, avec une nette décélération de la croissance et une forte accélération de l'inflation.

Et si l'inflation continue d'être alimentée par des pressions d'origine externe, la Banque centrale constate toutefois que «les dernières données disponibles mon-

trient une large diffusion vers les prix des produits non échangeables».

Ainsi, tenant compte de ses prévisions de juin, elle table désormais sur un niveau d'inflation nettement plus élevé en 2022, suivi d'un ralentissement moins marqué en 2023.

L'analyse des données relatives aux huit premiers mois de l'année montre que «l'inflation a poursuivi son accélération pour atteindre 8% en août après 7,7% en juillet, 6,3% en moyenne au deuxième trimestre et 4% au premier», a relevé BAM expliquant qu'elle est tirée essentiellement par le renchérissement des produits alimentaires et des carburants et lubrifiants.

L'organisme public en veut pour preuve : sur les 116 sections de biens et services qui composent le panier de référence de l'indice des prix à la consommation, 60,3% ont connu une augmentation de plus de 2% en août contre 42,2% en janvier.

Tenant compte de ces évolutions, Bank Al-Maghrib anticipe désormais sur une accélération de l'inflation à 6,3% sur l'ensemble de l'année, contre 1,4% en 2021, avant de revenir à 2,4% en 2023. Selon ses projections, sa composante sous-jacente, portée par la hausse des prix des produits alimentaires qui y sont inclus, passerait de 1,7% à 6,3% en 2022 puis décélérerait à 2,5% en 2023.

La Banque centrale est persuas-

dée que la croissance économique marquerait un net ralentissement cette année à 0,8%, résultat d'un recul de 14,7% de la valeur ajoutée agricole et d'une décélération à 3,4% du rythme des activités non agricoles.

Elle devrait, en revanche, s'accélérer à 3,6% en 2023 suite à la hausse prévue de 11,9% de la valeur ajoutée agricole, sous l'hypothèse d'un retour à une production céréalière moyenne de

de 34%, tirée essentiellement par les ventes du phosphate et dérivés et celles du secteur automobile.

Avec la baisse relative des cours du phosphate et dérivés, la Banque centrale s'attend à un recul des exportations de 1,1% en 2023 ; tandis que les importations diminueraient de 4,6%, en lien principalement avec les replis prévus des cours des produits pétroliers et des approvisionnements en blé.

Par ailleurs, les recettes voyages connaîtraient une nette amélioration à 79,8 milliards de dirhams cette année et se stabiliseraient à ce niveau en 2023 ; les transferts des MRE devraient continuer de progresser pour totaliser près de 100 milliards de dirhams sur l'ensemble de l'année avant de revenir à 92,4 milliards en 2023 ; les recettes des IDE avoisineraient l'équivalent de 3,2% du PIB annuellement sur les deux prochaines années alors que les avoirs officiels de réserves s'établiraient à 343,7 milliards de dirhams à fin 2022 et à 360,7 milliards à fin 2023.

«S'agissant du besoin de liquidité des banques, il se creuserait à 85,1 milliards de dirhams à fin 2022 et à 89,6 milliards à fin 2023 », selon les pronostics de BAM qui s'attend à ce que le crédit bancaire au secteur non financier augmente de 4% en 2022 et de 3,6% en 2023.



La croissance économique marquerait un net ralentissement cette année à 0,8%

75 millions de quintaux. Tandis que les activités non agricoles continueraient en revanche de ralentir, leur rythme devant revenir à 2,5%.

Selon les projections de BAM, la forte dynamique des échanges devrait se poursuivre cette année avec une hausse des exportations



Les données disponibles dénotent une diffusion de plus en plus large de la hausse des prix

# Signature à Rabat d'une convention de partenariat sur l'inclusion financière des artisans

Une convention de partenariat portant sur l'inclusion financière des artisans a été signée, mardi à Rabat, par la ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, Fatim-Zahra Ammor, le président directeur général du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM), Nourredine Boutayeb, le président de la Fédération des Chambres de l'artisanat, Sidati Chaggaf et le directeur général de Maison de l'artisan, Tarik Sadik.

Ce partenariat, qui intervient dans le cadre du chantier stratégique de la généralisation de la couverture sociale auprès des citoyens marocains impulsé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par le ministère pour améliorer les conditions de vie et de travail des artisans à travers d'abord, leur identification et leur inscription dans le Registre national de l'artisanat (RNA), qui leur permettra dans un second temps l'accès à l'Assurance maladie obligatoire (AMO) et aux programmes de soutien lancés par l'État en faveur des artisans. La-

dite convention traduit la volonté des signataires et leur mobilisation totale pour accélérer ce chantier stratégique auprès des artisans en favorisant leur bancarisation et inclusion financière.

Dans une déclaration à la presse, Mme Ammor a précisé que l'objectif de cette convention est de pouvoir donner aux artisans l'accès aux services bancaires à des conditions très intéressantes, ce qui va leur permettre de payer la cotisation à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et être remboursé de manière simple.

Cette convention va également permettre d'améliorer l'inclusion financière des artisans en vue d'améliorer leur compétitivité, notamment sur les marchés internationaux et de leur permettre d'améliorer et d'augmenter leur contribution à l'économie nationale du Maroc, a-t-elle ajouté.

Pour sa part, M. Boutayeb a noté que les artisans pourront désormais accéder aux services du Crédit Agricole du Maroc et à ceux de l'établissement de paiement "Al Filahi Cash" (AFC) à travers les canaux physiques et digitaux, avec comme seule condition d'éligibilité l'inscription au Registre national de l'artisanat. Et d'ajouter, dans une allocution à cette occasion, qu'ils pourront ainsi accompagner leur adhésion au régime de l'AMO tout en simplifiant les procédures de prélèvement des contributions et des remboursements. Elle permettra aussi d'œuvrer encore plus en inclusion financière dans les zones les plus enclavées en favorisant leur accès aux services bancaires à travers les offres diversifiées et



services répondant à leurs besoins personnels et professionnels, a-t-il fait savoir.

De son côté, M. Sadik a indiqué, dans une déclaration à la MAP, que tous les artisans qui sont inscrits dans le Registre national de l'artisanat pourront bénéficier de packages et de services bancaires adaptés, et que cette convention leur permettra de recevoir leurs versements de remboursement des soins et frais médicaux, de faciliter le processus de paiement de leurs cotisations mensuelles et d'accéder à des produits et des services bancaires

adoptés pour améliorer leur compétitivité et accéder au marché.

Pour sa part, M. Chaggaf a rappelé que cette signature s'inscrit dans le cadre du chantier stratégique de la généralisation de la couverture sociale en proposant un ensemble de facilités au profit des artisans. Cette collaboration renforcera le partenariat entre l'administration de l'artisanat et le GCAM pour améliorer la compétitivité des opérateurs de l'artisanat et de faciliter leur accès aux marchés.

Dans ce sillage, le ministère et les entités sous sa tutelle sont en

train de finaliser des programmes structurants au profit des artisans, qui contribueront à renforcer l'accès vers les marchés et par conséquent le rôle du secteur dans l'inclusion sociale, économique et territoriale des populations, notamment dans les zones rurales et périurbaines. A date, 441.258 artisans ont été pré-immatriculés au niveau de la Caisse nationale de sécurité sociale en tant que travailleurs non-salariés pour bénéficier de l'AMO, en plus de 94.527 autres artisans identifiés et disposant déjà d'une couverture médicale.



**Crédit Agricole**  
pour un accès aux  
services bancaires  
à des conditions  
très intéressantes

## Le partenariat entre le Maroc et la SFI affiche un bilan excellent

Le vice-président régional de la Société financière internationale (SFI) pour l'Afrique, Sergio Pimenta, a souligné, mardi à Rabat, que le bilan des partenariats entre le Maroc et la SFI durant les 60 ans de collaboration est "excellent".

M. Pimenta, qui s'exprimait lors d'une rencontre avec la ministre de l'Économie et des Finances, Nadia Fettah, à l'occasion du 60ème anniversaire de la SFI au Maroc, s'est dit "extrêmement fier" quant à l'ensemble des partenariats mis en place entre les deux parties, rapporte la MAP.

"Nous avons déployé plus de 5 milliards de dollars pour soutenir les entreprises du secteur privé au Maroc, en plus

d'avoir effectué moult opérations dans de nombreux secteurs, avec une approche orientée innovation, qui a été fructueuse pour le pays, notamment en termes de création d'emploi et de nouveaux marchés", a-t-il fait savoir.

M. Pimenta, qui effectue une visite de travail au Maroc, du 26 au 28 septembre, s'est félicité de l'excellence des relations de coopération entre la SFI et le Maroc, tout en soulignant la disposition de cette institution à poursuivre son engagement au Maroc afin de soutenir la reprise économique et accompagner le développement du secteur privé marocain.

Pour sa part, Mme Fettah a remercié la

SFI pour l'appui et l'accompagnement, tant financier que technique, que cette institution apporte au pays pour renforcer le rôle du secteur privé comme catalyseur de la croissance économique et de la création d'emplois, ainsi que pour son accompagnement aux entreprises marocaines en Afrique.

Les deux responsables ont également passé en revue l'état d'avancement des grands axes de partenariat entre le Maroc et la SFI, déclinés dans le Protocole d'entente signé entre les deux parties en juin 2021.

Ils ont, par ailleurs, réaffirmé leur volonté de poursuivre la coordination entre

le ministère de l'Économie et des Finances et la SFI pour assurer la réussite de l'organisation des prochaines Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du FMI, prévues en octobre 2023 à Marrakech.

A l'issue de cette réunion, Mme Fettah et M. Pimenta ont procédé à un échange de cadeaux symboliques pour commémorer le 60ème anniversaire de la SFI au Maroc.

Ont également pris part à cette rencontre, le directeur du département Maghreb et Malte au Bureau régional MENA de la Banque mondiale, Jesko Hentschel, et le directeur du bureau Maghreb de la SFI, Xavier Reille.

Festival international du film de femmes de Salé

## Le long-métrage argentin “Nos plus beaux jours”, une fable sur la vieillesse et les relations familiales

Le film “Nos plus beaux jours” (Nuestros días más felices) de la réalisatrice argentine Sol Berruezo Pichon-Rivière a été projeté mardi au cinéma Hollywood de Salé, à l’occasion de la 15<sup>ème</sup> édition du Festival international du film de femmes.

Affichant salle comble, le film argentin, aussi simple que complexe, met en scène l’histoire d’Agata, une femme qui vit avec son fils timide Leónidas et qui se réveille un jour en sursaut dans le corps d’une fillette de huit ans. Cet événement improbable et la réapparition ultérieure de la sœur absente de Leónidas servent à la réalisatrice pour dessiner une carte sentimentale des trois protagonistes qui, en quête du sens de leur vie, plongent dans les profondeurs des relations humaines.

De subtiles réflexions sur les conflits familiaux, l’amitié fraternelle et la peur de la mort peuplent ce film en clair-obscur qui mêle absurde et réalisme. Cette fable sur la vieillesse et les relations familiales construit un développement d’événements qui transforme des situations absurdes en authentiques moments magiques qui lient les enfants à leur mère, la vie à la mort, la fantaisie à la réalité, par le biais de scènes émouvantes et de dialogues touchants.

Dans une déclaration à la MAP, Ahmed Sijlmassi, critique de cinéma et journaliste intéressé par l’histoire du



cinéma au Maroc, a indiqué que “le rythme du film est assez équilibré, ce qui prouve qu’il y a eu du travail au niveau du montage”, ajoutant que ce film, contrairement à d’autres où la musique perturbe le spectateur, a mis en avant le silence et a eu recours à la musique dans les bons moments afin d’exprimer notamment les peurs, les souffrances et divers sentiments intérieurs inexprimés verbalement.

Selon le cinéphile, ce film “mystérieux” a permis de mettre en lumière les souffrances physiques et psychiques de la vieillesse.

Après une pause forcée due à la crise sanitaire de Covid-19, l’édition 2022 du Festival international du film de femmes de Salé organisée sous le Haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI par l’Association Bourregreg, aborde les problématiques en lien avec la femme via une programmation riche et variée et une série de projections, de tables rondes et de rencontres qui mettent en exergue le lien entre les créations cinématographiques et les espoirs et préoccupations féminins et humains.

Cette 15<sup>ème</sup> édition, qui se tient

du 26 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, intervient dans un contexte de célébration de l’événement “Rabat capitale de la culture africaine”. Née en 1996, Sol Berruezo Pichon-Rivière est une réalisatrice et scénariste argentine de 25 ans, diplômée en réalisation cinématographique de l’Université de Ciné de Buenos Aires en Argentine. En 2017, à seulement 21 ans, elle remporte le premier Prix de l’Institut national du cinéma et des arts audiovisuels d’Argentine, un concours visant à soutenir les premiers films des nouveaux réalisateurs.

## Tahar Benjelloun primé à la 34<sup>ème</sup> édition du Prix littéraire Camaioire



L’écrivain marocain Tahar Benjelloun a été primé, récemment en Italie, lors de la cérémonie de clôture de la 34<sup>ème</sup> édition du Prix littéraire Camaioire -Francesco Belluomini-.

L’écrivain marocain de renommée internationale s’est adjugé le Prix international de cette grande manifestation culturelle pour son recueil poétique “Douleur et lumière du monde”, qui évoque “les tragédies et les beautés du monde contemporain pour en montrer la richesse et la complexité”.

Le Prix littéraire Camaioire, initié par le poète Francesco Belluomini, fait partie “des prestigieuses manifestations dédiées à la poésie au niveau international”.

Egalement peintre et poète, Tahar Ben Jelloun est notamment

connu pour son roman récompensé du prix Goncourt “La nuit sacrée” et ses nombreux essais pédagogiques, dont “Le racisme expliqué à ma fille”, traduit dans plus de 25 langues, et son dernier ouvrage “Le miel et l’amertume”, édité par La Nave di Tesco.

La cérémonie de remise de prix s’est déroulée notamment en présence de la conseillère culturelle de l’ambassade du Royaume à Rome, Saloua Bentaher, et du consul adjoint du Royaume à Bologne, Abdelali El Hachimi.

Les œuvres du natif de Fès en 1944 sont mondialement connues. C’est après des études de philosophie, qu’il écrit ses premiers poèmes. En 1971, il s’installe en France pour poursuivre des études de sociologie, collabore au journal Le Monde et publie plusieurs romans.

# La Russie n'enverra pas de films aux Oscars

Aucun film russe ne candidatera cette année aux Oscars, a annoncé lundi soir l'Académie russe du cinéma, à l'heure où les États-Unis et la Russie traversent l'une des pires crises de leur histoire avec le conflit en Ukraine.

Dans un communiqué, l'Académie a indiqué avoir décidé de ne pas sélectionner et envoyer de film russe pour postuler à l'Oscar 2023 du meilleur film international.

Le chef du comité chargé d'envoyer des longs-métrages russes aux Oscars, Pavel Tchoukhraï, a dénoncé mardi matin une décision prise "dans son dos" et annoncé sa démission.

Plus tôt, lundi, le réalisateur Nikita Mikhalkov, grand pont de du cinéma russe et ardent soutien du régime du président Vladimir Poutine, avait jugé inutile une participation de la Russie aux Oscars.

"Il me semble que choisir un film qui représentera la Russie dans un pays, qui, en réalité, nie actuellement l'existence de la Russie, n'a simplement aucun sens", a-t-il indiqué à l'agence de presse publique TASS.

M. Mikhalkov a rappelé qu'il avait proposé de créer un équivalent "eura-



siatique" aux Oscars du cinéma américain et que son projet était en cours d'élaboration.

Issu d'une dynastie d'artistes célèbres en Russie, Nikita Mikhalkov, 76

ans, a lui-même reçu en 1995 l'Oscar du meilleur film en langue étrangère pour son long-métrage "Soleil Trompeur" sur la dictature stalinienne.

## Bouillon de culture

Participation du Maroc à la conférence

Mondiacult de l'UNESCO

Le Maroc prend part aux travaux de la Conférence mondiale Mondiacult de l'UNESCO, organisée à Mexico du 28 au 30 septembre.

La délégation marocaine à ce forum est conduite par le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohammed Mehdi Bensaid. L'accent sera mis à cette occasion, indique-t-on, sur l'expérience marocaine en matière de politiques culturelles et sur les moyens de développer la coopération avec les pays participants.

La Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable (MONDIACULT 2022) a été convoquée par l'UNESCO quarante ans après la première Conférence mondiale sur les politiques culturelles, tenue à Mexico (Mexique) en 1982, et 24 ans après la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles pour le développement, qui s'est déroulée à Stockholm (Suède) en 1998.

Selon ses organisateurs, cette réunion est l'occasion pour engager une réflexion sur les politiques culturelles afin de relever les défis mondiaux et définir les priorités immédiates et futures, et ce en vue de construire un secteur culturel plus solide et plus résilient, ancré dans les perspectives de développement durable ainsi que de promotion de la solidarité, de la paix et de la sécurité.

# Accusé de violences par son ex-compagne, le rappeur Kaaris en garde à vue



Le rappeur Kaaris, devenu célèbre avec son album "Or Noir" en 2013, a été placé en garde à vue mercredi en Essonne où il devrait être confronté à son ex-compagne qui l'accuse de l'avoir violenté.

Le rappeur de Sevran (Seine-Saint-Denis), âgé de 42 ans, vit actuellement en Essonne, en banlieue sud de Paris. Il a été interpellé mercredi matin, a indiqué le parquet d'Evry, contacté par l'AFP.

La confrontation avec son ex-compagne devrait avoir lieu en fin d'après-midi, a précisé l'avocat de cette dernière, Me Adrien Gabeaud.

Une confrontation qui donnera "l'occasion" à sa cliente "de mettre en évidence ce qu'elle démontre dans la plainte", a affirmé à l'AFP son avocat. "Ma cliente est très déterminée à faire valoir ses droits et vit très mal les violences conjugales dont elle a été victime" en janvier 2021, a insisté Me Gabeaud.

Au contraire, pour l'un des avocats de Kaaris, cette garde à vue s'inscrit simplement dans "une procédure classique pour ce type d'affaires".

"C'est nous qui avons insisté pour que Kaaris soit entendu rapidement. Nous avons demandé une confrontation", a assuré Me Yassine Maharsi. "Notre client est innocent et très serein."

L'affaire devient judiciaire le 7 juillet dernier: Linda P. porte plainte pour violences contre Kaaris, avec qui elle a un enfant.

Cette plainte entraîne l'ou-

verture d'une enquête préliminaire à Evry, tandis que le rappeur dépose plainte de son côté pour dénonciation calomnieuse.

Dans sa plainte consultée par l'AFP, Linda P. reproche à Kaaris un "comportement fuyant" soudain et sans explication, provoquant un "profond traumatisme" chez leur enfant.

Face à cette absence inexplicite, Linda P. aurait tenté "de reprendre contact" avec Kaaris, a expliqué son avocat Me Gabeaud, et aurait découvert que le rappeur avait acquis "une nouvelle résidence" à Linas, en Essonne. Elle s'y rend le 19 janvier 2021.

Là, elle l'accuse de l'avoir violenté dans son garage en lui assénant coups de pieds et de poings tout en lui arrachant les ongles, toujours selon la plainte, qui précise que Linda P. a eu besoin de "béquilles et d'une botte de maintien pendant deux semaines".

Cette plainte vise également la femme avec laquelle Kaaris se trouvait ce jour-là, pour non-assistance à personne en danger.

Kaaris, lui, a dénoncé des "faits mensongers", qu'il attaque en dénonciation calomnieuse. Dans sa plainte consultée par l'AFP, il affirme que Linda P. "a orchestré de toutes pièces les faits de violence qu'elle a par la suite dénoncés à l'autorité judiciaire" pour "exercer une forme de pression médiatique, juridique et financière".

Le rappeur français, né en Côte d'Ivoire, a connu le succès avec la sortie de son album "Or Noir", salué par le public et la critique et qui a contribué à populariser en France le style de la trap, un genre de rap venu du sud des États-Unis. Connu pour ses sonorités sombres et ses paroles crues, il a depuis sorti cinq autres albums en solo.

Ancien protégé du rappeur Booba, il est entré en "clash" avec ce dernier, une querelle qui a conduit à une bagarre entre les deux hommes et leurs entourages à l'aéroport d'Orly en août 2018. Des faits pour lesquels Kaaris a été condamné en octobre 2018 à 18 mois de prison avec sursis.

# Sur les écrans casablancais

<p><b>MEGARAMA</b> Acteurs : Karim Abdel Aziz , Hind SABBRI Animation Comédie Réalisateur : Enrique Gato séances : 14:00 16:00</p>	<p><b>Top gun : maverick</b> de sortie : 25 mai 2022 Durée : 01:00:00 Genres : Action Réalisateur : Joseph Kosinski Acteurs : Tom Cruise , Miles Teller , Jennifer Connelly , Jon Hamm , Glen Powell séances : 13:25 19:45 22:30</p>	<p><b>Spider-man : no way home</b> Date de sortie : 7 septembre 2022 Durée : 02:37:00 Genres : Action Aventure Réalisateur : Jon Watts séances : 18:00</p>	<p><b>Citoyen d'honneur</b> Date de sortie : 14 septembre 2022 Durée : 01:36:00 Genres : Comédie Réalisateur : Mohamed Hamidi séances : 17:00 19:45 22:30</p>
<p><b>Green cardfilm</b> Date de sortie : 10 mai 2022 Durée : 01:30:00 Réalisateur : hicham reagraui séances : 14:30 17:00 19:45 22:30</p>	<p><b>AL IKHWANE</b> Date de sortie : 11 mai 2022 Durée : 02:15:00 Réalisateur : Mohamed Amine Al Ahmar séances : 14:00 17:00 19:45 22:30</p>	<p><b>Kompromat</b> Date de sortie : 21 septembre 2022 Durée : 02:07:00 Genres : Thriller Réalisateur : Jérôme Salle séances : 17:00 19:45 22:30</p>	<p><b>Le bal de l'enfer</b> Date de sortie : 24 août 2022 Durée : 01:45:00 Genres : Thriller Action Réalisateur : David Leitch séances : 13:25 19:45 22:30</p>
<p><b>Ashbah europa</b> Date de sortie : 7 septembre 2022 Durée : 01:20:00 Genres : Réalisateur : Frédéric Quiring 14:15 17:00 19:45 22:30</p>	<p><b>Le bal de l'enfer</b> Date de sortie : 3 août 2022 Durée : 02:32:00 Genres : Thriller Action Réalisateur : David Leitch séances : 13:25 19:45 22:30</p>	<p><b>Coup de théâtre</b> Date de sortie : 14 septembre 2022 Durée : 01:38:00 Genres : Policier Comédie Crime Mystère Réalisateur : Tom George 14:15 17:45 22:30 19:45</p>	<p><b>Le bal de l'enfer</b> Date de sortie : 11 juillet 2022 Durée : 02:55:00 Genres : Action Réalisateur : Marwan HAMED</p>
<p><b>Le bal de l'enfer</b> Date de sortie : 24 août 2022 Durée : 01:45:00 Genres : Thriller Action Réalisateur : David Leitch séances : 13:25 19:45 22:30</p>	<p><b>Le bal de l'enfer</b> Date de sortie : 24 août 2022 Durée : 01:29:00 Genres : Aventure Famille</p>	<p><b>rada malha - jrada malha</b> Date de sortie : 18 août 2022 Durée : 02:06:00 Réalisateur : Driss ROUKHE séances : 17:00 19:45 22:30</p>	<p><b>Le bal de l'enfer</b> Date de sortie : 24 août 2022 Durée : 01:29:00 Genres : Aventure Famille</p>

# Pharmacies de garde de nuit

<p><b>Sidi Moumen :</b> Pharmacie SALIHA 4, IMM. 2 - TRANCHE 6 - HAY EL WALAA - ATTA- CHAROUK SIDI MOUMEN - Tél : 0522.70.08.17</p>	<p><b>RIAD SOFIA GH9, E1 N° 201 - LISSASFA - Tél : 0522.65.01.91</b></p>	<p><b>Hay Moulay Rachid :</b> Pharmacie L'ÉUCALYPTUS MASSIRA III - 140, BOULE- VARD "E" - COMMUNE DE MOULAY RACHID - Tél : 0522.71.46.71</p>
<p><b>Maarif :</b> Pharmacie MALAK 33, RUE SARIA IBNOU ZOU- NAIM - PALMIERS (AU PAIN TOUT CHAUD - RENAULT) BD. ABDELMOUMEN - RUE SOU MAYA - Tél : 0522.25.95.86</p>	<p><b>Pharmacie SNOUSSI</b> LOT EL HOURIA - RUE 1 N° 10 - SIDI MOUMEN - Tél : 0522.71.24.67</p>	<p><b>Hay Mohammadi :</b> Pharmacie AL AQSA RESIDENCE AL AMIANE RUE EMILE BRUNET N° 6 - HAKAM 3 - HAY MOHAM- MADI - Tél : 0522.63.00.63</p>
<p><b>Sidi Othmane :</b> Pharmacie AL BOUCHRA HAY MASSIRA 2 (HMARA) RUE 44 N° 79 - BOURNAZEL - Tél : 0522.71.97.93</p>	<p><b>Bourgogne :</b> Pharmacie RAIS 62, RUE DE LA MER BAL- TIQUE - AIN DIAB (TERMI- NUS TRAMWAY AIN DIAB) - HARLEY DAVIDSON - RES- TAURANT VIP) - Tél : 0522.79.81.52</p>	<p><b>Al Fida :</b> Pharmacie YAKINE 326, RUE AHMED SEBBAGH - DERB EL KABIR - Tél : 0522.81.66.60</p>
<p><b>Oulfa :</b> Pharmacie LE BIEN-ETRE LOTISSEMENT EL AZHARI 2 - RUE 77 N° 53/55/57 - EL OULFA - Tél : 0522.93.26.80</p>	<p><b>Pharmacie SAFIR</b> 16, RUE MOHAMED SMIHA - AVENUE DES F.A.R. (EX. HOTEL SAFIR - ACIMA BD. MED V - STADE - Tél : 0522.44.48.57</p>	<p><b>Sidi Bernoussi :</b> Pharmacie LES USINES BOULEVARD CHEF- CHAOUNI RUE AL MAA- DANE QUARTIER INDUSTRIEL - SIDI BER- NOUSSI - Tél : 0522.67.30.12</p>
<p><b>Sidi Maarouf :</b> Pharmacie BJANI 114, LOTISSEMENT SAADA I - SIDI MAAROUF - Tél : 0522.5810.86</p>	<p><b>Belvédère :</b> Pharmacie CITE DES CHEMI- NOTS BOULEVARD MOULAY IS- MAIL - CITE DES CHEMI- NOTS - BLOC 2 N° 1 - Tél : 0522.40.03.96</p>	<p><b>Hay Hassani</b> Pharmacie LE NORD HADIKAT OUM ERRAÏE 2 GH4 N° 21 EN FACE MAR- JANE HAY HASSANI - Tél : 0522.89.77.44</p>
<p><b>Pharmacie ZENITH MILLE- NIUM</b> N° 162 LOTISSEMENT FLO- RIDA - SIDI MAAROUF (FACE HAMMAM FLORIDA ET CRECHE SANOUNOU) - Tél : 0522.32.15.16</p>	<p><b>Pharmacie AIN SEBAÛ</b> 122, RUE ORJOUANE - HAY ERRAHA - BEAUSEJOUR (DERRIERE ACIMA BEAUSE- JOUR) - Tél : 0522.36.22.20</p>	<p><b>Oasis</b> Pharmacie DALAL 24 BIS, RUE DES VANNEAUX - L'OASIS (MARCHÉ L'OASIS - B.C.M.) - Tél : 0522.99.27.54</p>
<p><b>Lissasfa :</b> Pharmacie AL FARAH ESSA- LAM N° 8, GH42, QUARTIER AL FARAH DAR ESSALAM - PREFECTURE D'ARRONDIS- SEMENT HAY HASSANI - Tél : 0522.90.9447 (+)</p>	<p><b>Ain Chock :</b> Pharmacie SABRI 378, BOULEVARD DAKHLA, LOT CHRIFA - INARA - AIN CHOCK - Tél : 0522.50.11.25</p>	<p><b>Beausejour</b> Pharmacie ORJOUANE 122, RUE ORJOUANE - HAY ERRAHA - BEAUSEJOUR (DERRIERE ACIMA BEAUSE- JOUR) - Tél : 0522.36.22.20</p>
<p><b>Pharmacie CHARIF IDRISSE</b></p>		

# Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES																			
N° train	Marrakech	Benguerdj	Séville	Benharouch	Casa Oasis	Casa voyageurs	Ain Sebaa	Mohammadia	Rabat Agdal	Rabat Ville	Sala	Sala Talbourgh	Kénitra	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Meknes	Séville	Fes	
101	0:00	0:30	0:45	0:55	1:00	1:05	1:10	1:15	1:20	1:25	1:30	1:35	1:40	1:45	1:50	1:55	2:00	2:05	2:10
102	0:30	0:45	0:55	1:05	1:10	1:15	1:20	1:25	1:30	1:35	1:40	1:45	1:50	1:55	2:00	2:05	2:10	2:15	2:20
103	0:45	0:55	1:05	1:15	1:20	1:25	1:30	1:35	1:40	1:45	1:50	1:55	2:00	2:05	2:10	2:15	2:20	2:25	2:30
104	0:55	1:05	1:15	1:25	1:30	1:35	1:40	1:45	1:50	1:55	2:00	2:05	2:10	2:15	2:20	2:25	2:30	2:35	2:40
105	1:05	1:15	1:25	1:35	1:40	1:45	1:50	1:55	2:00	2:05	2:10	2:15	2:20	2:25	2:30	2:35	2:40	2:45	2:50
106	1:15	1:25	1:35	1:45	1:50	1:55	2:00	2:05	2:10	2:15	2:20	2:25	2:30	2:35	2:40	2:45	2:50	2:55	3:00
107	1:25	1:35	1:45	1:55	2:00	2:05	2:10	2:15	2:20	2:25	2:30	2:35	2:40	2:45	2:50	2:55	3:00	3:05	3:10
108	1:35	1:45	1:55	2:05	2:10	2:15	2:20	2:25	2:30	2:35	2:40	2:45	2:50	2:55	3:00	3:05	3:10	3:15	3:20
109	1:45	1:55	2:05	2:15	2:20	2:25	2:30	2:35	2:40	2:45	2:50	2:55	3:00	3:05	3:10	3:15	3:20	3:25	3:30
110	1:55	2:05	2:15	2:25	2:30	2:35	2:40	2:45	2:50	2:55	3:00	3:05	3:10	3:15	3:20	3:25	3:30	3:35	3:40
111	2:05	2:15	2:25	2:35	2:40	2:45	2:50	2:55	3:00	3:05	3:10	3:15	3:20	3:25	3:30	3:35	3:40	3:45	3:50
112	2:15	2:25	2:35	2:45	2:50	2:55	3:00	3:05	3:10	3:15	3:20	3:25	3:30	3:35	3:40	3:45	3:50	3:55	4:00
113	2:25	2:35	2:45	2:55	3:00	3:05	3:10	3:15	3:20	3:25	3:30	3:35	3:40	3:45	3:50	3:55	4:00	4:05	4:10
114	2:35	2:45	2:55	3:05	3:10	3:15	3:20	3:25	3:30	3:35	3:40	3:45	3:50	3:55	4:00	4:05	4:10	4:15	4:20
115	2:45	2:55	3:05	3:15	3:20	3:25	3:30	3:35	3:40	3:45	3:50	3:55	4:00	4:05	4:10	4:15	4:20	4:25	4:30
116	2:55	3:05	3:15	3:25	3:30	3:35	3:40	3:45	3:50	3:55	4:00	4:05	4:10	4:15	4:20	4:25	4:30	4:35	4:40
117	3:05	3:15	3:25	3:35	3:40	3:45	3:50	3:55	4:00	4:05	4:10	4:15	4:20	4:25	4:30	4:35	4:40	4:45	4:50
118	3:15	3:25	3:35	3:45	3:50	3:55	4:00	4:05	4:10	4:15	4:20	4:25	4:30	4:35	4:40	4:45	4:50	4:55	5:00
119	3:25	3:35	3:45	3:55	4:00	4:05	4:10	4:15	4:20	4:25	4:30	4:35	4:40	4:45	4:50	4:55	5:00	5:05	5:10
120	3:35	3:45	3:55	4:05	4:10	4:15	4:20	4:25	4:30	4:35	4:40	4:45	4:50	4:55	5:00	5:05	5:10	5:15	5:20
121	3:45	3:55	4:05	4:15	4:20	4:25	4:30	4:35	4:40	4:45	4:50	4:55	5:00	5:05	5:10	5:15	5:20	5:25	5:30
122	3:55	4:05	4:15	4:25	4:30	4:35	4:40	4:45	4:50	4:55	5:00	5:05	5:10	5:15	5:20	5:25	5:30	5:35	5:40
123	4:05	4:15	4:25	4:35	4:40	4:45	4:50	4:55	5:00	5:05	5:10	5:15	5:20	5:25	5:30	5:35	5:40	5:45	5:50
124	4:15	4:25	4:35	4:45	4:50	4:55	5:00	5:05	5:10	5:15	5:20	5:25	5:30	5:35	5:40	5:45	5:50	5:55	6:00
125	4:25	4:35	4:45	4:55	5:00	5:05	5:10	5:15	5:20	5:25	5:30	5:35	5:40	5:45	5:50	5:55	6:00	6:05	6:10
126	4:35	4:45	4:55	5:05	5:10	5:15	5:20	5:25	5:30	5:35	5:40	5:45	5:50	5:55	6:00	6:05	6:10	6:15	6:20
127	4:45	4:55	5:05	5:15	5:20	5:25	5:30	5:35	5:40	5:45	5:50	5:55	6:00	6:05	6:10	6:15	6:20	6:25	6:30
128	4:55	5:05	5:15	5:25	5:30	5:35	5:40	5:45	5:50	5:55	6:00	6:05	6:10	6:15	6:20	6:25	6:30	6:35	6:40
129	5:05	5:15	5:25	5:35	5:40	5:45	5:50	5:55	6:00	6:05	6:10	6:15	6:20	6:25	6:30	6:35	6:40	6:45	6:50
130	5:15	5:25	5:35	5:45	5:50	5:55	6:00	6:05	6:10	6:15	6:20	6:25	6:30	6:35	6:40	6:45	6:50	6:55	7:00
131	5:25	5:35	5:45	5:55	6:00	6:05	6:10	6:15	6:20	6:25	6:30	6:35	6:40	6:45	6:50	6:55	7:00	7:05	7:10
132	5:35	5:45	5:55	6:05	6:10	6:15	6:20	6:25	6:30	6:35	6:40	6:45	6:50	6:55	7:00	7:05	7:10	7:15	7:20
133	5:45	5:55	6:05	6:15	6:20	6:25	6:30	6:35	6:40	6:45	6:50	6:55	7:00	7:05	7:10	7:15	7:20	7:25	7:30
134	5:55	6:05	6:15	6:25	6:30	6:35	6:40	6:45	6:50	6:55	7:00	7:05	7:10	7:15	7:20	7:25	7:30	7:35	7:40
135	6:05	6:15	6:25	6:35	6:40	6:45	6:50	6:55	7:00	7:05	7:10	7:15	7:20	7:25	7:30	7:35	7:40	7:45	7:50
136	6:15	6:25	6:35	6:45	6:50	6:55	7:00	7:05	7:10	7:15	7:20	7:25	7:30	7:35	7:40	7:45	7:50	7:55	8:00

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH																								
N° train	Fes	Ain Sebaa	Séville	Meknes	Marrakech	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi yahya	Kénitra	Sala Talbourgh	Sala	Rabat Ville	Rabat Agdal	Mohammadia	Ain Sebaa	Casa voyageurs	Casa Oasis	Benharouch	Séville	Benguerdj	Marrakech			
1001*	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	
1002*	06:30	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30
1003*	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00
1004*	07:30	08:30	0																					

**FLACH SALON FATI CONSTITUTION**

I-Aux termes d'un acte SSP en date du 22/08/2022, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION : FLACH SALON FATI SARL - OBJET SOCIAL : La Société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :

• SALON DE SOINS DE BEAUTE ET COIFFURE - SIEGE SOCIAL :DERB MARRAKECH BLOC 11 N° 37 EL ALLA, MOHAMMEDIA

-CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 DH divisé en Mille (1000) parts sociales de 100 dhs Chacune, attribuées à :

- Mme FATIMA ZAHRA BEN AMAR (500 Parts) - MR TALBI-ELALAMI YOUNES (500 Parts)

-GERANCE : La société est gérée par : Mme FATIMA ZAHRA BEN AMAR CO-GERANT

Mr TALBI-ELALAMI YOUNES CO-GERANT -EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre -DUREE : 99 ans à partir de la date d'immatriculation au registre de commerce

II- Le dépôt légal a été effectué au Secrétariat greffe du Tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 27/09/2022, sous le n°1870

N°7409/PA  
ESPACE FINANCE SARL CABINET D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE 204, BD Emile Zola Rce Al Karam Bureau N°2 Belvédère Casablanca Tél :022 40 06 92/91 Fax : 022 40 05 43

**CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/09/2022, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Dénomination : LMP INVEST SARL A.U  
- Objet : La promotion immobilière, La location et l'exploitation de biens immobiliers propres ou loués

- Siège Sociale : Rue Ahmed El Majjati, Résidence les Alpes, 1er Etage N°8, Maarif - Casablanca.

- Capital Social : Cent mille dirhams (100 000,00 dhs) divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune et sont totalement attribuées à Mr Larbi EL BOUJANY

- Durée : 99 ans.  
- Gérance : La société gérée et administrée pour une durée indéterminée par Mr Larbi EL BOUJANY

- Année Sociale : Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

- Registre de commerce : Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 22/09/2022 sous N°838672 (RC N°556187).

N°7410/PA  
CAP D'ARGENT SA Société Anonyme au capital social de 300.000 dirhams

Siège social : Casablanca, 316, Boulevard Zerkoutouni R.C Casablanca n°276809 - I.F 10200929  
Nomination d'un Président Directeur Général Au terme du Conseil d'Administration du 15 juillet 2022, les Administrateurs de la société Cap d'Argent

(la « Société ») ont décidé de nommer Monsieur Jamil SAKOUT, de nationalité Marocaine, titulaire de la CIN n°A700974, en qualité de Président Directeur Général de la Société pour une durée de six (6) ans à compter du 15 juillet 2022.

Le dépôt au registre du commerce de Casablanca a été effectué le 14 septembre 2022 sous le numéro 837592

N°7411/PA  
«FICASUD» S.A.R.L. 61, Rue Yougoslavie, Passage Ghandouriz Bloc F n° 7 Guéliz Marrakech

Tel : 05 24 44 77 29 / 42 32 81 Fax : 05 24 44 76 77

SAHO INVEST CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Marrakech, il a été établi les statuts d'une société SARL AU avec les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : «SAHO INVEST» S.A.R.L d'associé unique.

OBJET : La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location de prise de location - gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

• La promotion immobilière ;  
• L'étude, la conception et

l'exploitation de tous projets touristiques ; SIEGE SOCIAL : HIVERNAGE, BUSINESS CENTER N° 3, RUE DES TEMPLES MARRAKECH. DUREE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DH (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 parts de 100 DH chacune entièrement souscrites, libérées et attribuées à l'associé unique à savoir :

\* Mr AHMED BENNANI : 1000 Parts  
Soit au total Mille parts : 1000 parts

GERANCE : Mr AHMED BENNANI, gérant unique pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus.

ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier de chaque année et finit le 31 Décembre.  
II DEPOT LEGAL

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech le 16/09/2022, sous le numéro du registre de commerce 128985.

N°7412/PA  
GAMA REST SARL

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/08/2022 à Casablanca, il a été constitué une société S.A.R.L ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :GAMA REST SARL  
SIEGE SOCIAL : 96 bd Anfa etg n°9 Appt n°91 RES le printemps d'Anfa Casablanca.  
OBJET SOCIAL : La restauration et exploitation de restaurants.  
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00dh DH divisé en

(100) parts sociales, de 1000Dhs chacune réparti comme suit :

- Par MR OUABBOU HAMZA  
De la somme en espèces de 50 000 ,00.DHS (CINQUANTE MILLE DIRHAMS)

- Par MR OUABBOU EL MEHDI De la somme en espèces de 50 000 ,00 DHS (CINQUANTE MILLE DIRHAMS)

GERANCE : MR OUABBOU HAMZZA, gérant unique pour une durée illimitée.

Par conséquent la Sté sera valablement engagé par la signature de Mr OUABBOU HAMZA.  
6) LA DUREE : 99 ans.  
- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 27/09/22 sous n° 839119, RCN°556 513.

N°7413/PA  
EB2A « EQUIPEMENT BUREAUTIQUE ACHRAF AYA » « EB2A » LA DISSOLUTION ANTICIPEE

I- Aux termes d'un procès-verbal en date du : 12/09/2022 à Mohammedia, l'associé unique de la société à responsabilité limitée à associé unique dite « EQUIPEMENT BUREAUTIQUE ACHRAF AYA » au capital de 100.000 DHS et dont le siège social est établi à Mohammedia, HAY ENNASR TRANCHE 3 IMM 72 N° 4, Mohammedia, a décidé :

- La dissolution anticipée de la société.

- Nomination de M. BEN CHARRADI MOHAMED comme liquidateur

-Siège de liquidation : HAY ENNASR TRANCHE 3 IMM 72 N° 4 Mohammedia II- Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Mohammedia le 27/09/2022 sous le numéro : 1873

N°7392/PA  
CONSTITUTION TRANS WATIF

Aux termes d'un acte SSP, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : TRANS WATIF  
La société a pour objet :

1- Transport de marchandises pour le compte d'autrui  
2- Transport de personnel pour le compte d'autrui  
3- Transport international Et plus généralement toutes opérations se rattachant, directement ou indirectement aux objets précités ou susceptibles d'en développement.

Durée : 99 ans  
Siège social : 30 Rue 2 Lotis Agdal Lot 52 JENNANE SAFI

Capital : 100.000,00 DHS. Il est divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DHS chacune apportées par : Mr MOUATAMID ABDELALI 100.000,00 DHS

Gérance : La société est gérée par Mr MOUATAMID ABDELALI

Exercice social : Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.  
La société est immatriculée au registre de commerce au tribunal de 1ère instance de Safi le 23/09/2022 sous N° 13217.

N°7414/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE BENSILMANE  
COMMUNE DE BOUZNIKA  
Service des marchés

**PROGRAMME PREVISIONNEL complémentaire N°1**

Le programme prévisionnel des marchés que la commune de Bouznika envisage de lancer pour l'année budgétaire 2022 est complété et modifié comme suit :

Objet	Nature de la prestation	Lieu d'exécution	Mode de Passation	Période prévue pour le lancement	coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la petite et moyenne entreprise
<b>TRAVAUX</b>						
Construction de trois marchés typiques de proximité	travaux	commune de Bouznika	appel d'offres ouvert sur offres de prix	Octobre 2022	fax: 0537745218 é-mail: <a href="mailto:communebouznika@gmail.com">communebouznika@gmail.com</a>	Non
Entretien d'installation sportive	Entretien	commune de Bouznika	appel d'offres ouvert sur offres de prix	Octobre 2022	fax: 0537745218 é-mail: <a href="mailto:communebouznika@gmail.com">communebouznika@gmail.com</a>	réservé aux PME, coopérative et auto-entrepreneur
Entretien courant des voies	Entretien	commune de Bouznika	appel d'offres ouvert sur offres de prix	Octobre 2022	fax: 0537745218 é-mail: <a href="mailto:communebouznika@gmail.com">communebouznika@gmail.com</a>	réservé aux PME, coopérative et auto-entrepreneur
Travaux de mise à niveau de la commune de Bouznika y compris frais d'études de suivi et de contrôle (signalisation horizontale)	Travaux	commune de Bouznika	appel d'offres ouvert sur offres de prix	Octobre 2022	fax: 0537745218 é-mail: <a href="mailto:communebouznika@gmail.com">communebouznika@gmail.com</a>	réservé aux PME, coopérative et auto-entrepreneur
Aménagement du siège communal	Aménagement	commune de Bouznika	appel d'offres ouvert sur offres de prix	Octobre 2022	fax: 0537745218 é-mail: <a href="mailto:communebouznika@gmail.com">communebouznika@gmail.com</a>	NON
<b>FOURNITURE</b>						
Equipement du siège communal	Fourniture	commune de Bouznika	appel d'offres ouvert sur offres de prix	Octobre 2022	fax: 0537745218 é-mail: <a href="mailto:communebouznika@gmail.com">communebouznika@gmail.com</a>	NON

N°7415/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE EL KELAA**  
**DE SRAGHNA**  
**CERCLE D'EL KELAA-BENI**  
**AMEUR CIADT DES AIN**  
**IGLI OULAD SAID**  
**COMMUNE SIDI MOUSSA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**DE PRIX OUVERT**  
**N° :04/2022**

Le 03/11/2022 à 12 :00 Heures, il sera procédé dans une séance publique à la salle de réunion de la COMMUNE SIDI MOUSSA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix:

Concernant LOCATION DES BIENS DU SOUK HEBDOMADAIRE SIDI MOUSSA Deux-bail d'un an (à partir de 01/01/2023 à 31/12/2023).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille dirhams (10.000,00 dhs). Le dossier d'appel d'offre sera constitué de pièces suivantes: Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de président de la commune SIDI MOUSSA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : [www. Marchés publics.gov.ma](http://www.Marchés publics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 27 et 29 du décret n° 2 -12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 MARS 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre un récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune rurale de SIDI MOUSSA.  
 - Soit les envoyer par courrier, recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du décret n°2-06-388.  
 • NB : LE PRIX ESTIMATIF EST 358430,00 DHS ( TROIS CENT CINQUANTE HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE DH) PAR ANNEE.  
**N°7360/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE EL KELAA**  
**DE SRAGHNA**  
**CERCLE D'EL KELAA - BENI**  
**AMEUR CIADT DES AIN**  
**IGLI OULAD SAID**  
**C.T SIDI MOUSSA**  
**AVIS N° :03/2022**

Le 24/10/2022 à 11 :00 Heures, il sera procédé dans une séance publique à la salle de réunion de la commune SIDI MOUSSA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix:

- la location de souk d'olive de sidi moussa saison 2022  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille dirhams (5.000,00 dhs). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : la somme de 20 000,00 dhs (vingt mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de président de la commune SIDI MOUSSA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : [www. Marchés publics.gov.ma](http://www. Marchés publics.gov.ma)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du dé-

cret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de régisseur de la commune  
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier ; cette commune peut être tenue responsable du non réception du pli.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 paragraphes 1 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**N°7361/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE EL KELAA**  
**DE SRAGHNA**  
**CERCLE D'EL KELAA - BENI**  
**AMEUR CIADT DES AIN**  
**IGLI OULAD SAID**  
**COMMUNE SIDI MOUSSA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT SUR OFFRES DE**  
**PRIX N°:06/2022**

Le 02/11/2022 à 11 H, il sera procédé, Au siège de la Commune Sidi moussa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLÔTURE DES CIMITIÈRES A LA COMMUNE DE SIDI MOUSSA .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de sept mille dirhams (7.000,00 dhs). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : la somme de 305 592,00 dhs (trois cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-douze dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de président de la commune SIDI MOUSSA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : [www. Marchés publics.gov.ma](http://www. Marchés publics.gov.ma)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de régisseur de la commune  
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier ; cette commune peut être tenue responsable du non réception du pli.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 paragraphes 1 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues du règlement de consultation.  
**N°7362/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE EL KELAA**  
**DE SRAGHNA**  
**CERCLE D'EL KELAA**  
**- BENI AMEUR**  
**CIADT DES AIN IGLI**  
**OULAD SAID**  
**COMMUNE SIDI MOUSSA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT SUR OFFRES**  
**DE PRIX N°:07/2022**

Le 02/11/2022 à 13 :00 H, il sera procédé, Au siège de la Commune Sidi moussa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet :

INSTALLATION DE NEUF SYSTEMES DE POMPAGE SOLAIRE AU PLUSIEURS DOUARS DE LA COMMUNE SIDI MOUSSA -PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA-

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de DIX mille dirhams (10.000,00 dhs). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : la somme de 777564,00 dhs (sept cent cinq soixante -dix-sept mille cinq cent soixante quatre dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de président de la commune SIDI MOUSSA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : [www. Marchés publics.gov.ma](http://www. Marchés publics.gov.ma)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de régisseur de la commune  
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier ; cette commune peut être tenue responsable du non réception du pli.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 paragraphes 1 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues du règlement de consultation.  
**N°7363/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE EL KELAA**  
**DE SRAGHNA CIADT DES**  
**AIN IGLI OULAD SAID**  
**C.T SIDI MOUSSA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**DE PRIX OUVERT**  
**N° :05/2022**

Le 03/11/2022 à 11 :00 Heures, il sera procédé dans une séance publique à la commune SIDI MOUSSA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix: concernant FACILITE DE LOCATION HEBDOMADAIRE MASSACRE DE MARCHE SIDI MOUSSA , Deux-bail d'un an (à partir de 01/01/2023 à 31/12/2023).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois mille dirhams (3 000,00 dhs). Le dossier d'appel d'offre sera constitué de pièces suivantes: Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de président de la commune rurale SIDI MOUSSA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : [www. Marchés publics.gov.ma](http://www. Marchés publics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 27 et 29 du décret n° 2 -12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 MARS 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat

ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre un récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune SIDI MOUSSA.  
 - Soit les envoyer par courrier,

recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du décret n°2-06-388

NB : LE PRIX ESTIMATIF POUR FACILITE DE LOCATION HEBDOMADAIRE MASSACRE DE MARCHE EST 16700,00 DH (SEIZE MILLE SEPT CENT DHS)  
**JPAN ANNEE**  
**N°7364/PA**

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale du Prémcolaire et des Sports  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Région Marrakech – SAFI  
 Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES N°15/INV/2022 Lot N°01:**

Suite au paragraphe 1, l'alinéa 1-a) de l'article N°45 du décret N°2-12-349 du 08 Jourmada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le directeur provincial de Marrakech informe que L'Appel d'Offres N°15/INV/2022 Lot N°01: relatif à l'Achat d'équipements des salles de ressources pour la qualification et le soutien au profit des élèves en situation d'handicap aux établissements scolaires d'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés.

- Lot N°01: Matériels d'enseignement.

Publiée aux journaux suivants:

- RISSALAT AI OUMMA sous N°: 12129 du: 15/05/2022- Page: 14
- LIBERATION sous N°9616 du: 14-15/05/2022- Page: 19

A été annulé

N°7357/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale du Prémcolaire et des Sports  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Région Marrakech – SAFI  
 Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES N°19/EXP/2022 Lot N°:01, et 04**

Suite au paragraphe 1, l'alinéa 1-a) de l'article N°45 du décret N°2-12-349 du 08 Jourmada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le directeur provincial de Marrakech informe que L'Appel d'Offres N°19/EXP/2022 Lot N°:01, et 04: relatif à l'Achat de fournitures de bureau, reprographie et informatiques pour la direction provinciale de Marrakech et ses établissements scolaires en quatre (04) lots séparés comme suit:

- Lot N°01 : les établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire collégial.
- Lot N°04: les établissements scolaires de l'enseignement secondaire qualifiant.

Publiée aux journaux suivants:

- RISSALAT AI OUMMA sous N°: 12143 du: 31/05/2022- Page: 10
- LIBERATION sous N°9630 du: 31/05/2022- Page: 22

A été annulé

N°7358/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale du Prémcolaire et des Sports  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Région Marrakech – SAFI  
 Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES N°23/INV/2022 Lot N°:03, et 04:**

Suite au paragraphe 1, l'alinéa 1-a) de l'article N°45 du décret N°2-12-349 du 08 Jourmada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le directeur provincial de Marrakech informe que L'Appel d'Offres N°23/INV/2022 Lot N°:03, et 04: relatif à l'acquisition d'équipement au profit des espaces d'orientation relevant de la direction provinciale de Marrakech en quatre lots séparés :

- Lot N°03: Matériel de bureau pour les établissements d'enseignement secondaire collégial.
- Lot N°04: Matériel de bureau pour les établissements d'enseignement secondaire qualifiant.

Publiée aux journaux suivants:

- RISSALAT AI OUMMA sous N°: 12149 du: 07/06/2022- Page: 06
- LIBERATION sous N°9636 du: 07/06/2022- Page: 18

A été annulé

N°7359/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale, du Préscolaire  
et des Sports  
Académie Régionale  
d'Éducation  
et de Formation  
Région de Marrakech Safi  
Direction provinciale  
de Chichaoua  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N° 01/2022/CH/INV/C  
(Séance publique)

Le 21/10/2022 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua, AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale, pour : Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de l'internat d'un lycée collégial à la commune Ait Hadou Youssef.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux est de : 4 690 000,00 dirhams (Quatre Millions Six Cent Quatre-Vingt-Dix Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
□ Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOÛA;  
□ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.

□ Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

\*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 06 et 08 du règlement de consultation architecturale.  
N°7365/PA

de Formation  
Région de Marrakech Safi  
Direction provinciale  
de Chichaoua  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N° 02/2022/CH/INV/C  
(Séance publique)

Le 21/10/2022 à 11h, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua, AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale, pour : Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de l'internat d'un lycée collégial à la commune Afelayssen.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux est de : 3 180 000,00 dirhams (Trois Millions Cent Quatre-Vingts Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
□ Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOÛA;  
□ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.

□ Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

\*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 06 et 08 du règlement de consultation architecturale.  
N°7366/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale, du Préscolaire  
et des Sports  
Académie Régionale  
d'Éducation et  
de Formation  
Région de Marrakech Safi  
Direction provinciale  
de Chichaoua  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N° 04/2022/CH/INV/C  
(Séance publique)

N° 03/2022/CH/INV/C  
(Séance publique)

Le 21/10/2022 à 12h, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua, AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale, pour : Etudes architecturales et suivi des travaux de construction d'un lycée collégial à la commune Ait Hadou Youssef.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux est de : 7 920 000,00 dirhams (Sept Millions Neuf Cent Vingt Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
□ Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOÛA;  
□ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.

□ Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

\*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 06 et 08 du règlement de consultation architecturale.  
N°7367/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale, du Préscolaire  
et des Sports  
Académie Régionale  
d'Éducation  
et de Formation  
Région de Marrakech Safi  
Direction provinciale  
de Chichaoua  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N° 04/2022/CH/INV/C  
(Séance publique)

Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale, pour : Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de murs de clôture aux établissements primaires relevant de la direction provinciale de CHICHAOÛA, AREF - MS.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux est de : 850 000,00 dirhams (Huit Cent Cinquante Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
□ Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOÛA;  
□ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.

□ Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture

des plis.  
\*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 06 et 08 du règlement de consultation architecturale.  
N°7368/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION  
GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE  
DE GUELMIM  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DU BUDGET  
ET MARCHES  
Avis d'appel  
d'offres ouvert  
N° 09/INDH/2022

Le 25/10/2022 à 11h00min Il sera procédé, dans la salle n° 2 au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour L'ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LES CENTRES DE SANTE RELEVANT DE LA DELEGATION PROVINCIALE DE LA SANTE DE GUELMIM. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10.000,00 Dhs).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Sept Cent Quatre Vingt Douze Mille Sept Cent Vingt Dirhams, Zéro Centimes (792.720,00 Dhs).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.  
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les échantillons, catalogues et caractéristiques techniques, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marchés avant le 24/10/2022 à 11h00min (Heure limite pour le dépôt des échantillons, catalogues et caractéristiques techniques).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
N°7369/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE GUELMIM  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

**Avis d'appel d'offres ouvert  
n° 06/INDH/2022**

Le 24/10/2022 à 11h00 min Il sera procédé, dans la salle n° 2 au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) UNITES PRESCHOULAIRE -TYPE 1- AUX COMMUNES Taghji, Aday et Ifrane A LA PROVINCE DE GUELMIM.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Mille Dirhams (20 000,00 Dhs).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Un Million Six Cent Cinquante Quatre Mille Deux Cent Quatre Vingt Cinq Dirhams, Quatre Vingt Dix Neuf Centimes (1.654.285,99 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province ;  
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification pour les entreprises installées au Maroc ;

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

- Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont les suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A	A2	4

N°7370/PA

Royaume du Maroc  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET DE L'INNOVATION

جامعة الحسن الأول  
UNIVERSITÉ HASSAN 1<sup>er</sup>



### Appel Ouvert À Candidature

Conformément à la loi organique 12.02 relative à la nomination aux fonctions supérieures, en application des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par Dahir n° 1.02.20 du 27 Chaaban 1433 (17 juillet 2012) ;  
Et conformément aux dispositions de la loi 01.00 portant organisation de l'Enseignement Supérieur, promulguée par Dahir n° 1.00.199 du 15 Safar 1421 (19 mai 2000), notamment son article 20 ;

**Le Président de l'Université Hassan 1<sup>er</sup> par Intérim porte à la connaissance des Professeurs de l'Enseignement Supérieur (P.E.S) qu'un appel à candidature est ouvert pour le poste de Directeur de L'Ecole Nationale des Sciences Appliquées, Berrechid.**

Le dossier de candidature peut être retiré, **du 17 Octobre 2022 au 21 Octobre 2022 inclus**, au siège de la Présidence de l'Université, (Secrétariat Général), Complexe Universitaire, Km 3, route Casablanca, **de 9h30 à 15h00**, ou être téléchargé via le site web de l'Université [www.uh1.ac.ma](http://www.uh1.ac.ma)

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés, contre récépissé, en six (06) exemplaires, avec copie sur USB (en formats Word et PDF), **du 21 Novembre 2022 au 25 Novembre 2022 inclus**, à l'adresse et horaire sus indiqués.

N°7371/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TAOURIRT

### AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT

Le 24/10/2022, à partir de 10H00, il sera procédé dans la Salle des Réunions de la direction provinciale sis au : Boulevard Méd VI - BP 238 - Taourirt -, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° de l'appel d'offres	Objet	Date et heure d'ouverture des plis	Caution provisoire en dirhams	L'estimation établie par le maître d'ouvrage en dirhams (TTC)
35/INV/2022	ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES DESTINÉS AUX SERVICES ADMINISTRATIFS DU SIÈGE DE LA DIRECTION PROVINCIALE - AREFOR - lot unique	24/10/2022 à 10H00	1.100,00	79.920,00
36/INV/2022	ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES DESTINÉS AUX SALLES D'APPUI DANS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE - AREFOR - lot unique	24/10/2022 à 10H30	500,00	36.000,00
37/INV/2022	ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES DESTINÉS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE - AREFOR - LOT UNIQUE - (MASHH)	24/10/2022 à 11H00	4.500,00	323.040,00
38/INV/2022	ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES DESTINÉS AUX ESPACES D'ORIENTATION DANS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE - AREFOR-EN LOT UNIQUE	24/10/2022 à 11H30	500,00	36.000,00

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré du Bureau des marchés relevant de la Direction Provinciale de TAOURIRT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I<sup>er</sup> 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis du bureau des marchés relevant de la direction provinciale de TAOURIRT.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les Prospectus ou notices exigés par le dossier de l'appel d'offres doivent être déposés au siège de la direction provinciale (Bureau des Achats auprès du Service de GRH et des affaires administratives et financières) au plus tard le 06 Octobre 2022 à 12 heures 00 (Heure limite pour le dépôt des Prospectus ou notices).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les dispositions du règlement de la consultation.

N°7374/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Éducation Nationale,  
du Patrimoine et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Région de Casablanca - Settat  
Direction provinciale d'El-Jadida

### AVIS D'APPELS D'OFFRES AU « RABAIS OU A MAJORATION »

N° : 08/INV/2022

Le 26/10/2022 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida MENPS relevant de l'AREF Casablanca - Settat, Boulevard Ibn Toumert El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres au "rabais ou à majoration" ayant pour Objet :

OBJET	Estimation du maître d'ouvrage de DH TTC	Caution provisoire
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE REHABILITATION DES BATIMENTS DU LYCEE COLLEGIAL AL MANAR A LA COMMUNE TERRITORIALE D'EL JADIDA, PROVINCE D'EL JADIDA.	1 087 752,00 Un Million quatre-vingt-sept Mille sept cent cinquante-deux Dirhams	16 000,00 Seize mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale d'El Jadida, service des constructions, d'équipements et de patrimoine, et de patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

Secteur	Qualifications exigées	Classes
A	A 5	4

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoine de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°7372/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement et de l'Éau  
Direction Provinciale de Casablanca

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°21/2022

Le 25 Octobre 2022 à 10Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'équipement, du transport et de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual DerbGhallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité et expertise des Travaux de signalisation horizontale, verticale et dispositifs de sécurité de la :**

- RP3042 du PK 0+000 au PK 3+600 de la RP 3044 du PK 0+000 au PK 5+200 et de la RP 3001 du PK 3+200 au PK 6+000 -Province Nouaceur- relevant de la DPETL de Casablanca.
- RP3034 du PK2+200 au PK3+300 de la RP3015 du PK9+200 au PK13+500 et de la RP2020 du PK 0+000 au PK1+000 -Province Médiouna- relevant de la DPETL de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'équipement, du transport et de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trois mille Dirhams (3000 DHS).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Cinq cent cinquante sept mille neuf cent quatre vingt Dirhams toutes taxes comprises (157.980,00DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'équipement, du transport et de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual DerbGhallef Casablanca 20102 BP 1774
- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministère de l'économie et des Finances n° 20-14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.

Les laboratoires installés au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivrée par les services du ministère de l'équipement et de l'Éau à savoir :

Secteur	Qualification	catégorie
CQ- Contrôle de la qualité	CQ16 : Contrôle de la qualité de la signalisation horizontale routière	3
et	CQ17 : Contrôle de la qualité de la signalisation Verticale routière	
et	EL.3 : expertises des routes et chaussée courantes	2
EL-Expertises de laboratoire		

Les laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du Règlement de Consultation.

N°7373/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
SERVICE PROVINCIAL DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU DE SIDI SLIMANE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n° AOSS/08/2022**

Le **Mardi 25 Octobre 2022 à 11h00**, il sera procédé, dans la salle de réunion du Service Provincial de l'Équipement et de l'Eau de Sidi Slimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des prestations suivantes :

**Programme de Réduction des Disparités Territoriales et sociales (PRDTS)**  
**Sous-programme de sauvegarde des routes rurales classées de proximité :**  
**Travaux de renforcement de la RP4243 du PK 0+000 au PK 2+600 dans la Province de Sidi Slimane.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, du Service Provincial de l'Équipement et de l'Eau de Sidi Slimane - Boulevard Al Amn Sidi Slimane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Quatrevingt mille Dirhams (80 000,00 dhs)**.

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois millions quatre cent mille dix huit dirhams et huit centimes (3 400 018,08 dirhams TTC)**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés, Service Gestion et Programmes, Service Provincial de l'Équipement et de l'Eau de Sidi Slimane;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le concurrent doit fournir la copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification. Le secteur d'activité concerné et la classe minimale se présentent comme suit :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
B	3	B1 ; B3 ; B5

Pour les concurrents non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 4 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

N°7377/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
SERVICE PROVINCIAL DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU DE SIDI SLIMANE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n° AOSS/09/2022**

Le **Mardi 25 Octobre 2022 à 12H00**, il sera procédé dans le Bureau de M. le Chef du Service Provincial de l'Équipement et de l'Eau de Sidi Slimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**Programme de Réduction des Disparités Territoriales et sociales (PRDTS)**  
**Sous-programme de sauvegarde des routes rurales classées de proximité :**  
**Contrôle de qualité des Travaux de renforcement de la RP4243 du PK 0+000 au PK 2+600 dans la Province de Sidi Slimane.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Provincial de l'Équipement et de l'Eau Avenue Al Amn - Sidi Slimane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) et à partir de l'adresse électronique suivante ([www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **2 000,00 Dhs (Deux mille Dirhams)**.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Cent neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize dirhams TTC. (109 596,00 DH TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des Marchés du Service Provincial de l'Équipement et de l'Eau Avenue Al Amn - Sidi Slimane ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer au maître d'ouvrage par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Dossier technique :**

✓ Les candidats nationaux doivent fournir la copie conforme à l'original du certificat de qualification ;

Activité	Qualifications exigées	Catégorie
CQ	CQ3	3

✓ Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N°7376/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم الجديدة  
المجلس الإقليمي  
المديرية العامة للمتاحف  
م.م.ب.و.ع.

**قرار رئيس المجلس الإقليمي للجديدة**

**بفتح باب الترشيح لشغل مناصب المسؤولية الشاغرة بالمجلس**

عدد... 2022... بتاريخ 14 شتنبر 2022

\* بناء على الظهير الشريف رقم 1.58.008 الصادر في 04 شجان 1377 (24 فبراير 1958) بمثابة النظام الأساسي للوظيفة العمومية، حسبما وقع تغييره و تتميمه  
\* بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.84 الصادر في 20 رمضان 1436 (07 يونيو 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 112.14 المتعلق بالمحالات والإقليم  
\* بناء على المرسوم رقم 2.21.579 الصادر في 22 محرم 1443 (31 أغسطس 2021) المتعلق بالتعيين في المناصب العليا بإدارات المحالات والإقليم  
\* بناء على المرسوم رقم 2.11.681 الصادر في 28 ذي الحجة 1432 (25 نونبر 2011) في شأن كيفية تعيين رؤساء الأساقم و رؤساء المحالات بالإدارات العمومية  
\* بناء على قرار السيد وزير الداخلية رقم 2521-21 بتاريخ 28 أكتوبر 2021 بتحديد شروط و كيفية التعيين في بعض المناصب العليا بإدارات المحالات و الإقليم  
\* بناء على منشور السيد وزير الداخلية رقم 0-7563 بتاريخ 15 نونبر 2021 بشأن التعيين في المناصب العليا بإدارات الجماعات الترابية و مؤسسات التعاون و مجموعات الجماعات الترابية  
\* وبناء على مقر المجلس الإقليمي للجديدة بتاريخ 06 دجنبر 2018 المتعلق بالتنظيم الهيكلي للمجلس الإقليمي المنشور عليه من طرف السيد عامل إقليم الجديدة تحت عدد 183 بتاريخ 26 فبراير 2019.

**قرر ما يلي**

**المادة الأولى:** يعين رئيس المجلس الإقليمي للجديدة عن فتح باب الترشيح لشغل المناصب الشاغرة التالية بالمجلس الإقليمي:

- \* مصلحة الموارد البشرية و الوسائل العامة و الأرشيف.
- \* مصلحة الشؤون المالية و الممتلكات.
- \* مدير شؤون الرقابة و المجلس.

**المادة الثانية:** يفتح باب الترشيح لشغل منصب مدير شؤون الرقابة و المجلس في وجه:

1- الموظفون المرسومون و الأعيان المتعلقون المنتسبون لميزانية إيرادات الدولة و الجماعات الترابية الذين تتوفر فيهم الشروط التالية:  
\* أن يكونوا مرتبين على الأقل، في درجة متصرف من الدرجة الثانية أو إطار مهندس دولة، أو في إحدى الدرجات ذات ترتيب استدلالي مماثل،  
\* أن يكونوا حاصلين على الأقل على شهادة أو دبلوم يسمح بولوج درجة متصرف من الدرجة الثالثة أو درجة مماثلة.

\* أن يتوفروا عند تاريخ الإعلان عن هذا القرار على الأقل، على سنتين (2) من الخدمة الفعلية بصفة مرسوم أو ثلاث سنوات (3) بالنسبة للأعيان المتعلقين، بإدارات الدولة و الجماعات الترابية؛

2- الموظفون المرسومون و الأعيان المتعلقون المرزولون، في تاريخ الإعلان عن شغل منصب رئيس مصلحة، لمهام رئيس مصلحة.

غير أنه، إذا استدعت ضرورة المصلحة ذلك، يمكن استثناء من أحكام الفقرة السابقة، أن يترشح لتلك مهام رئيس مصلحة، الموظفون المرسومون و الأعيان المتعلقون المرتبون في درجة متصرف من الدرجة الثالثة أو

في إحدى الدرجات ذات ترتيب استدلالي مماثل، المتوفرون على أقدمية لا تقل عن خمس عشرة (15) سنة من الخدمة الفعلية بإدارات الدولة أو الجماعات الترابية، منها أربع (4) سنوات على الأقل، في الدرجة المذكورة.

**المادة الثالثة:** يفتح باب الترشيح لشغل منصب رئيس مصلحة.

1- الموظفون المرسومون و الأعيان المتعلقون المنتسبون لميزانية إيرادات الدولة و الجماعات الترابية الذين تتوفر فيهم الشروط التالية:

\* أن يكونوا مرتبين على الأقل، في درجة متصرف من الدرجة الثانية أو إطار مهندس دولة، أو في إحدى الدرجات ذات ترتيب استدلالي مماثل،  
\* أن يكونوا حاصلين على الأقل على شهادة أو دبلوم يسمح بولوج درجة متصرف من الدرجة الثالثة أو درجة مماثلة.

\* أن يتوفروا، عند تاريخ الإعلان عن هذا القرار على الأقل، على سنتين (2) من الخدمة الفعلية بصفة مرسوم أو ثلاث سنوات (3) بالنسبة للأعيان المتعلقين، بإدارات الدولة و الجماعات الترابية؛

2- الموظفون المرسومون و الأعيان المتعلقون المرزولون، في تاريخ الإعلان عن شغل منصب رئيس مصلحة، لمهام رئيس مصلحة.

غير أنه، إذا استدعت ضرورة المصلحة ذلك، يمكن استثناء من أحكام الفقرة السابقة، أن يترشح لتلك مهام رئيس مصلحة، الموظفون المرسومون و الأعيان المتعلقون المرتبون في درجة متصرف من الدرجة الثالثة أو

في إحدى الدرجات ذات ترتيب استدلالي مماثل، المتوفرون على أقدمية لا تقل عن خمس عشرة (15) سنة من الخدمة الفعلية بإدارات الدولة أو الجماعات الترابية، منها أربع (4) سنوات على الأقل، في الدرجة المذكورة.

**المادة الرابعة:** تحدد مهام المنصب الشاغر و الكفاءات المطلوبة لتقلده حسب الملحق المرفق بهذا القرار.

**المادة الخامسة:** يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية:

- طلب الترشيح يحمل صورة فوتوغرافية حديثة العهد مشفوعا بموافقة الرئيس المباشر و رأيه حول كفاءة المترشح
- ملف الترشيح يتم تحميله من بوابة الخدمات العمومية [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) و يتضمن سيرة ذاتية لمؤهلات المترشح و وثيقة عن مساره المهني، وكذا المهام و الوظائف التي زاولها.
- برنامج العمل و المنهجية التي يترشحها المترشح في شأن تدبير الوحدة الإدارية المعنية و تطويرها و الرفع من أدائها.
- قرار التعيين في الإطار الحالي.
- قرار التعيين في منصب المسؤولية إذا توفر.
- نسخة من الشهادات مصدق عليها.

**المادة السادسة:** تودع ملفات الترشيح بمكتب الضبط التابع للمجلس الإقليمي للجديدة قبل تاريخ 2022... 2022

و هو آخر أجل لقبول ملفات الترشيحات.

**المادة السابعة:** تتولى لجنة معينة بقرار لرئيس المجلس الإقليمي للجديدة عملية انتقاء الملفات المستوفية لشروط الترشيح، وكذا إجراء المقابلة الانتخابية.

**المادة الثامنة:** ينشر هذا القرار على بوابة الخدمات العمومية، [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) و بوابة المديرية العامة للجماعات الترابية [www.pnd.gov.ma](http://www.pnd.gov.ma) و يلسق بمقر المجلس الإقليمي للجديدة.

N°7375/PA

**ROYAUME DU MAROC PROVINCE DE KHOURIBGA CERCLE DE BEJAAD CAIDAT OULED Y ET B.BA- TAOU COMMUNE BENI ZRANTEL**

Avis d'appel d'offres ouvert  
Séance publique (marchés n° : 01 et 02et 03/BZ/2022)  
Le 02 novembre 2022 à 11 heures, il sera procédé au siège de la commune de Beni Zrantel à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres de prix :  
- Location des biens des deux souks hebdomadaires Tlat Beni Zrantel et Seb't Takbalte et les deux abattoirs de la commune Beni Zrantel au titre d'exercice 2023 du 01/01/2023 à 31/12/2023.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service régie communale, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état w w w .marchespublics.gov.ma.  
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues de l'article 19 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20.03.2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leurs contrôles et leurs gestions.  
Les cautionnements provisoires et l'estimation sont fixés comme suit :  
• Marché n° 01/BZ/2022: Souks à bestiaux de Tlat Beni Zrantel et Seb't Takbalte  
- cautionnement provisoire (3000,00) dirhams.  
- Estimation: 195000,00 dirhams.  
• Marché n° 02/BZ/2022 : Droits de stationnement et d'entrée aux souks et Droits de stationnement des véhicules de Tlat Beni Zrantel et Seb't Takbalte et Fondok Seb't Takbalte, - Cautionnement provisoire: (2000,00) dirhams.  
- Estimation global: 62000,00 dirhams (droits de stationnement et d'entrée aux souks: 55500,00dhs et droits de stationnement des véhicules et Fondok: 6500,00dhs).  
• Marché n° 03/BZ/2022: Les deux biens d'abattoirs de Tlat Beni Zrantel et Seb't Takbalte - cautionnement provisoire (2000,00) dirhams.  
- Estimation: 77000,00 dirhams.  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20.03.2013) précité.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la régie communale.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de ré-

ception au bureau précité.  
- Soit les remettre chez le président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 25, 26, 27 et 29 du décret n° 2.12.349 précité, à savoir :  
\* Dossier administratif :  
- Caution provisoire.  
- Cahier de décharge.  
- Déclaration sur l'honneur comprenant le nom du concurrent, adresse et compte bancaire légalisé.  
- CNSS délivré de moins d'un an. - Attestation fiscale délivrée de moins d'un an par le percepteur. - Photocopie de la CIN  
- Registre de commerce  
- Attestation de moyen humain et technique.  
\* Dossier financier  
- Acte d'engagement comportant le montant de location.  
N.B : pour toutes autres informations contacter le service concerné de la commune. Tél : 0667267998

N°7380/PA

**« MAHATA BAIT » SARL AU CAPITAL DE 5000 000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIALE: 268, RUE EL MAHATA DERB EL KABIR CASABLANCA I-Aux termes d'un Procès-Verbal de L'AGE, tenue à Casablanca le 09 Septembre 2022, de la société MAHATA BAIT, il a été décidé ce qui suit:**  
1) Approbation de la cession des parts sociales entre le cédant : M. Salah Eddine BEN BYA et le cessionnaire : M. Omar ENNACHI;  
2) Agrément comme nouveau associé M. Omar ENNACHI;  
3) Transformation de la forme juridique de la société et d'adopter dorénavant celle de société à responsabilité limitée ;  
4) Démission de l'ancien gérant M. Salah Eddine BEN BYA et nomination de nouveau gérant unique: M. Omar ENNACHI;  
5) Transfert du siège social initialement fixé à Casablanca 268, Rue El Mahata Derb El Kabir à l'adresse suivante : Casablanca Derb Mekouar, Rue 4 N°9 Bd de la Croix ;  
6) La modification en conséquence des résolutions précédentes des Articles :4,6,7 et 43 des statuts  
7) Adoption de nouveaux statuts, en conséquence de l'ensemble des modifications précédentes;  
Il- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 27 Septembre 2022 sous le n°838996. Pour Extraire et mention

N°7381/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PREFECTURE DE MOHAMMEDIA SECRETARIAT GENERAL D.B.M./SM AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE**

N° 04/2022/BG-  
Le Mardi 25 Octobre 2022 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : La conception architecturale et suivi des travaux de construction d'un espace de travail pour l'équipe provinciale d'identification et de ciblage pour le programme de la protection sociale au siège de la Préfecture de Mohammedia.  
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).  
Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de: Trois cent soixante-quinze mille dirhams (375.000,00 DH). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.  
Les architectes peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.  
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Le dépôt des plis et des offres peuvent être effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma.  
- Il est prévu une visite des lieux le Jeudi 13 Octobre 2022 à 10 H (Point de rencontre siège de la Préfecture)  
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation architecturale.

N°7382/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA SECRETARIAT GENERAL D.B.M. AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT**

Le 25/10/2022, il sera procédé dans les bureaux du secrétariat général de la Province d'El Kelaa des Sraghna.(Salle Ait Abdelmoula Abdelouahab) aux ouvertures des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix :  
• 26/2022/INDH A 10 :30 H TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 3 UNITES PRESCOLAIRES A LA COMMUNE L'MZEM PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA.  
- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 dhs (Dix Mille Dhs)  
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 855 062,40 DHS (Huit Cent Cinquante-Cinq Mille Soixante-Deux Dhs et Quarante Cts.).  
Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés auprès de la Division du budget et matériel de la province. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
-soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la Province El kelaa des Sraghna.  
-soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'or-

dre de la Province El kelaa des Sraghna.  
-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 des règlements de consultation.

N°7383/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA SECRETARIAT GENERAL D.B.M. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le 25/10/2022, il sera procédé dans les bureaux du secrétariat général de la Province d'El Kelaa des Sraghna. (Salle Ait Abdelmoula Abdelouahab) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :  
• 02/2022/ DAR à 10:00 h Achat et livraison de 140 ruches peuplées d'abeilles avec hausses et 140 ruches vides avec hausses et les matériels techniques apicoles dans le cadre du projet développement de l'apiculture dans la commune territoriale Znada  
- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 DHS (Dix Mille Dirhams).  
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme

N°7384/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale,  
du Précolaire et des sports  
Service du Contrôle des Établissements et des Salles Sportives  
-SEGMA-

المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأولي والابتدائي  
مصلحة مراقبة المؤسسات  
والصالات الرياضية  
- س. م. س. م. -

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N° 05/2022

Le Vendredi 21 Octobre 2022 à 11 h 00 mn, dans le bureau de Chef de service du Contrôle des établissements et des salles sportives sis 51 Avenue IBN SinaAgdal Rabat au 3eme étage à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **L'AGHAT, INSTALLATION ET MISE EN MARCHÉ DU MATÉRIEL TECHNIQUE POUR L'ÉQUIPEMENT DES DEUX PISCINES : LA VILLE HAUTE A KENITRA ET AL ADARISSA A FES RELEVANT DU SEGMA « SERVICE DE CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES ».**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau chef de service du Contrôle des établissements et des salles sportives sis 51 Avenue IBN SinaAgdal Rabat au 3eme étage Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .  
Le cautionnement provisoire est fixé à 20.000,00 DHS (Vingt Mille dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.560.000,00 DHS (Un million cinq cent soixante mille dhs) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du chef de service du Contrôle des établissements et des salles sportives sis 51 Avenue IBN SinaAgdal Rabat au 3eme étage  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
- Soit les déposer électroniquement via le portail des marchés publics  
Les prospectus doivent être déposés au plus tard le 20 Octobre 2022 avant 15h30mn au bureau du chef de service du Contrôle des établissements et des salles sportives sis 51 Avenue IBN SinaAgdal Rabat au 3eme étage.

Les visites des lieux seront organisées aux piscines couvertes comme suit :

Lieux	Date
Piscine couverte LA VILLE HAUTE KENITRA Abd Ahmed Chaouki Ville Haute Kenitra.	Le 11 Octobre 2022 à 11 h 00 mn
Piscine couverte AL ADARISSA FESHAY AJ adarissa FES.	Le 12 Octobre 2022 à 11 h 00 mn

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N°7378/PA



**Avis rectificatif de l'Avis d'Appel d'Offres Ouvert**

N° 30/2022/DGRID du 20/10/2022

**Séance Publique**

Le Directeur de l'office régional de mise en valeur Agricole du Tada à Fquih Ben Salah porte à la connaissance du public que Les concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°30/2022/DGRID du 20/10/2022 relatif à la **Fourniture et installation de sondes pour mesure de la Turbidité et les Matières en suspension (MES) de l'eau d'irrigation dans le périmètre du Tada, devront obligatoirement déposer les documents techniques, prévus par l'article 15 du Règlement de consultation, au bureau d'ordre de l'ORMVA du Tada au plus tard le Mercredi 19 Octobre 2022 à 16h 30mn au lieu du jeudi 19 Octobre 2022 à 16h 30mn, publié dans le journal Libération n°9731 du 28/09/2022 par erreur. Tout document technique reçu après cette date ne sera pas accepté par la commission.**

N°7379/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE  
D'OUDJA ANGAD  
CERCLE OUDJA  
BENJELUE NORD  
CAIDAT D'AIN SFA  
COMMUNE D'AIN SFA  
SERVICE D'URBANISME  
D'ENVIRONNEMENT  
DES TRAVAUX ET  
DU PATRIMOINE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° : 02/2022  
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Lundi 24 Octobre 2022 à 10H30 , Il sera procédé à la salle de réunion de la commune d'AIN SFA , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour L'ACHAT DE CARBURANT .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau d'études des marchés des travaux et d'entretien de la commune d'AIN SFA, et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit Mille Dirhams (8000,00 dhs). - L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE Dirhams 45 Cts (ttc) (396.450, 45 Dhs).

\* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
□ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'études des marchés des travaux et d'entretien de la commune. □ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

□ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

□ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

□ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

N°7385/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE KHENIFRA  
CONSEIL PROVINCIAL  
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE  
N°01/2022/CABP  
Le 25 Octobre 2022 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de M. Le président du conseil provincial de Khénifra à l'ouverture des

plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour :Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de Dar Taliba au centre Kaf N'Sour à la CT Sidi Lamine - Province de Khénifra Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publicsdoivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101,102,148, 149 et 150du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les architectes peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés;  
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité  
- Soit les remettre au président du jury de la consulta-

tion architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics

□ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation architecturale. □ Il est prévu une visite des lieux le 13 Octobre 2022 à 10 heures. Départ à partir du siège du conseil Provincial de Khénifra (Non obligatoire).

N°7386/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE  
CHTOUKA AITBAHA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES  
TECHNIQUES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° 25/2022

Le 24/10/2022 à 12H  
Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DISPENSARE RURAL ET D'UN LOGEMENT DE FONCTION D'INFIRMIER (DOUAR IGHRAÏSEN) -PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 50.000,00 dhs ( Cinquante Mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million trois cent Mille quatre cent soixante douze dirhams

40T.T.C. (1300 472.40.00 dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435, (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation.

Les concurrents peuvent :  
- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation

N°7387/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE  
CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES  
TECHNIQUES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° 24/2022

Le 24/10/2022 à 10 h  
Il sera procédé, à la division des affaires techniques de la Province de Chtouka Ait Baha , au bureau n°13, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour: TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA LIAISON ROUTIERE RELIANT DOUAR AGADIR OUFLEA

N°7391/PA

SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION

ET DE TELEVISION

AVIS Rectificatif  
AO n° 31AOM/SNRT/2022

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°31AOM/SNRT/2022 relatif à :

Electrification des centres SNRT de BENI TADJIT (PFIUGUIG), Errich (Province MIDELT) et MCISS (Province TINGHIR) par la construction des réseaux aérien 2ème catégorie (ligne 22Kv), des postes de transformation MT/BT de puissances 160KVA type H61 chacun équipés de l'ensemble des équipements MT/BT nécessaires, appareillage de distribution BT et mise à la terre.

Que Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 17 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 09/11/2022à 16h, délai de rigueur au lieu du 09/09/2022à 16H00 heures.

N°7390/PA

ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI  
DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
32/AOO/DRPS-ANP/2022

SEANCE PUBLIQUE

Le 25/10/2022 à 13h00 Il sera procédé, dans le bureau de la Direction Régionale des Ports de Safi à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

PRESTATIONS DE CONTROLE ET APPROBATION DES PLANS ET SUIVI DES TRAVAUX DE RELEVEMENT, D'AEP ET D'ASSAINISSEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support.

Il peut également être téléchargé à partir du portail national des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014. Sauf les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur exécution.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 2 500,00 DEUX MILLE CINQ CENT DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de: 252 000,00 TTC DEUX CENT CINQUANTE DEUX MILLE DIRHAMS TOUTE TAXIS COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :  
\* Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE au SA6 904.

\* Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI (PORT DE SAFI)

\* Soit les remettre, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 190-21 en date du 14/12/2011;

\* Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis peuvent être retirés de leur site et une révision d'information qui auront lieu le: 15/10/2022 à 13h00 DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignements complémentaires, s'adresser à ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI, auprès de la Division Support: Bureau des Marchés au Port de Safi : Tél: 02 24 46 42 29 - 02 24 46 24 03 - 06 28 49 42 20 - Fax: 02 24 46 28 04.

N°7389/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'ESSAOUIRA  
CONSEIL PROVINCIAL D'ESSAOUIRA  
\*\*\*\*\*  
D.G.S

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 05/2022/BP

\*\*\*\*\*

Le 21/10/2022 à 10h00, il sera procédé, dans la salle de réunion au Conseil Provincial d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à : Travaux de revêtement du sol des quartiers de l'ancienne Médina d'Essaouira.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés au Conseil Provincial d'Essaouira. Il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à : Trois cent mille (300 000,00 DH) Dirhams. L'estimation des coûts des prestations est fixée à : Vingt million quatre cent quatre vingt six mille quatre cent Dirhams (20 486 400,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception du Bureau des marchés au Conseil Provincial d'Essaouira.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau précité.
- Soit envoyer par voie électronique.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Bureau des marchés du Conseil Provincial d'Essaouira au plus tard le 19/10/2022 à 15H00 (Heure limite pour le dépôt des échantillons).

Un dossier technique comprenant :

- \* Pour les entreprises installées au Maroc :
- Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP institué par le département de l'Équipement :

SECTEUR	Qualifications exigées	Classe minimale
O	O1	1
B	B1	2

\* Pour les entreprises non installées au Maroc :

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N°7388/PA

« RYAD TIBA »  
 Société à responsabilité limitée d'AU RC : 554431  
 Aux termes d'un acte SSP en date du 08/09/2022, l'associé unique de la société « RYAD TIBA » SARL d'AU a décidé ce qui suit :  
 - Adjonction d'Enseigne ;  
 - La société aura comme Enseigne  
 - CAFE RYAD TIBA Certificat Négatif N° 2571132 en date du 07-09-2022  
 - Modification corollaire des statuts.  
 - Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca en date du 20/09/2022 sous le Numéro : 838249.  
 Pour extrait et mention.  
 N°7358/PA  
 « BTA PHARMA »  
 Société à responsabilité limitée d'AU RC : 19529  
 Aux termes d'un acte SSP en date du 12/08/2022, l'associé

unique de la société « BTA PHARMA » SARL d'AU a décidé ce qui suit :  
 - Adjonction d'Enseigne ;  
 - La société aura comme Enseigne : Pharmacie Al Bayane Certificat Négatif N° 2561372 en date du 11/08/2022  
 - Modification corollaire des statuts.  
 - Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de lère Instance d'El Jadida en date du 01/09/2022 sous le numéro : 29175.  
 Pour extrait et mention.  
 N°7357/PA  
 ABINAJ TRANS « SARL D'AU »  
 Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 05 Septembre 2022, il a été établi les Statuts d'une SARL d'associe unique dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :  
 - Dénomination : « ABINAJ

TRANS » SARL D'AU  
 - Objet : La Société a pour objet :  
 - ENTREPRENEUR DE TRANSPORT  
 SIEGE SOCIAL : 8, Lotissement Yasmine 1, boulevard AL Joulane, Casablanca  
 CAPITAL SOCIAL : est fixé à la somme de 100.000,00 DH divisé en 1.000 parts sociales de 100,00 DH chacune.  
 - M. BENLHOU LARABI à raison de 1000 Parts Sociales  
 GERANCE : la Société est gérée par M. BENLHOU LARABI.  
 EXERCICE SOCIAL : du 1er Janvier au 31 Décembre.  
 DUREE : 99 années.  
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 23/09/2022 sous N° 838743.  
 N°7392/PA

**ROYAUME DU MAROC**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 PROVINCE DE BOULEMANE  
 COMMUNE OULED ALI YOUSSEF

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE N° : 84-05-06/COAY/2022**

Le 26 Octobre 2022 à partir de 10 heures 30 minutes, il sera procédé en séance publique dans le bureau du président de la Commune d'Ouled Ali Yousséf, à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour:

A.O.N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS TTC	MONTANT DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	HEURES D'OUVERTURE DES PLIS
84COAY/2022	Travaux d'aménagement égouts Foud Ouzoune et Bekhatri et leurs vevils de dérivation à Boui Hama, Commune Ouled Ali Yousséf -Province de Boulemane-	165 930,00	4.500,00	10H30
85COAY/2022	Aménagement égouts Elmezzacze Aroussi et Jadrane à Ouled Ali Centre, Commune Ouled Ali Yousséf -Province de Boulemane-	122.648,00	3.500,00	11H00
96COAY/2022	Construction d'un mur de protection à Lekar Lakhr Boui Hama Commune Ouled Ali Yousséf -Province de Boulemane-	122.588,00	3.500,00	11H30

- Le maître d'ouvrage est Monsieur le Président de la Commune d'Ouled Ali Yousséf.
- Le dossier d'appel d'offres peut :  
 - Soit le met en service des marchés relevant du siège de la Commune.  
 - Soit le télécharger à partir du portail des marchés publics [www.marshespublics.gov.ma](http://www.marshespublics.gov.ma)
- Le dossier d'appel d'offres peut :  
 - Soit l'envoyer par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président de la Commune.  
 - Soit le déposer contre récépissé au bureau de service technique.  
 - Soit le remettre directement au président de la commission d'appel d'offres séance tenante et avant le commencement de l'ouverture des plis.  
 - Soit par la soumission électronique à partir du portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles indiquées à l'article 6 du règlement de la consultation.

N°7395/PA

المملكة المغربية  
 وزارة الداخلية  
 إقليم الصويرة  
 بالشوية تمار  
 جماعة تمار

إعلان  
 عن تنظيم مباراة لتوظيف  
 اثنين من الدرجة الثالثة بجماعة تمار

تنظم جماعة تمار يوم 13 نونبر 2022 على الساعة التاسعة صباحا مباراة لتوظيف 03 اثنين من الدرجة الثالثة (المسلم 9) بالثوية وكان التأهيلية أو مراكز أخرى سيجان عنها لإعطاء عدد نثر لإقامة المترشحين والمترشحات في المراكز المرشحة.

الدرجة	عدد المناصب المتوفرة
ثلاثي من الدرجة الثالثة	03

و بمجموع 25 % منها لفائدة الأشخاص المترشحين على صفة مقوم أو مكفول الآلة أو عسكري قديم أو محارب قديم و 7 % منها لفائدة الأشخاص المعاقين.

**شروط التقديم:**  
 فتح مباراة التوظيف، بالدرجات المشار إليها في الجدول أعلاه، في وجه المترشحين من جنسية مغربية البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و 40 سنة على الأكثر في فتح يناير من السنة الجارية ، و يمكن تمديد حد السن الأعلى لفترة تعادل فترة الخدمات المسبقة أو السكن لتصبحها لأجل التقاعد دون أن يتجاوز 45 سنة، والحاصلين على الشهادة المتعلقة بولوج الدرجات المطلوبة كما هو مبين أمام.

الدرجة	الشهادة المطلوبة	التخصصات المطلوبة	المناصب المتوفرة
ثلاثي من الدرجة الثالثة	- دبلوم تقني متخصص مسلم من طرف مؤسسة للتكوين المهني المعتمدة طبقا للمرسوم بتاريخ 9 يناير 1987 ، بمن نظام عام لمؤسسات التكوين المهني أو إحدى الشهادات المعادلة لها المعتمدة قمتها طبقا لتخصصات المرسوم رقم 2.12.90 بتاريخ 30 ابريل 2012.	التخصصات المطلوبة	02
ثلاثي من الدرجة الثالثة		شعبة الطوبويات	01

**نوعية الإجابات:**  
 لتتمثل المباراة على اختبار كتابي واحد واختبار شفوي أو تطبيقي واحد طبقا لتعليمات المندوب رئيس الحكومة رقم 16/2020، ممتلها ومماثلها كتابيا.

نوع الاختبار	الموضوع	الحد	المعامل
الاختبار الكتابي	موضوع يتعلق بالتخصص المطلوب يتضمن موضوعا أو عدة مواضيع اختارية	3 ساعات	3
الاختبار الشفوي أو التطبيقي	يتسحر حول موضوع أو قضايا متعلقة بهدف تقييم مدى قدرة المترشح في ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة المشار إليها	30 دقيقة	3

تتمتع عن الاختبار الكتابي نقطة عادية ترواح ما بين 0 و 20، واختبار الصفياءة كل نقطة تساوي أو تقل عن 05 من 20.  
 وتتمتع باختبار الاختبار الشفوي المترشحين الحاصلين على معدل لا يقل عن 12 من 20 في الاختبار الكتابي ، دون الحصول على نقطة صافية.

تتمتع لجنة المباراة لإقامة المترشحين اثنين ، في حدود عدد المناصب المتوفرة بالشوية ، وإقامة الاختبار ، مرتين حسب الاستحقاق، من بين المترشحين الحاصلين على معدل عام لا يقل عن 10 من 20 ، دون الحصول على نقطة صافية.

**طريقة الترشح:**  
 يتم الترشح لإجراء المباراة وجوبا وفق المراحل التالية:

- إيداع ملف الترشح :
- تودع ملفات الترشح مباشرة بمكتب المندوب بالجماعة مقابل وصل بالإتمام ، أو ترسل عبر البريد الإلكتروني إلى العنوان التالي : **مقر إقليم الصويرة - وادك حلال أوقات العمل بالإجراءات اليومية ابتداء من يوم نشر الإعلان إلى غاية يوم 26 أكتوبر 2022 على الساعة الرابعة و نصف بعد الزوال** و هو آخر أجل لقبول و إيداع الترشحات. (يعد بتاريخ نشره كإجراء تنظيمي).
- كما يتعين على المترشحين الذين يحملون صفة مقوم أو مكفول الآلة أو عسكري قديم أو محارب قديم أو يحملون صفة شخص معاق، تقديم طريق الإجازات المتعلقة بتسفير ذويهم ، مرفقة بشهادة تثبت هذه الصفة .
- وسليم استبعاد أي ملف لا يتضمن الوثائق المطلوبة أو وضع خارج الأجل المحددة أعلاه .

يتكون الملف من الوثائق التالية :

- خطب الترشح لإجراء مباراة التوظيف بين فيه الاسم الشخصي والعائلي للمترشح وعنوانه الدائم ورقم هاتفه وبريده الإلكتروني
- نسخة من البطاقة الوطنية السجلية
- نسخة من البطاقة التعريف الوطنية
- صورة ذاتية للتشريح تحمل صورة حديثة
- ترخيص من الإدارة المشغلة لإجراء المباراة بالنسبة للمترشحين الذين يحملون صفة موظف، تحت طائلة رفض أو الحذف من القائمة النهائية للتعيين .
- نسخة من الشهادة التي تثبت صفة مقوم أو مكفول الآلة أو عسكري قديم أو محارب قديم (بالنسبة للمترشحين على هذه الصفة).
- شهادة التسجيل في لوائح الأشخاص في وضعية إعاقة (بالنسبة للأشخاص في وضعية إعاقة).
- وثيقة تثبت تفرغ المترشح أو المترشحة أو المترشحة أو المترشحة من ممارسة الوظيفة المطلوبة
- شهادة عن الإقضاء
- علاوة على الوثائق المطلوبة، فإن المترشحين اثنين بصفة نهائية في هذه المباراة ، مقرر بنهم ملاحقهم بالوثائق الإدارية المطلوبة نظائرا لتعيين بالوظيفة العمومية .
- وسليم نشر نتائج المترشحين والمترشحات بالموقع الإلكتروني للمباراة وإعلان النتائج على موقع التشغيل العمومي : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) وعلى بوابة الدورية العامة للجماعات الترابية [www.pnct.gov.ma](http://www.pnct.gov.ma) وبعد هذا النشر بتأدية استبعاد المترشحين لإجراء المباراة
- إذا ثبت بمصادرة التردد من تفرغ شروط المشاركة في المباراة أن مترشحا سبق أن أعلن عن ندمه لا يتوفر على واحد أو أكثر من الوثائق المطلوبة، فسيتم توقيفه (بالتفرغ وحسب الاستحقاق) بترشحة أو مترشح آخر مسجل في لائحة الانتظار يتوفر على هذه الشروط.

N°7394/PA

المملكة المغربية  
 وزارة الداخلية  
 إقليم الصويرة  
 بالشوية تمار  
 جماعة تمار

إعلان  
 عن تنظيم مباراة لتوظيف  
 ثلثي الصفة من الدرجة الأولى (المسلم 10)

تنظم جماعة تمار يوم 13 نونبر 2022 على الساعة التاسعة صباحا مباراة لتوظيف ثلثي الصفة من الدرجة الأولى (المسلم 10) تجري المباراة الشفوية بالثوية وكان التأهيلية، وذلك يوم 13 نونبر 2022 على الساعة التاسعة صباحا أو مراكز أخرى سيجان عنها لإعطاء عدد نثر لإقامة المترشحين والمترشحات في المراكز المرشحة.

الدرجة	عدد المناصب المتوفرة
ثلاثي من الدرجة الثالثة	03

و بمجموع 25 % منها لفائدة الأشخاص المترشحين على صفة مقوم أو مكفول الآلة أو عسكري قديم أو محارب قديم و 7 % منها لفائدة الأشخاص المعاقين الحاصلين لإعطاء شخص معاق مسجلة طبقا لإحكام المادة 8 من المرسوم 2.97.218 الصادر في 18 شعبان 1418 الموافق لـ 19 شاطير 1997.

**شروط التقديم:**  
 فتح مباراة التوظيف، بالدرجات المشار إليها في الجدول أعلاه، في وجه المترشحين من جنسية مغربية البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و 45 سنة على الأكثر في فتح يناير من السنة الجارية ، والحاصلين على إحدى الشهادات أو التيلومات التالية:

- مداوم الإجازة المسلم من قبل المدعاه العليا للمهن الترشيدية و تقنيات الصحة التابعة لوزارة الصحة،
- مداوم الدورة للتطور الأول للدراسات شبه الطبية المسلم من قبل أحد معاهد تأهيل الأفر في الميدان الصحي التابعة لوزارة الصحة
- إحدى الشهادات أو التيلومات المعادلة لها المعتمدة قمتها طبقا للمرسوم المشار إليه أعلاه رقم 2.12.90 الصادر في 8 جمادى الآخرة 1433 30 5 ابريل 2012، وتعلق بالشهادات المطلوبة بولوج مختلف الدرجات المعتمدة بموجب الأقامة الأساسية.
- ولا يعد شهادة التخرج، و إن بقيت أي مداوم أو شهادة غير المستوى أو التخصص المطلوب.

**نوعية الإجابات:**  
 لتتمثل المباراة على اختبار كتابي واحد واختبار شفوي أو تطبيقي واحد طبقا لتعليمات المندوب رئيس الحكومة رقم 16/2020، ممتلها ومماثلها كتابيا.

نوع الاختبار	الموضوع	الحد	المعامل
الاختبار الكتابي	موضوع يتعلق بالتخصص المطلوب يتضمن موضوعا أو عدة مواضيع اختارية	3 ساعات	3
الاختبار الشفوي أو التطبيقي	يتسحر حول موضوع أو قضايا متعلقة بهدف تقييم مدى قدرة المترشح في ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة المشار إليها	30 دقيقة	3

تتمتع عن الاختبار الكتابي نقطة عادية ترواح ما بين 0 و 20، واختبار الصفياءة كل نقطة تساوي أو تقل عن 05 من 20.  
 وتتمتع باختبار الاختبار الشفوي المترشحين الحاصلين على معدل لا يقل عن 12 من 20 في الاختبار الكتابي ، دون الحصول على نقطة صافية.

تتمتع لجنة المباراة لإقامة المترشحين اثنين ، في حدود عدد المناصب المتوفرة بالشوية ، وإقامة الاختبار ، مرتين حسب الاستحقاق، من بين المترشحين الحاصلين على معدل عام لا يقل عن 10 من 20 ، دون الحصول على نقطة صافية.

**طريقة الترشح:**  
 يتم الترشح لإجراء المباراة وجوبا وفق المراحل التالية:

- إيداع ملف الترشح :
- تودع ملفات الترشح مباشرة بمكتب المندوب بالجماعة مقابل وصل بالإتمام ، أو ترسل عبر البريد الإلكتروني إلى العنوان التالي : **مقر جماعة تمار - وادك حلال أوقات العمل بالإجراءات اليومية ابتداء من يوم نشر الإعلان إلى غاية يوم 26 أكتوبر 2022 على الساعة الرابعة و نصف بعد الزوال** و هو آخر أجل لقبول و إيداع الترشحات. (يعد بتاريخ نشره كإجراء تنظيمي).
- كما يتعين على المترشحين الذين يحملون صفة مقوم أو مكفول الآلة أو عسكري قديم أو محارب قديم أو يحملون صفة شخص معاق، تقديم طريق الإجازات المتعلقة بتسفير ذويهم ، مرفقة بشهادة تثبت هذه الصفة .
- وسليم استبعاد أي ملف لا يتضمن الوثائق المطلوبة أو وضع خارج الأجل المحددة أعلاه .

يتكون الملف من الوثائق التالية :

- خطب الترشح لإجراء مباراة التوظيف بين فيه الاسم الشخصي والعائلي للمترشح وعنوانه الدائم ورقم هاتفه وبريده الإلكتروني
- نسخة من البطاقة الوطنية السجلية
- نسخة من البطاقة التعريف الوطنية
- صورة ذاتية للتشريح تحمل صورة حديثة
- ترخيص من الإدارة المشغلة لإجراء المباراة بالنسبة للمترشحين الذين يحملون صفة موظف، تحت طائلة رفض أو الحذف من القائمة النهائية للتعيين .
- نسخة من الشهادة التي تثبت صفة مقوم أو مكفول الآلة أو عسكري قديم أو محارب قديم (بالنسبة للمترشحين على هذه الصفة).
- شهادة التسجيل في لوائح الأشخاص في وضعية إعاقة (بالنسبة للأشخاص في وضعية إعاقة).
- وثيقة تثبت تفرغ المترشح أو المترشحة أو المترشحة أو المترشحة من ممارسة الوظيفة المطلوبة
- شهادة عن الإقضاء
- علاوة على الوثائق المطلوبة، فإن المترشحين اثنين بصفة نهائية في هذه المباراة ، مقرر بنهم ملاحقهم بالوثائق الإدارية المطلوبة نظائرا لتعيين بالوظيفة العمومية .
- وسليم نشر نتائج المترشحين والمترشحات بالموقع الإلكتروني للمباراة وإعلان النتائج على موقع التشغيل العمومي : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) وعلى بوابة الدورية العامة للجماعات الترابية [www.pnct.gov.ma](http://www.pnct.gov.ma) وبعد هذا النشر بتأدية استبعاد المترشحين لإجراء المباراة
- إذا ثبت بمصادرة التردد من تفرغ شروط المشاركة في المباراة أن مترشحا سبق أن أعلن عن ندمه لا يتوفر على واحد أو أكثر من الوثائق المطلوبة، فسيتم توقيفه (بالتفرغ وحسب الاستحقاق) بترشحة أو مترشح آخر مسجل في لائحة الانتظار يتوفر على هذه الشروط.

N°7393/PA

« ALUMINAL ISWAN » SARL D'AU

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 30 Aout 2022, il a été établi les Statuts d'une SARL d'association unique dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

- Dénomination : « ALUMINAL ISWAN » SARL D'AU
- Objet : La Société a pour objet : MENUISERIE ALUMINIUM, METALLIQUE OU EN PVC (ENTREPRENEUR DE)
- SIEGE SOCIAL : 8, Lotissement Yasmine 1, boulevard AL Joulane, Casablanca
- CAPITAL SOCIAL : est fixé à la somme de 100.000,00 DH divisé en 1.000 parts sociales de 100,00 DH chacune.
- M. BEN EL HOU EL HOUSSEINE à raison de 1000 Parts Sociales
- GERANCE : La Société est gérée par M. BEN EL HOU EL HOUSSEINE.
- EXERCICE SOCIAL : du 1er Janvier au 31 Décembre.
- DUREE : 99 années.
- Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 23/09/2022 sous N° 838742.

Lotissement YASSMINE 1, BD AL JOULANE Casablanca,

L'Assemblée Générale des associés en date du 20/06/2022 a décidé ce qui suit :

- 1) d'augmenter le Capital Social d'un montant de Vingt-neuf Millions de Dirhams (29.000.000,00 DH) pour le porter à Cent vingt-neuf Millions de Dirhams (129.000.000,00 DH) et ce par la création de deux cent quatre-vingt-dix Mille (290.000) Parts Sociales nouvelles de Cent (100,00) Dirhams chacune, et ce par imputation des réserves et ce dans les proportions suivantes:
- M. EL HOUSSEINE BEN EL HOU 1.277.100 Parts Sociales.
- M. MUSTAPHA BENELHOU 12.900 Parts Sociales.
- 2) de modifier les articles 06 et 07 des Statuts.
- 3) Mettre à jour les statuts de la société.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 23/09/2022 sous N°838561.

N°7404/PA  
« NEW PREFA BATI-MENT » « N.P.B » SARL CAPITAL SOCIAL : 20.500.000,00 DHS SIEGE SOCIAL : 8 Lotissement YASSMINE 1, BD AL JOULANE Casablanca,

L'Assemblée Générale des associés en date du 30/08/2022 a décidé ce qui suit :

(1) d'augmenter le Capital Social d'un montant de Onze Millions Cinq Cent Mille dirhams (11.500.000,00 DH) pour le porter à Trente-deux Millions de Dirhams (32.000.000,00 DH) et ce par la création de Cent quinze Mille (115.000) Parts Sociales nouvelles de Cent (100,00) Dirhams chacune, et ce par la compensation partielle de la créance liquidée et exigible constatée par un certificat du commissaire aux comptes et imputation d'une partie des réserves et ce dans les proportions suivantes :

- M. EL HOUSSEINE BEN EL HOU 1.104 Parts Sociales.
- M. LARABI BENLHOU 138 Parts Sociales.
- M SAID BENLHOU 138 Part sociales.
- ENTREPRISE BENLHOU FRERES 113.620 Parts Sociales.
- 2) de modifier les articles 06 et 07 des Statuts.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 23/09/2022 sous N° 838677.

N°7/PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
SECRETARIAT GENERAL  
D.R.F.H

AVIS DE REPORT DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE  
N° : 65/2022/INDH/PAZ

Le gouverneur de la province d'Azilal annonce au public que la séance d'ouverture des plis concernant de la consultation architecturale N°65/2022/INDH/PAZ, relatif à :

- Lot 1 : Création de 26 unités préscolaires au niveau des communes : Bzou, Taourza, Bri Hassan, Tabla, Foujméda, Ouavoula, Ail Mjden, Tamda Noumercielle et Bine El Ouidane, Province d'Azilal.
- Lot 2 : Création de 26 unités préscolaires au niveau des communes : Tilougulle, Tabarouchle, Ail Mazigh, Tagletle, Ail Oukabli, Anergul, Zaoulat Ahansal, Agoudi N'kheir, Moulou Aissa Ben Dils, Province d'Azilal.
- Lot 3 : Création de 26 unités préscolaires : Ail Taguella, Ail M'hamed, Ail Bououll, Tifni, Sidi Boukhlef, Ail Bial, Anzou, Sidi Yacoub, Ail Tamli, Ail Oumdlis, Province d'Azilal.

Est reporté à la date du 14 Octobre 2022 à 10h au lieu du 04 Octobre 2022 à 12h.

N°7402/PA

PROVINCE DE TAZA  
CERCLE DE TABLA  
CAJDAT BENI OSMARINE  
EL GHARBA  
COMMUNE DE MATMATA

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

La commune de Matmata organise les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2022 pour l'accès aux grades classés aux échelles de rémunération de 7 à 08 tels qu'ils sont repartis sur le tableau ci-dessous, ouverts aux fonctionnaires de la dite commune ayant au moins six (6) ans d'ancienneté dans leur grade au 23 octobre 2022 .

Grade actuel des candidats	Grade de promotion	Nombre de postes	Dernier détails de dépôt des dossiers
Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> grade	Adjoint administratif 1 <sup>er</sup> grade	1	14/10/2022
Adjoint administratif 3 <sup>e</sup> grade	Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> grade	1	
Adjoint technique 3 <sup>e</sup> grade	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> grade	1	

N°7401/PA

WILAYA DE LA REGION DE LAAYOUNE SAQUIA EL HAMRA PROVINCE DE LAAYOUNE

COMMUNE D'EL MARSA  
En vertu de l'arrêté du gouverneur de la Province de LAAYOUNE N° 387 d e 26 Septembre 2022, il sera procédé au niveau de la commune d'El Marsa, à partir de 25 Octobre 2022 pour une durée de vingt (20) jours, l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'une unité de conservation des poissons, pour le compte de la société SARMA FOOD, le dossier sera déposé au siège de la commune d'El Marsa durant la période de l'enquête publique.

N°7405/PA  
ATELIER BRIDGET S.A.R.L NOMINATION D'UNE NOUVELLE COGERANTE

Le procès verbal de l'AGE en date du 25/08/2022 de la société « ATELIER BRIDGET SARL » sise à Casablanca, GROUPE ATTAKADDOUM GH2-17, 2ème ETAGE SIDI BERNOUSSI, a décidé de nommer pour une durée illimitée en qualité de Cogérante Mme EL BOUHDDI HOUDA, titulaire de la CIN N°BE761068. La société sera gérée et administrée par : Mr MISAOUI AZIZ, titulaire de CIN N°T199983, et Mme BOUHDDI HOUDA, titulaire de CIN N°BE761068 pour une durée illimitée. SIGNATURE La société est engagée pour tous les actes de disposition

et d'administration par les signataires suivant :

• SIGNATURE SEPARÉE :  
- Pour tous chèques, effets ou valeurs inférieur à cinquante mille (50.000,00) dirhams, signature séparée ou signature conjointe.  
• SIGNATURE CONJOINTE  
:- Pour tous chèques, effets ou valeurs supérieur à cinquante mille (50.000,00) dirhams, obligation de signature conjointe des deux gérants.  
En outre toute délégation spéciale des pouvoirs devra être fixée par un acte postérieur dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 27/09/2022 sous le numéro 839177.

N°7406/PA  
SOCIETE ATELIER SOLUTION MAROC SARL AU Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 19/09/2022, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont : DENOMINATION SOCIALE : «STE ATELIER SOLUTION MAROC » SARL AU, Objet : NEGOCIANT DE MATÉRIELS ET FOURNITURE CONSOMMABLE, SIEGE SOCIAL: 276 BD IBN TACHFINE 3EME ETAGE-CASABLANCA-. DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune Mr. FOUAD AKHDIME à 1000 Parts, GERANCE : la société est gérée par Mr. FOUAD

AKHDIME pour une durée illimitée. La société sera engagée par la seule signature de Mr. FOUAD AKHDIME. -Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 27 Septembre 2022 sous le numéro de dépôt 839162 et registre de commerce n° 556559.

N°7407/PA

SOCIETE LOUKA PARC SARL Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 21/09/2022, il a été établi les statuts d'une SARL dont : DENOMINATION SOCIALE : «STE LOUKA PARC » SARL, Objet : GESTION ,ORGANISATION D'EVENEMENTS SPORTIFS,STATION DE SKI, SIEGE SOCIAL: 276 BD IBN TACHFINE 3EME ETAGE CASABLANCA-. DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune Mr. JAAFAR NAITLHO à 500 parts, Mr. ABDENBI LERHENANE à 500 parts la société sera vaiblement engagée par la signature de Mr JAAFAR NAITLHO et Mr. ABDENBI LERHENANE CONJOINTEMENT. -Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 27 Septembre 2022 sous le numéro de dépôt 839163et registre de commerce n° 556561.

N°7408/PA



Avis d'appels d'offres ouvert  
Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de SIDI IFNI relevant de l'AREP Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue lalla Abenta (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvertes suivants :

Avis d'appels d'offres ouvert  
SUR OFFRE DES PRIX

N° ADD	OBJET	CAUTION PROVISoire EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE, HEURES D'OUVERTURE	QUALITE/LOTION
68/2022/INV-IFNI	ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BLOCS SANITAIRES AVEC ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM OUED NOUN	SANS	33 600,00 DHS (TRENTE TROIS MILLE SIX CENT DIRHAMS TTC)	Le 21/10/2022 à 15H00	D14 D15 D16
69/2022/INV-IFNI	RECEPTION DES FONDIS DE FOUILLES, CONTRÔLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS SANITAIRES AVEC ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM OUED NOUN	SANS	36 000,00 DHS (TRENTE SIX MILLE DIRHAMS TTC)	Le 24/10/2022 à 16H00	CQ1 catégorisé
70/2022/INV-IFNI	LE SUIVI TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 11 SALLES, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM OUED NOUN	SANS	26 400,00 DHS (VINGT-SIX MILLE QUATRE CENT DIRHAMS TTC)	Le 24/10/2022 à 15H00	D14 D15 D16

Avis d'appels d'offres ouvert  
au RABAIS OU MAJORATION

N° ADD	OBJET	CAUTION PROVISoire EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE, HEURES D'OUVERTURE	QUALITE/LOTION
71/2022/INV-IFNI	TRAVAUX D'EXTENSION EN 4 ESPACES D'ORIENTATION AU SIEN DE QUATRE LYCEE COLLEGIENX SUIVANTS : 1) LYCEE COLLEGIAL AIT ABDELLAH 2) LYCEE COLLEGIAL THOUKRA 3) LYCEE COLLEGIAL SIDI MARIKHA 4) LYCEE COLLEGIAL SIDI ABDELLAH OULAD AJPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI, AREF GUELMIM OUED NOUN.	23000,00 DHS (VINGT TROIS MILLE DIRHAMS)	1 663 200,00 DHS (UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE-TROIS MILLE DEUX CENTS DIRHAMS)	Le 24/10/2022 à 12h00	[A2] 4
72/2022/INV-IFNI	TRAVAUX D'EXTENSION EN 4 ESPACES D'ORIENTATION AU SIEN DE QUATRE LYCEE COLLEGIENX SUIVANTS : 1) LYCEE COLLEGIAL IMI NAFI 2) LYCEE COLLEGIAL AMELLOU 3) LYCEE COLLEGIAL EL BASSANI 4) COLLEGE ANNEE SIBOUTA AJPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI, AREF GUELMIM OUED NOUN.	23000,00 DHS (VINGT TROIS MILLE DIRHAMS)	1 663 200,00 DHS (UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE-TROIS MILLE DEUX CENTS DIRHAMS)	Le 24/10/2022 à 15h00	[A2] 4

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics
- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREP Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma
- Les concurrents peuvent soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREP Région Guelmim/Oued Noun
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

N°7400/PA

  
 المملكة المغربية  
 Royaume du Maroc  
 وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
 Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime  
 Du développement rural et des eaux et forêts  
 Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE**  
N° :33/2022/DRAO

Le 25/10/2022 à dix heures (10H), il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis relatif à d'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **TRAVAUX D'EQUIPEMENT D'UN POINT D'EAU EN GENIE CIVIL DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUHRIA , PROVINCE DE BERKANE RELEVANT DE LA ZONE D'ACTION DE LA DRA DE L'ORIENTAL EN LOT UNIQUE**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale d'Agriculture de l'Oriental à Oujda. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)  
**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Quatremille dirhams(4000,00dhs)**  
**L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Deux centtrente-huit milleCinq cent quatre-vingt-seize dirhams (238 596,00 dhs)**  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° : 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent soit :  
-déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité de la DRA de l'Oriental à Oujda ;  
-les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
-transmis par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Public  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de la consultation.  
Le dossier technique doit être constitué des pièces suivantes :  
Une copie légalisée de l'attestation de qualification et de classification du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime à titre provisoire ou définitif dans (concerne la même qualification et branche d'activité que l'ancien système de qualification):

Branche d'activité	Qualification	Classe
1	1.1	5

**Qualifications ou classifications fixées par l'arrêté n° 3033-13 (Ancien Système)**

Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
1	1.1	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :  
 Ils sont tenus de produire le dossier technique prévu à l'article 11 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

N°7396/PA

  
 المملكة المغربية  
 Royaume du Maroc  
 وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
 Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime  
 Du développement rural et des eaux et forêts  
 Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE**  
N° :32/2022/DRAO

Le 26/ 10/2022à dix heures (10H), il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis relatif à d'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **TRAVAUX DE CREATION D'UN FORAGE D'EXPLOITATION DANS LA COMMUNE SIDI BOUHRIA, PROVINCE DE BERKANE RELEVANT DE LA ZONE D'ACTION DE LA DRA DE L'ORIENTALOUJDA EN LOT UNIQUE**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale d'Agriculture de l'Oriental à Oujda. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)  
**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Quinzemille dirhams (15000,00dhs)**  
**L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Sept centquarante-sept milleNeuf cent soixante dirhams (747 960,00 dhs)**  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° : 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent soit :  
-déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité de la DRA de l'Oriental à Oujda ;  
- les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
-transmis par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Public  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de la consultation.  
Le dossier technique doit être constitué des pièces suivantes :  
Une copie légalisée de l'attestation de qualification et de classification du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime à titre provisoire ou définitif dans :

Branche d'activité	Qualification	Classe
2	2.2	3

Ou :

**Qualifications et classifications fixées par l'arrêté n° 3033-13 (Ancien Système)**

Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
2	2.2	2

Pour les concurrents non installés au Maroc :  
 Ils sont tenus de produire le dossier technique prévu à l'article 16 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

N°7397/PA

  
 المملكة المغربية  
 Royaume du Maroc  
 وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
 Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime  
 Du développement rural et des eaux et forêts  
 Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE**  
N° :24/2022/DRAO

Le 26/10/2022à dixheures (10H), il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis relatif à d'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **TRAVAUX D'EQUIPEMENT D'UN POINT D'EAU EN SYSTEMES DE POMPAGE SOLAIRE DANS LA COMMUNE DE TAFOUGHALT, PROVINCE DE BERKANE RELEVANT DE LA ZONE D'ACTION DE LA DRA DE L'ORIENTAL en lot unique**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)  
**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Sixmille dirhams(6000,00dhs)**  
**L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Trois centvingt-septmilleCinq cent soixante-seizedirhams (327 576,00dhs)**  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° : 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent soit :  
- déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité de la DRA de l'Oriental à Oujda ;  
-les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
-transmis par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Public  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.  
La documentation, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés ou envoyée au Siège de la DRA de l'Oriental à Oujda le25/10/2022 avant 16 heures30min  
Les candidats nationaux doivent produire le certificat de qualification et de classification faisant ressortir :

Qualifications et classifications fixées par l'arrêté n°2119-21 (Nouveau Système)		
Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
9	9.1	4

Ou :

Qualifications et classifications fixées par l'arrêté n° 3033-13 (Ancien Système)		
Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
9	9.1	3

Pour les concurrents non installés au Maroc :  
 Ils sont tenus de produire le dossier technique prévu à l'article 5 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

N°7399/PA

  
 المملكة المغربية  
 Royaume du Maroc  
 وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
 Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime  
 Du développement rural et des eaux et forêts  
 Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE**  
N° :23 /2022/DRAO

Le 25/10/2022à dix heures (10H), il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis relatif à d'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **TRAVAUX D'EQUIPEMENT D'UN POINT D'EAU EN GENIE CIVIL DANS LA COMMUNE DE TAFOUGHALT DANS LA PROVINCE DE BERKANE RELEVANT DE LA ZONE D'ACTION DE LA DRA DE L'ORIENTAL en lot unique**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale d'Agriculture de l'Oriental à Oujda. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)  
**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Cinqmille dirhams(5000,00dhs)**  
**L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Trois centsix millecinq cent vingt-huit dirhams (306 528,00 dhs)**  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° : 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent soit :  
- déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité de la DRA de l'Oriental à Oujda ;  
-les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
- transmis par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Public  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de la consultation.  
Le dossier technique doit être constitué d'un certificat de qualification et de classification faisant ressortir :

Qualifications ou classifications fixées par l'arrêté n°2119-21 (Nouveau Système)		
Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
1	1.1	5

Ou :

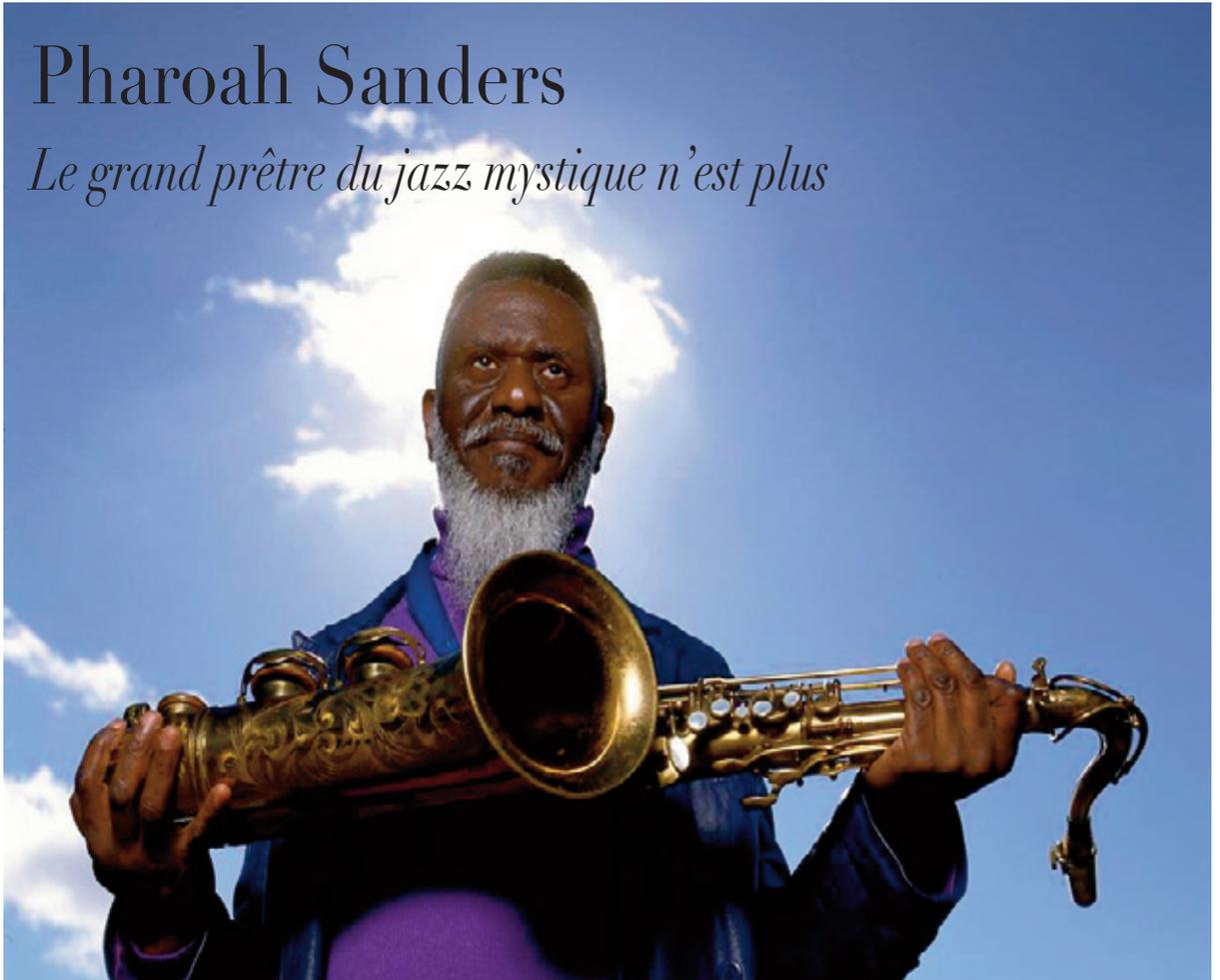
Qualifications ou classifications fixées par l'arrêté n° 3033-13 (Ancien Système)		
Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
1	1.1	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :  
 Ils sont tenus de produire le dossier technique prévu à l'article 11du règlement de consultation du présent appel d'offres.

N°7398/PA

# Pharoah Sanders

*Le grand prêtre du jazz mystique n'est plus*



Pharoah Sanders, l'une des figures les plus créatives du jazz, qui avait embrassé l'influence des musiques africaine et indienne, est mort samedi. Il avait 81 ans.

Son label Luaka Bop a indiqué dans un communiqué qu'il s'était "éteint paisiblement" à Los Angeles, entouré de sa famille et de ses proches.

Il avait exploré le saxophone jusqu'aux confins de son timbre, puisant dans les traditions orientales, indiennes et africaines pour transformer

sa musique en expérience mystique.

Avec ses saxophones qu'il malmenait, usant des embouchures par centaines à force de les ronger, criant dans le pavillon de ses instruments ou les faisant vibrer sous la puissance de son souffle continu, il a élargi encore davantage les horizons du free jazz, mouvement né à la fin des années 1950 qui a libéré les improvisations des contraintes harmoniques.

Pharoah Sanders est considéré comme l'un des héritiers du grand John Coltrane, mort prématurément en 1967, et dont il avait signé quelques solos agressifs dans le dernier album "Live in Japan", sorti de manière posthume en 1973.

Mais Sanders, qui jouait également de l'alto et du saxophone soprano, ne faisait pas l'unanimité et n'a jamais atteint la popularité de Coltrane ou d'Ornette Coleman, qui voyait pourtant en lui "probablement le meilleur joueur de saxophone ténor au monde".

Le son qu'il produisait, évoluant entre stridence et volupté, l'a consacré comme l'un des maîtres du jazz spirituel. Ce courant, au sortir des sixties, voulait rassembler les sociétés divisées par les tensions raciales, sociales et politiques sur une terre sonore où l'on prêcherait paix et bonheur pour tous dans un joyeux syncrétisme religieux.

Son emblématique "The Creator has a master plan", morceau de près de 33 minutes tiré de son album "Karma" (1969), en est devenu l'un des hymnes: on l'y entend -- et on l'y voit, les yeux quasiment révilés -- entrer dans une transe où il semble exorciser ses démons avant d'atteindre une forme d'extase.

Farrell "Pharoah" Sanders est né le 13 octobre 1940 à Little Rock (Arkansas) dans une famille modeste baptiste. Il joue de la clarinette dans l'orchestre de son école réservée aux Noirs puis fréquente les boîtes blues de la ville, accompagnant des virtuoses de passage comme Junior Parker. En 1959, il déménage à Oakland (Californie), où il rejoint différents groupes de rhythm and blues sous le nom de Little Rock.

Il croise John Coltrane, son idole, qui joue en ville avec le quintet de Miles Davis. Il a alors une idée fixe, rejoindre New York, où il arrive en 1961. Il y vend son sang pour survivre, dort dans le métro jusqu'à sa rencontre avec Sun Ra, mystérieux pianiste et compositeur de jazz, passionné par l'égyptologie et les ovnis.

Sun Ra et Coltrane l'intègrent à leur groupe et il prend un nouveau nom, Pharoah. Après la mort de Coltrane, Pharoah Sanders continuera d'enregistrer en leader.

"Mon son est grave: beaucoup parmi les jeunes ont un son éclatant mais, moi, j'aime qu'il soit grave avec plus de rondeur, de profondeur et de ressenti", décrit-il en 1996 dans un entretien avec le San Francisco Chronicle.

Sanders, reconnaissable entre tous avec sa longue barbiche devenue blanche et son fez, fait une brève incursion dans la pop en 1971 avec son album "Thembi", en hommage à sa femme.

Mais c'est surtout en dehors des Etats-Unis qu'il trouve son inspiration. En 1969, il s'inspire du mysticisme africain, en particulier du soufisme, dans "Jewels of Thought". Des années plus tard, il collabore dans "The Trance of Seven colors" avec Mahmoud Guinia, musicien marocain maître de la musique gnawa. En 1996, son album "Message from Home" explore la musique traditionnelle ghanéenne.

Il s'intéresse également aux musiciens indiens comme Bismillah Khan qui fit connaître le shana, sorte de hautbois joué dans les processions indiennes, et Ravi Shankar, qui popularisa le sitar.

"Je veux emmener les gens en voyage spirituel; je veux les bousculer, les stimuler. Puis les ramener sur terre, sereins", disait-il.



**Mon son est grave: beaucoup parmi les jeunes ont un son éclatant mais, moi, j'aime qu'il soit grave avec plus de rondeur, de profondeur et de ressenti**

# Sport

Ligue des nations

## L'Espagne rejoint la finale à quatre après sa victoire au Portugal



**L'**Espagne s'est qualifiée pour la finale à quatre de la Ligue des nations en s'imposant 1 à 0 lors de son duel ibérique face au Portugal sur un but d'Alvaro Morata, mardi à Braga.

Les Espagnols terminent en tête (11 points) du groupe A2 devant le Portugal (10), la Suisse (9) et la République tchèque (4), reléguée en Ligue B. La Roja, finaliste malheureuse de la dernière édition du "Final 4", disputera la phase finale de la compétition programmée du 14 au 18 juin 2023.

Un but d'Alvaro Morata dans les dernières minutes de la rencontre (1-0, 88e) a permis à l'Espagne de rejoindre les Pays-Bas, l'Italie et la Croatie, autres qualifiés de la finale à quatre pour succéder au palmarès à la France, non qualifiée.

Au cours de la première période, les Espagnols ont monopolisé le ballon, comme attendu, mais sans se procurer la moindre occasion.

Sur un rythme très lent dans la circulation, les hommes de Luis Enrique n'ont pas créé de décalages et les Portu-

gais ont pu défendre tranquillement sans jamais se mettre en danger. Seule une frappe de Pablo Sarabia, contrée sans problème par Danilo Pereira, a laissé passer un demi-frisson dans le camp lusitanien (22e).

A l'inverse, les champions d'Europe 2016 se sont montrés dangereux et tranchants dès qu'ils en ont eu l'opportunité.

Ruben Neves a allumé la première mèche d'une lourde frappe sur corner, obligeant le gardien espagnol Unai Simon à s'employer pour repousser sa

tentative des deux poings (23e).

Quelques minutes plus tard, sur une contre-attaque portugaise, le portier de l'Athletic Bilbao a encore dû s'employer pour claquer un tir de Diogo Jota, bien alerté par une longue passe de Bruno Fernandes dans la surface de la Roja (33e).

Il a ensuite été rassuré de voir une puissante frappe à mi-distance de Fernandes s'écraser sur son petit filet extérieur, alors que tout le stade de Braga avait cru au but (38e).

"Je crois qu'au cours de la première période, l'Espagne a eu beaucoup de possession, mais le match était pour le Portugal, car nous avons eu des occasions en attaques rapides que nous n'avons pas su concrétiser", a regretté le sélectionneur portugais Fernando Santos en conférence de presse à l'issue de la rencontre.

Au retour des vestiaires, le scénario a dans un premier temps paru inchangé. L'Espagne a continué sa passe à dix en se montrant toujours aussi inefficace offensivement.

Et les hommes de Luis Enrique ont failli se faire punir dès l'entame du second acte. Bien lancé dans la surface la Roja, Cristiano Ronaldo a perdu son duel face à Unai Simon en voyant son tir du gauche dévié par le portier espagnol (47e).

Mais les entrées conjuguées de Pedri, Gavi et Yeremi Pino (62e) ont offert du dynamisme aux offensives espagnoles. Néanmoins, ni la frappe de Morata (71e), ni le tir de Nico Williams (74e) n'ont véritablement inquiété le gar-

dien portugais Diogo Costa.

Entretiens, Cristiano Ronaldo a anormalement tardé à déclencher son tir alors que le quintuple Ballon d'or avait été parfaitement servi par Bruno Fernandes au point de penalty (72e).

Le dernier quart d'heure a clairement été à l'avantage de l'Espagne qui a assiégré la surface portugaise. Morata a lancé un premier avertissement avec une frappe enroulée repoussée par Diogo Costa d'une belle horizontale (77e).

Emoussés physiquement, les hommes de Fernando Santos se sont contents de repousser tant bien que mal les assauts de leur voisin ibérique et n'ont plus existé en attaque.

Ils ont logiquement été sanctionnés quand Dani Carvajal a centré au second poteau pour Nico Williams, l'aillier de l'Athletic Bilbao remettant le ballon de la tête dans les pieds d'Alvaro Morata qui a juste eu à pousser le ballon au fond des filets pour offrir la qualification à l'Espagne (88e).

"La sensation que j'ai eue en seconde période c'est que nous allions marquer. Ensuite Unai (Simon, NDLR) nous a permis de sécuriser la victoire et nous sommes désormais qualifiés au +Final 4+ pour la seconde fois", a savouré Luis Enrique en conférence de presse d'après-match.

Cristiano Ronaldo a bien essayé d'égaliser d'une frappe du droit en pleine surface (90e+1) mais Unai Simon a parfaitement stoppé la tentative de l'attaquant de 37 ans, préservant la première victoire espagnole sur le sol portugais depuis 2003.

## Dure leçon pour la Tunisie face au Brésil

**F**aut adversaire de la France à la Coupe du monde, la Tunisie voulait se tester face à une grande équipe, elle a été corrigée par le Brésil (5-1), qui a éparpillé sa défense, mardi à Paris en match amical.

Un gardien dépassé, un carton rouge et une valise de buts, les Aigles de Carthage ont pris un coup au moral dans un Parc des Princes pourtant entièrement rouge, rempli par la communauté tunisienne.

Le sélectionneur Jalel Kadri avait très largement remanié son équipe, avec seuls trois joueurs déjà titularisés contre les Comores (victoire 1-0) cinq jours plus tôt, le chef de défense Montassar Talbi et les milieux Ellyes Skhiri et Aïssa Laidouni. Mais les Aigles rentrent de leur stage de septembre lestés de douces.

Leurs nerfs ont semblé aussi fragiles que leur défense, les Tunisiens ont beaucoup contesté les décisions de l'arbitre Ruddy Buquet, et surtout son arrière-garde a fait naufrage contre la

Selecao.

Gardien numéro deux, Aymen Dahmen n'a pas fait d'ombre au titulaire, Béchir Ben Saïd. Il est fautif sur deux buts, le premier, où il est trop avancé et se fait lobber par Raphinha (11e), et trop loin de son montant sur la frappe du même Raphinha qui fait poteau rentrant (40e) sur la balle de 4-1.

En charnière, Dylan Bronn a été exclu pour un coup au genou de Neymar, plus maladroit que méchant (42e).

La Tunisie a aussi mal ajusté son piège du hors-jeu, un alignement coupable du latéral droit Mohamed Drager a remis en jeu Richardson pour le but du 2-1 (19e). Beaucoup d'erreurs...

Ce but a sapé le moral des Tunisiens. Leur meilleur défenseur, Montassar Talbi, venait d'égaliser d'une belle tête en extension et en déséquilibre, à la Olivier Giroud (16e).

La défense a souffert, surtout la première mi-temps, à l'image de la

faute du milieu Aïssa Laidouni qui a coûté un penalty, transformé par Neymar (29e).

Mais la Tunisie n'a pas tout raté dans ce match non plus. Elle a réservé le meilleur pour la seconde période, avec de vifs enchaînements de passes qui ont quelquefois déstabilisé les Brésiliens, même en supériorité numérique.

Parmi les joueurs à suivre, Youssef Msakni a toujours un joli pied droit, et le "Danois" (il est né à Copenhague) Anis Ben Slimane a fait admirer sa fine technique, comme sur le coup franc du but de Talbi.

La star de l'équipe, Wahbi Khazri, n'est entrée que dans la dernière demie-heure, à la place de Ghaylen Chaaleli (62e), mais n'a pas réussi à bouger la "Selecao", à l'image de ce contrôle un peu long dans la surface (71e).

Malgré une meilleure seconde période, avec une défense resserrée, la Tunisie a craqué une dernière fois devant Pedro (74e). Fin de la leçon.

### La CBF dénonce un acte de racisme

La Confédération brésilienne de football (CBF) a dénoncé l'acte de racisme commis mardi au stade Parc des Princes à Paris, lorsqu'un supporter tunisien a lancé une banane sur l'attaquant Richardson.

"La CBF réitère sa position contre la discrimination et rejette avec véhémence un autre chapitre du racisme dans le football", a écrit l'instance dirigeante du football brésilien sur son compte Twitter après la victoire 5-1 du Brésil sur la Tunisie lors du dernier match amical de préparation à la Coupe du monde au Qatar 2022.

Le président de la CBF, Ednaldo Rodrigues, a exprimé son "indignation" et rappelé que tous les peuples sont "égaux, sans distinction de couleur, de race ou de religion".

Avant le début du match, l'équipe brésilienne s'est rendue sur le terrain parisien portant une banderole avec le message : "Sans nos joueurs noirs, nous n'aurions pas d'étoiles sur notre maillot", en hommage aux joueurs noirs qui ont brillé et permis à la Selecao de remporter plusieurs coupes du monde.

"La lutte contre le racisme n'est pas une cause, mais c'est un changement fondamental pour balayer ce type de crime de la planète. J'insiste pour dire que les sanctions doivent être plus sévères", a indiqué Rodrigues.

Plusieurs joueurs brésiliens ont été victimes d'actes de racisme, le cas le plus récent en Espagne, avec les insultes racistes proférées à l'encontre de l'attaquant Vinicius Junior par un journaliste et par des supporters rivaux avant le match de championnat de son équipe, le Real Madrid, contre l'Atletico Madrid.

# En dépit du nul blanc, le Onze national a rendu une copie rassurante devant le Paraguay



Le Onze national s'est contenté du nul blanc face à son homologue paraguayen pour le compte d'un match amical disputé mardi au stade Benito Villamarín à Séville.

Second match test en l'espace de quatre jours pour la sélection du Maroc qui avait surclassé vendredi dernier à Barcelone l'équipe du Chili par deux à zéro, buts de Soufiane Boufal sur penalty et Abdelhamid Sabiri.

Si le Chili se présentait comme une équipe en pleine reconstruction, face au Onze paraguayen, la situation a été autre. Un sparring-partner d'un calibre beaucoup plus huppé, optant pour un jeu aussi athlétique qu'hermétique, ce qui a constitué un bon test pour Hoalid Regragui et ses poulains.

Abordant la partie pied au plancher, les joueurs de l'EN ont beau manœuvré sur tous les flancs dans l'espoir de déstabiliser une arrière-garde qui tenait bon. Sur des actions

savamment construites, l'équipe du Maroc aurait pu débloquer la situation par l'entremise de Rayane Mmae ou Azzedine Ounahi. Le résultat escompté n'a pas suivi, mais il faut dire que les Lions de l'Atlas n'ont pas lâché prise, se créant d'autres opportunités lors du second half dont la plus en vue reste le tir de Hakim Ziyech repoussé par le poteau.

Le score en restera là, issue qui sanctionnera les débats de ce match dont les leçons seront tirées par le sé-

lectionneur Hoalid Regragui qui, faute de temps, s'est trouvé dans l'obligation de cerner son équipe, ne procédant qu'à peu de changements dont deux au début de la partie : l'entrée d'Amine Harit et Rayane Mmae qui ont relevé respectivement Selim Amallah et Youssef En Nseyri, toujours sous les feux des critiques au vu de ses prestations en deçà des attentes mais qui continue de bénéficier du soutien du sélectionneur qui a indiqué que l'attachant du FC Séville serait en partance pour le Mondial, alors que bon nombre de personnes voudraient voir Abderrazak Hamdallah au sein de l'équipe version Hoalid.

Il y a lieu de signaler qu'avant l'entame des phases finales de la Coupe du monde au Qatar, le 20 novembre prochain, la sélection marocaine pourrait jouer deux autres matches amicaux les 13 et 17 du mois précité, sachant que la liste définitive des 26 joueurs devrait être rendu avant la date limite du 14 novembre. D'ici là, Hoalid Regragui aura monté son équipe devant comporter seuls les meilleurs éléments susceptibles d'apporter un plus lors de cette échéance majeure de la FIFA que le Maroc disputera pour la sixième fois après les éditions mexicaine en 1970 et 1986, américaine en 1994, française en 1998 et russe en 2018.

Au Mondial qatari, l'équipe nationale évoluera au groupe F et sa première sortie sera contre la Croatie (23 novembre), la seconde face à la Belgique (27 novembre), alors que le troisième match aura lieu devant le Onze canadien, le 1er décembre.

Mohamed Bouarab

## Ils ont dit

**Hoalid Regragui**  
Sélectionneur du Maroc

*Un match difficile qui me donne des certitudes*

"Nous avons joué un match difficile et différent de celui que nous avons disputé, vendredi dernier à Barcelone, contre le Chili. Cette rencontre m'a donné des certitudes avant le Mondial. J'ai tiré plusieurs enseignements de cette rencontre. Certes, lors de la première mi-temps, nous avons manqué d'intensité et de rythme, mais j'ai apprécié l'attitude des joueurs. L'équipe a amélioré sa prestation lors de la deuxième mi-temps (...) Contrairement au match contre le Chili, nous avons disputé aujourd'hui une rencontre ouverte face à une équipe musclée qui nous a exigé un effort supplémentaire, et l'on doit saluer l'état d'esprit du Onze national. Maintenant, il faut travailler sur le côté mental. Nous devons encore travailler dur pour atteindre notre meilleur niveau avant le Mondial".

**Guillermo Barros Schelotto**  
Sélectionneur du Paraguay

*Nous avons affronté une équipe dangereuse*

"Le match contre le Maroc a été très serré et un test important pour évaluer l'évolution de mon équipe. Nous avons affronté une équipe dangereuse avec des joueurs évoluant dans les meilleurs championnats européens".

MAP

## Botola Pro D1

### La LNFP modifie la date du match WAC-RSB



La Ligue nationale de football professionnel (LNFP) a décidé de reporter la date du match qui devait initialement opposer le Wydad Casablanca et la RS Berkane vendredi au Complexe sportif Mohammed V au dimanche à 20h30.

Cette modification, qui répond à la demande des autorités locales, comprend également le changement du stade qui accueillera le match entre le FUS Rabat et le Maghreb Fès pour le Grand stade de Marrakech à la même heure et à la même date annoncées auparavant, a indiqué la LNFP dans un communiqué publié mardi sur le site de la Fédération Royale marocaine de football.

Par ailleurs, le stade El Bachir de Mohammedia accueillera la rencontre prévue entre la Jeunesse sportive Salmi et l'Olympique Khouribga à la même date et à la même heure, a ajouté la même source.

## Mondial féminin U17 Inde 2022

# La liste finale de l'EN dévoilée

L'entraîneur de la sélection nationale féminine U17, Anthoni Rimasson, a convoqué 21 joueuses pour participer à la phase finale de la Coupe du monde Inde 2022, prévue du 11 au 30 octobre prochain.

Lors de cette édition, le Onze national évoluera dans la poule A aux côtés de l'Inde, des Etats-Unis et du Brésil.

Ci-après la liste définitive des joueuses retenues :

- Gardiennes : Louisa Derbali, Wissal

Titah, Ammerah Maamry.

- Défenseuses : Dania Mrabti, Nadia Benassou, Hajar Said, Wissal El Assaoui, Djennah Cherif, Fatima El Ghazouani, Dania Boussatta.

- Milieux : Houda Elmestour, Hiba Karami, Samya Masnaoui, Laetitia Aich Lina, Ambre Bassier, Mina El Hamzaoui, Iman El Hannachi.

- Attaquantes : Kenza Laksiri, Doha El Madani, Kamilia Ettayeb, Yasmine Zouhir.



## Tournoi international de Murcie

# Les U20 surclassent le Chili



La sélection marocaine des moins de 20 ans de football s'est imposée mardi face à son homologue chilienne sur le score de 1 but à 0, en match comptant pour la 3ème et dernière journée du tournoi international de Murcie en Espagne.

L'unique but de la rencontre a été l'œuvre de Reda Reraoui.

A la faveur de cette victoire, l'équipe nationale U20 compte 6 points après deux victoires et une seule défaite.

## Possible sanction contre TikTok pour protection insuffisante des données des enfants

L'agence britannique de protection des données (ICO) envisage une amende de 27 millions de livres (30 millions d'euros) contre le réseau social TikTok pour ne pas avoir suffisamment protégé les données personnelles d'enfants utilisateurs.

L'ICO indique lundi dans un communiqué avoir mené une enquête "montrant que l'entreprise pourrait avoir enfreint la législation britannique de protection des données" entre mai 2018 et juillet 2020.

Le régulateur dit avoir émis à l'encontre de TikTok une "notice d'intention", un document légal avertissant d'une amende potentielle.

L'enquête montre que "les données d'enfants de moins de 13 ans pourraient avoir été traitées sans consentement parental et sans avoir informé les utilisateurs dans un langage concis, transparent et facile à comprendre", éla-

bore le communiqué.

Aucune décision n'a pour l'instant été prise et les conclusions sur des violations de la loi ne sont pas encore définitives, l'ICO attendant à présent les explications de TikTok.

"Nous voulons que les enfants puissent apprendre et faire l'expérience du monde numérique mais avec des protections adéquates de leurs données personnelles", a commenté John Edwards, le commissaire de l'ICO.

Il précise que son agence examine la manière dont "50 services en ligne différents respectent la loi sur les données numériques des enfants et nous avons six autres enquêtes sur des entreprises qui n'ont pas, selon nos conclusions initiales, pris leurs responsabilités face aux données des enfants suffisamment au sérieux".

Les réseaux sociaux Instagram et TikTok, ainsi que la plateforme de vidéos YouTube représentent



les trois principales sources d'information chez les adolescents au Royaume-Uni, selon une étude du régulateur britannique des médias Ofcom publiée en juillet.

Les réseaux sociaux sont régu-

lièrement accusés d'avoir des effets néfastes sur les plus jeunes utilisateurs, en les surexposant par exemple aux vies apparemment idéales d'autres personnes ou à des publicités inappropriées.

Les parlementaires californiens ont adopté fin août un texte destiné à obliger les réseaux sociaux comme Instagram et TikTok ou les plateformes de jeux via internet à faire passer l'intérêt des enfants avant leurs profits.

La loi obligerait les plateformes à installer par défaut les paramètres offrant un haut niveau de protection des données pour les mineurs.

Elle leur interdirait par ailleurs de collecter, partager ou vendre toute information personnelle non nécessaire au bon fonctionnement du service.

Elle veut aussi empêcher les réseaux sociaux d'utiliser toute fonctionnalité dont ils savent qu'il porte atteinte à la santé, physique ou mentale, des plus jeunes utilisateurs.

La maison-mère de TikTok, ByteDance, est basée en Chine, où le réseau social n'est pas disponible.

## Recettes

### Tajine de poulet aux tomates et au miel



#### Ingrédients :

1,2 kg de tomates  
6 cuisses de poulet  
2 oignons  
2 gousses d'ail  
3cm de racine de gingembre  
1 cuil. à café de paprika  
1 cuil. à café de cannelle en poudre  
3 cuil. à soupe de miel d'acacia  
1/2 bouquet de coriandre  
40g de graines de sésame  
5cl d'huile d'olive  
Sel, poivre du moulin

#### Préparation :

1. Plongez les tomates pendant 30 sec dans une casserole d'eau bouillante, puis dans un saladier d'eau froide. Pelez-les, épépinez-les et concassez-les. Coupez les cuisses de poulet en deux en séparant le pilon du haut de la cuisse. Épluchez les oignons, l'ail et le gingembre. Émincez-les séparément.

2. Faites dorer les morceaux de poulet les

uns après les autres dans une poêle antiadhésive bien chaude, sans matière grasse. Salez, poivrez puis réservez.

3. Placez le plat à tajine ou une cocotte sur feu doux. Faites-y chauffer l'huile d'olive et ajoutez les oignons. Laissez cuire jusqu'à ce qu'ils soient translucides. Ajoutez les tomates, l'ail, le gingembre, le paprika et la cannelle. Salez, poivrez et mélangez. Laissez cuire à découvert et à feu doux pendant 15 min.

4. Déposez les morceaux de poulet dans la sauce tomate, puis mouillez jusqu'à mi-hauteur avec de l'eau. Couvrez et laissez mijoter 45 min, en retournant les morceaux de viande de temps en temps. Ajoutez le miel, remuez et prolongez la cuisson de 10 min.

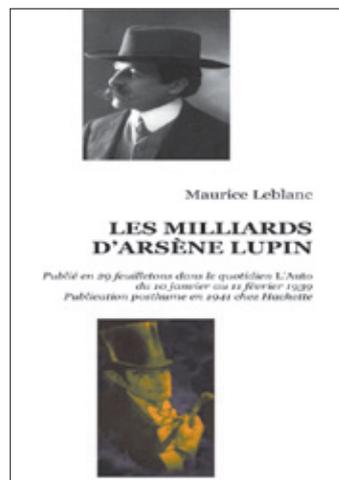
5. Lavez et effeuillez le coriandre. Faites griller à sec les graines de sésame dans une poêle antiadhésive. Lorsque le poulet est cuit, parsemez le tajine de feuilles de coriandre et de graines de sésame. Servez sans attendre avec de la semoule, du boulgour ou du riz.

## Le livre

Après le repas, elle s'apprêtait à remonter sur le pont, quand on vint lui apporter un message. Henry Mac Allermey sollicitait une entrevue. Sans hésiter, la jeune femme refusa. Les heures traînèrent, lentes, interminables pour Patricia qui, fébrile, attendait les événements... Quels événements ? Elle l'ignorait... Le port était envahi de bâtiments, yachts de plaisance, vedettes, torpilleurs... Des hydravions filaient au ciel. Une animation extraordinaire régnait le long des quais où la foule grouillait... Mille bruits se mêlaient : sifflets de sirène, jets de vapeur, colis qu'on décharge, cris... Patricia attendait toujours. Elle ne savait où était Lupin, elle ne savait ce qu'il faisait, mais elle éprouvait à présent la certitude irraisonnée mais formelle qu'elle ne devait pas débarquer avant d'avoir des nouvelles de lui - et qu'elle allait en avoir d'une façon ou d'une autre. Cet espoir ne fut pas trompé.

À cinq heures du soir, elle put lire dans la première édition des journaux de l'après-midi la note suivante, communiquée par la police : ARSÈNE LUPIN PIRATE

Vers le milieu de la nuit dernière, le plus fameux des hors-la-loi modernes, aidé de quelques complices, a pris à l'abordage le Allô-Police, yacht de M. Mac Allermey junior. L'équipage, attaqué par surprise, a été désarmé et les officiers enfermés dans leurs cabines. Les assaillants se sont alors trouvés maîtres du navire. Cette situation invraisemblable a duré jusqu'aux environs de midi. À ce moment, les officiers captifs ont pu communiquer entre eux, par un trou percé dans une cloison, et l'un d'eux a réussi à ouvrir les portes de ses camarades, délivrer les matelots, et bataille a été livrée aux pirates. Ces derniers ont enfin, malgré leur résistance, été



contraints à se rendre.

Arsène Lupin lui-même, après un combat acharné, dut céder au nombre. Traqué comme une bête fauve dans tout le navire, il fut enfin acculé à l'avant contre le bastingage. Mais au moment d'être pris, il s'est jeté par-dessus bord et a plongé dans les flots. Aucune des innombrables personnes qui assistaient à la scène ne le vit remonter à la surface.

«Inutile de dire que la police, alertée depuis le matin, avait accumulé les précautions. Un cordon d'agents bordait les rives. Des canots jalonnaient le port. Des mitrailleuses étaient en batterie. À l'heure actuelle (trois heures et demie) aucun fait nouveau ne s'est produit, permettant de connaître le sort du chef des pirates.

(A suivre)